

**Projet de Compte Rendu
de la réunion du Bureau**

Québec, 31 janvier et 1^{er} février 2011

**KINSHASA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)
4 JUILLET 2011**

Présidence de M. Yvon VALLIERES
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
Président de l'Assemblée nationale du Québec

* * *

Ouverture du Bureau

M. Yvon Vallières, Président de l'APF (Québec), ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants à l'hôtel du Parlement, siège de l'Assemblée nationale du Québec, bâtiment dont on fête cette année le 125^e anniversaire. Après avoir évoqué les événements ayant marqué le dernier semestre (13^e Sommet de la Francophonie à Montreux, crises dans l'espace francophone), il évoque la situation en Haïti ainsi que les programmes de coopération de l'APF. Il évoque la prochaine Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEDEC) avant de présenter les nouveaux membres du Bureau : M. André Burri, Président du Parlement jurassien et M. Yvon Bonnenfant, Président de la section du Nouveau-Brunswick.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le **Président** propose l'adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Le **président Vallières** indique que M. Pierre De Bané, Président de la commission des affaires parlementaires, a pris l'initiative de réaliser un diaporama très complet et très intéressant présentant le mouvement international francophone et l'APF. Il propose au Bureau de visionner ce document en fin de séance.

Assentiment

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 4 juillet 2010

Le **président Vallières**, après que le Bureau a visionné le film vidéo réalisé à Dakar, soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la réunion de Dakar.

Le compte rendu est adopté sans modification.

3. Composition de l'Assemblée

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire (France) informe les membres du Bureau que le Parlement grec a manifesté son souhait de rejoindre l'APF en tant que membre de droit au début de l'année 2010.

M. Legendre rappelle que la Grèce a adhéré à l'Organisation internationale de la Francophonie en 2004 lors du Sommet de Ouagadougou. Il semble naturel d'accéder à la demande du Parlement hellénique, qui pourrait être représenté par une délégation lors de la prochaine Session de l'APF, prévue à Kinshasa en juillet 2011. Il propose de statuer sur cette demande et de la transmettre avec un avis favorable à l'Assemblée plénière qui pourra ainsi statuer en juillet prochain.

Selon les niveaux de cotisations de l'APF, et après discussions avec les représentants du Parlement grec, la cotisation de cette section serait fixée au niveau de celle des sections de la Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, du Jura, du Luxembourg, de Monaco, du Nouveau-Brunswick et du Val d'Aoste, soit de 10 615 euros (2011).

M. Henri-François Gautrin (Québec) demande si l'on connaît la part des parlementaires francophones au sein du parlement grec actuellement. En réponse à cette demande M. Legendre estime cette part à 10% - mais il ne s'agit pas d'un pourcentage vérifié. Il existe une tradition d'apprendre le français dans certaines familles grecques. De plus, il existe des établissements d'enseignement supérieur francophones, qui ont des programmes ou des activités en Grèce et qui forment des juristes à la langue française. M. Gautrin propose que l'on vérifie ces faits en vue de l'Assemblée plénière de juillet 2011.

Assentiment

4. Rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire

Le président Vallières propose avant d'entendre le rapport d'activités du secrétaire général parlementaire, de visionner un reportage vidéo sur le dernier Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Montreux en octobre dernier.

M. Jacques Legendre remercie le président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières président de l'APF et à travers lui l'ensemble de la section québécoise et ses collaborateurs, pour la qualité et le professionnalisme de l'organisation de cette série de réunions de l'APF.

Il rappelle que se sont en effet déjà réunis la conférence des Présidents de section de la région Amérique, le comité directeur du réseau des femmes parlementaires, la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles ; c'est maintenant au Bureau de se réunir avant de terminer les deux jours suivants par la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles. Il relève que, tant par le nombre des réunions et des participants que par l'importance des sujets traités, c'est une véritable mini-session qui se déroule à Québec deux ans et demi à peine après que cette section a accueilli la session annuelle. M. Jacques Legendre souligne l'effort que représente pour la section un événement aussi important. La section québécoise démontre ainsi qu'elle demeure la section motivée, impliquée qu'elle a toujours été et qui apporte un soutien indéfectible à l'Assemblée.

Il souligne que la CIDEDEC constitue une organisation qui fera date. La qualité des intervenants et l'importance des sujets traités, qui sont au cœur du combat de l'APF pour la diversité culturelle, en font un événement de grande portée. La mise en œuvre de ce projet a été souvent difficile. Pour le mener à bien, il fallait un capitaine solide, constant dans ses idées et diplomate. Il fallait aussi un équipage valeureux, enthousiaste et connaissant bien les spécificités francophones qui a été formé avec les collaborateurs de l'assemblée.

Il présente ensuite son rapport. *(Le texte de cette intervention figure en annexe 1 de ce compte rendu).*

Le président Vallières remercie le Secrétaire général pour son rapport très complet et invite les participants à s'exprimer.

M. André Bugnon (Suisse) intervient sur le positionnement de l'APF lors des Sommets, évoqué par le secrétaire général parlementaire dans son rapport. Il confirme que l'OIF ne reconnaît pas l'APF comme participant au Sommet et que le pays organisateur ne peut déroger aux règles prescrites. La délégation suisse a fait du mieux possible pour l'accueil et le traitement de la délégation de l'APF mais il faut remédier à cette situation.

Sur la question de l'aide à Haïti, M. Bugnon explique que, malgré ses demandes, le parlement de Suisse n'a pas versé de contribution au fonds de l'APF. Le parlement attend d'avoir plus d'information sur l'utilisation du fonds pour s'engager. M. Bugnon demande si on peut avoir davantage de précisions sur ce dernier point.

M. Legendre souligne que l'APF a bien progressé dans la représentativité au Sommet. L'APF est présente dans la salle des travaux. Les délégués de l'APF disposent des badges et des sur-badges qui permettent d'avoir accès aux salles de réunion. Cette année, a été découverte l'existence d'une note dans les dossiers destinés au pays hôte du Sommet mentionnant que l'APF n'est pas une délégation. En effet, l'APF n'est pas une délégation comme les autres puisqu'elle est l'assemblée consultative. Elle doit disposer néanmoins d'un agent de liaison comme les autres. Il apparaît nécessaire que le droit soit transcrit dans le cahier des charges de l'organisation des Sommets. M. Diouf a été saisi de cette demande.

M. Gautrin intervient sur les pages 74 et 75 du rapport du secrétaire général parlementaire. On y parle de l'expérimentation du web 2.0 par l'APF et du recours aux réseaux sociaux comme Facebook. Ces réseaux sociaux permettent la consultation et l'implication de tous les partenaires de la Francophonie. M. Gautrin demande des détails sur cette expérience et aimerait qu'un rapport sur cette question soit présenté lors de la réunion de Kinshasa.

M. Legendre déclare que l'objectif poursuivi est de se doter de ces instruments modernes de communication sans pour autant perdre le sens de la responsabilité politique. Il demande au secrétaire général administratif de donner des précisions à ce sujet.

M. Jean-Luc Lala confirme que le Secrétariat général a créé une page Facebook à titre expérimental. Cela fait partie de la politique de communication de l'APF qui évolue et dont on parlera plus tard au cours de la réunion du Bureau. M. Lala assure qu'il convient d'avancer de manière prudente pour s'assurer que l'utilisation du réseau Facebook ne soit pas détournée. À ce jour, les « amis » de Facebook de l'APF sont des personnes de confiance (par exemple des secrétaires administratifs). On expérimente à l'heure actuelle le potentiel de Facebook pour voir comment il pourrait être utilisé. On a eu des demandes pour aller plus loin, notamment par l'utilisation de blogues. On est en train de voir dans quelles conditions on pourrait établir un dialogue entre le Secrétariat général de l'APF et les sections. M. Lala s'engage à donner à Kinshasa plus de précisions sur cette question.

M. Mahama Sawadogo (Burkina-Faso) affirme qu'à titre de président de la Commission de la coopération et du développement, il soutient l'idée d'un colloque sur la propriété intellectuelle, tel qu'annoncé par M. Legendre.

Au sujet de la situation en Côte d'Ivoire et en Haïti, M. Sawadogo estime que l'APF doit avoir deux attitudes. Au plan de ses activités autonomes, l'APF a fait des déclarations. En tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie, il demande si le Secrétariat ou la présidence de l'APF a fait des démarches auprès de l'OIF, puisqu'il appartient à l'APF de contrôler l'action de l'OIF et de faire des recommandations.

M. Sawadogo demande des précisions quant au recours aux stagiaires. S'agit-il d'une situation transitoire? Doit-on se résoudre à embaucher du personnel? Selon lui, le recours aux stagiaires doit être circonstanciel. On ne doit pas dépendre des stagiaires pour fonctionner.

M. Legendre relève que l'APF ne peut actuellement avoir de rapports directs avec la Côte d'Ivoire puisque le parlement n'existe pas et ne peut donc pas être un interlocuteur. Cela n'empêche pas d'avoir une opinion sur la situation, par rapport aux valeurs permanentes francophones. C'est sur des élections qu'un gouvernement fonde sa légitimité. Un contact permanent est établi avec l'OIF et son Secrétaire général, qui sont amenés à agir. Il est d'ailleurs utile que la position de l'APF et celle de l'OIF soient aussi concertées que possible.

Au regard des ressources, vu la crise financière, M. Legendre précise qu'il est difficile de demander aux parlements d'augmenter leurs efforts envers l'APF afin de permettre le recrutement de nouveaux agents. Le recours à des stagiaires s'effectue dans un esprit d'échange réciproque : certes ils vont assister le secrétariat général mais, en contrepartie, ils bénéficieront d'une formation au sein d'une équipe aguerrie et expérimentée qui leur sera profitable dans leur carrière future.

M. Michel de Lamotte (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), évoque la situation en Haïti et l'aide sollicitée auprès des sections de l'APF. Le secrétaire général parlementaire a mentionné qu'il y a trois pistes d'intervention envisagées : la formation de fonctionnaires, la formation de présidents de commission parlementaire et l'octroi de bourses d'études. M. De Lamotte insiste sur la formation des fonctionnaires et la pertinence pour eux de venir dans les parlements francophones chercher une aide pratique. On pourrait procéder par un appel à projet car toutes les sections de l'APF pourraient être sollicitées pour faire ce tutorat. M. De Lamotte insiste sur la formation pratique. Le secrétaire général parlementaire a évoqué la possibilité d'octroyer trois bourses permettant d'étudier dans une institution universitaire. M. De Lamotte propose d'organiser un appel à projet pour voir si d'autres institutions, à part l'Institut d'Études politiques de Paris, pourraient recevoir des boursiers. Ceci permettrait d'impliquer l'APF dans toutes ses composantes. Il suggère de mettre sur pied un groupe de travail pour voir comment répondre le mieux possible aux demandes du parlement haïtien.

M. Legendre relève que tout le monde est impatient d'agir mais que le retard pris dans les élections freine les démarches. Le montant du fonds spécial n'est pas négligeable et il est nécessaire de l'utiliser à bon escient. M. Lala a anticipé en recevant au Secrétariat général le principal fonctionnaire du parlement haïtien, le secrétaire général M. Francoeur. Celui-ci a présenté des demandes mais, encore une fois, elles devront être confirmées par les nouvelles autorités du Parlement haïtien qui est en cours de renouvellement. Dès que cela sera fait, on sera en mesure de répondre aux demandes concrètes qui seront présentées, en mettant l'accent sur des solutions pratiques. L'accueil de fonctionnaires peut se faire dans tous les parlements qui en feront la demande. Il y a un véritable appel lancé à toutes les sections dans ce domaine. En ce qui concerne les bourses d'études il déclare avoir cité

Science Po Paris parce que c'est un établissement qu'il connaît bien mais toutes les possibilités sont ouvertes.

Le président Vallières mentionne qu'il y aura vraisemblablement beaucoup de nouveaux parlementaires suite aux élections en Haïti. Ils devront avoir les outils pour pouvoir faire leur travail. L'APF devra être attentive à leurs besoins dès que le gouvernement sera avalisé au niveau international

M. Ngo Quang Xuan (Vietnam) témoigne de son appréciation des séminaires parlementaires d'échange et de sensibilisation sur le rôle du parlement dans la gouvernance de l'environnement, organisés par l'APF au Vietnam et au Cambodge en décembre 2010. Ces séminaires ont été organisés en collaboration avec l'OIF et avec *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)*. Ils se sont déroulés en français et, pour la première fois, en langue nationale en raison du petit nombre de parlementaires et fonctionnaires francophones en Asie-Pacifique. Grâce à cette formule, les parlementaires locaux et les experts ont partagé leur expérience sur le changement climatique et le développement durable. Tout en soulignant la pertinence des thèmes, M. Xuan soutient un élargissement de cette forme d'activités.

Il ajoute qu'un représentant de la section du Vanuatu était présent au séminaire, à la satisfaction des membres de la Région. L'opportunité d'organiser une activité régionale à Port-Vila a été évoquée. Les nouvelles provenant de la section du Vanuatu sont positives.

M. Legendre précise que ce séminaire a marqué une forme nouvelle et intéressante d'activité ayant pour effet de faire connaître la Francophonie. Il rappelle l'attachement de l'APF au Vanuatu, l'une des sections de la Région Asie-Pacifique. C'est un tout petit pays où les francophones représentent environ 50%. M. Legendre se dit favorable à l'organisation d'une activité à Port-Vila. Il y a là-bas une réalité francophone qui a pu être constatée à l'occasion d'un séminaire organisé il y a quelques années. Il s'agit de maintenir l'enracinement de la Francophonie au cœur du Pacifique et le secrétariat général fera le maximum pour qu'une manifestation soit organisée à Port-Vila.

Mme Andrée Champagne (Canada) appelle l'attention des membres du Bureau sur les appels à contributions volontaires qui sont lancés par l'APF et qui posent des difficultés à certaines sections. Elle rappelle les appels qui ont été lancés au cours des derniers mois : création d'un fonds pour Haïti, prix Senghor-Césaire, prix des Jeux de la Francophonie (2009). Malgré la pertinence de ces demandes, la section canadienne n'a pu y répondre car elle ne dispose pas des mécanismes financiers nécessaires pour ce faire. Mme Champagne précise qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté puisque le Canada a versé plus d'un milliard de dollars à Haïti au cours des dernières années. Ces appels à contribution sont appelés à se reproduire à l'avenir. Le Secrétariat général pourrait-il se pencher sur la possibilité de créer un fonds de réserve pour répondre à ces besoins ? Peut-on suggérer un élément de solution à ce problème?

M. Legendre souligne qu'on ne peut faire reproche à une section de ne pas contribuer à un appel volontaire. Le Canada est un ami d'Haïti et tout le monde sait qu'il fait des efforts particuliers pour ce pays. La proposition de créer un fonds de réserve sera examinée et fera l'objet d'un rapport à Kinshasa.

Le rapport d'activité du secrétaire général parlementaire est adopté.

5. Travaux des commissions

Le président Vallières donne la parole à M. André Schneider pour présenter les travaux de la commission politique

5.1. Commission politique

Le président de la Commission politique, M. André Schneider (France), relate les faits saillants de la réunion de Dakar à laquelle près de 40 parlementaires issus de 28 sections de l'APF ont participé.

Après avoir débattu du rapport de Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon) sur les situations politiques dans l'espace francophone, les membres de la Commission ont adopté une résolution qui portait sur les pays suivants : Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Niger, Guinée-Bissau, Comores, Liban, République démocratique du Congo et la zone sahélo-saharienne. Une résolution sur le Proche-Orient a également été adoptée.

M. Schneider mentionne que l'Assemblée plénière de l'APF a entériné la « mise en observation à titre préventif » de la section de la Guinée-Bissau, prenant acte ainsi de l'enrichissement apporté par la Commission politique au dispositif réglementaire de l'APF lors de sa réunion d'avril 2010, tenue à Yaoundé.

Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon) a également présenté aux membres de la Commission une réflexion sur les dix ans de l'application de la Déclaration de Bamako dans l'espace francophone. La Déclaration de Bamako, à laquelle les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont souscrit, constitue une référence normative en Francophonie. L'APF encourage l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à faire connaître davantage la Déclaration auprès des gouvernements et elle recommande la diffusion d'une jurisprudence documentée pour éclairer l'interprétation de certains articles.

M. Schneider souligne que le bilan de l'application du règlement de l'APF des douze dernières années démontre que la démocratie a malheureusement connu des revers et que le travail de l'APF et de sa Commission politique sont plus que jamais nécessaires et importants.

Sur la base de ce travail de réflexion sur Bamako +10, la Commission politique a adopté l'Avis de la Commission politique en vue du Sommet de Montreux, tenu en octobre dernier. Parmi les recommandations, il est demandé à l'OIF de prendre effectivement en compte les violations massives des droits humains dans le cadre de l'application du mécanisme de suivi de la Déclaration de Bamako. La Commission politique encourage la coopération entre l'OIF et les organisations régionales dans l'approche et le traitement des situations de crise. Elle suggère également de mieux intégrer les parlementaires dans le volet de prévention des conflits et de prendre acte de l'adoption d'un dispositif de mise en observation préventif par l'APF.

Les membres de la Commission politique ont ensuite entendu le rapport final de M. Henri-François Gauthier (Québec) sur la protection des droits et des libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Après des débats vigoureux, une résolution a été adoptée. Tout en condamnant fermement les actes terroristes, l'APF incite les parlements à faire preuve d'une grande vigilance face à toute dérive sécuritaire pouvant porter atteinte au respect des droits de la personne et des valeurs démocratiques auxquelles souscrit la

Francophonie. Dans cette optique, l'Assemblée appelle les États et gouvernements à compléter les lois sur le terrorisme par des mécanismes effectifs de contrôle parlementaire. Elle invite en outre l'OIF à étendre à l'APF l'entente qui la lie au Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations unies.

La section canadienne de l'APF, représentée par M. Michel Rivard (Sénat) en l'absence du rapporteur le Dr. Bernard Patry, a soumis aux membres de la Commission un document de cadrage visant à établir les orientations d'un rapport sur les ressources naturelles et les conflits. Il a été convenu d'adresser aux sections de l'APF un questionnaire sur ce thème afin de dresser un état des lieux.

Mme Françoise Fassiaux-Looten (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) a présenté un rapport sur les enjeux démographiques au XXI^e siècle. Les participants de la Commission ont exprimé leur satisfaction face à ce rapport qui aborde le phénomène de la croissance démographique en lien avec les questions des ressources agricoles, des indicateurs de développement humain, de la pauvreté et de l'environnement.

En outre, la section Belgique /Communauté française /Wallonie-Bruxelles a proposé de recevoir les membres de la Commission politique à Liège, en mai 2011.

Il a été convenu d'inscrire à l'ordre du jour des travaux de la Commission politique le thème du rôle des ombudsmans, des médiateurs et des protecteurs du citoyen au sein de l'espace francophone, à la suggestion de la section du Québec.

Le président mentionne finalement que Mme Christine Desouches, conseiller spécial chargé des affaires politiques et diplomatiques au cabinet du secrétaire général de la Francophonie, a participé activement aux travaux en intervenant sur différents points de l'ordre du jour de la réunion.

5.2. Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

Le président Vallières remercie M. Schneider et donne la parole à M. Didier Berberat Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC).

M. Didier Berberat, Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (Suisse) fait part des principales activités de la CECAC depuis le dernier Bureau. Il souligne que la Commission a tenu deux réunions, la première à Dakar au Sénégal en juillet 2010 et la seconde à Québec, en janvier 2011. Elle a adopté cinq résolutions qui ont été entérinées par la dernière Assemblée plénière de l'APF et a accueilli le nouveau rapporteur québécois, en la personne de M. Pierre Curzi.

S'agissant des auditions, il rappelle que la CECAC a entendu, à Dakar, le recteur de l'Université Senghor, M. Albert Lourde et le président de l'Association des professeurs de français en Haïti (APROF), M. Étienne Oremil, dont l'organisation est le premier récipiendaire du Prix Senghor-Césaire de l'APF. À Québec, la CECAC a entendu M. Philippe Sauvageau, conseiller à la Bibliothèque du Parlement du Québec, sur la question de la propriété intellectuelle à l'ère numérique, et Messieurs Alexandre Wolff (OIF) et Richard Marcoux de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, sur les derniers rapports de l'OIF intitulés *La langue française dans le monde* et le 2^e Document

relatif à l'usage du français dans les organisations internationales et sur les éléments de prospective démographique du français dans le monde.

La CECAC a adopté trois rapports : le premier, présenté par Dr Omar Ndoye (Sénégal) sur la fuite des cerveaux et l'exode du personnel du Sud dans la riposte contre le VIH/SIDA ; le deuxième, de M. Georgica Severin (Roumanie) sur l'usage du français dans les organisations internationales et le troisième proposé par M. Bertrand St-Arnaud (Québec) sur l'évolution des travaux de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. La CECAC a en outre poursuivi ses études sur les thèmes de la *Francophonie culturelle, Francophonie économique : antagonisme ou complémentarité* portée par Mme Henriette Martinez (France), sur *La Protection des droits intellectuels dans la Francophonie* qu'assume M. Joël Bourdin (France) et sur les *Enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle* initiée par la représentante hongroise et qui se poursuit en région Afrique grâce à la contribution du Burkina Faso.

À l'occasion de sa réunion à Québec, et en prélude à la *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles*, la CECAC a tenu une demi-journée de débats sur la diversité culturelle à laquelle douze sections ont contribué par des textes qui ont été publiés sur le site Internet de l'APF.

Au chapitre des suivis apportés aux résolutions votées en Assemblée plénière en juillet à Dakar, M. Berberat souligne l'envoi d'un courrier à la *Conférence internationale sur le VIH* de Vienne qui attendait 25 000 personnes, les invitant à offrir des services d'interprétation et de traduction en français et au Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, lui demandant d'évaluer les suites à donner à la résolution portant sur les stages d'études pour les étudiants haïtiens.

M. Berberat remercie le Secrétaire général parlementaire d'avoir écrit au Rwanda afin d'obtenir des éclaircissements sur la nouvelle politique régissant l'enseignement des langues dans ce pays et à la section centrafricaine lui demandant de commenter les allégations de détournement de médicaments fournis par le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA. Il exprime également sa gratitude à la Conférence des présidents d'Afrique qui a mis la question du VIH/SIDA à son ordre du jour.

Le président de la CECAC informe le Bureau que la prochaine réunion de la CECAC, prévue à Kinshasa en juillet 2011, portera sur l'avenir du français et son enseignement, plus particulièrement en Afrique, alors que les travaux du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, prévus à Phnom Penh les 26 et 27 mai 2011, auront pour thème *Le rôle de l'État dans la prise en compte des droits et des besoins des femmes et des filles dans la lutte contre le VIH/SIDA*.

Le rapport du président de la CECAC fait l'objet d'un débat au cours duquel M. Henri-François Gautrin (Québec) rappelle que nombre d'initiatives ont été adoptées par l'APF quant à l'utilisation du français par les membres de la Francophonie dans les organisations internationales. Il demande si une autre tentative ne devrait pas être initiée par l'APF. Le secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre propose d'une part, d'évaluer la possibilité pour la CECAC de siéger à Genève en vue de rappeler aux organisations internationales leurs obligations quant à l'utilisation du français, et d'autre part, qu'une liste des pays qui ont déposé leur document écrit uniquement en anglais auprès de l'ONU, lors du débat général de la 65^e Session et de celui tenu à l'occasion du Sommet sur les Objectifs du millénaire soit établie et que les sections de ces pays soient saisies de cette

information afin de requérir de leurs autorités l'application du *Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales*.

En réponse à la demande de Mme Michèle André (France) qu'une attention particulière soit apportée à la question de l'éducation des filles, M. Berberat indique que ce sujet sera soulevé à Kinshasa, alors que la CECAC fera porter ses travaux sur l'éducation et les Objectifs du millénaire.

5.3. Commission des affaires parlementaires

Le président Vallières remercie M. Berberat et donne la parole à M. Pierre De Bané, Président de la Commission des affaires parlementaires

M. Pierre de Bané (Canada) avant de revenir sur les travaux de la commission, tient à remercier les hôtes du parlement québécois et singulièrement M. Yvon Vallières Président de l'Assemblée nationale et Président de l'APF. Il souhaite également saluer le secrétariat général ainsi que la section québécoise, pour leur accueil et pour le travail considérable de préparation accompli, depuis de longs mois, pour que toutes les conditions de succès soient réunies.

Il poursuit en indiquant que la Commission des affaires parlementaires, réunie à Dakar le 6 et 7 juillet a adopté le rapport présenté par Sylvie Roy, députée (Québec) sur la liberté de la presse parlementaire. La commission a approuvé un projet de résolution encourageant notamment l'OIF, les associations professionnelles de presse et les organismes voués à la défense des libertés fondamentales à utiliser les nouvelles plates-formes afin de sensibiliser la population mondiale aux enjeux de la liberté de la presse, de pouvoir dénoncer plus efficacement les violations de cette liberté fondamentale, et de mobiliser les populations en vue d'exercer des pressions susceptibles d'infléchir les mesures répressives contre des journalistes et des médias. Elle a également exhorté les gouvernements de tous les pays de l'espace francophone à respecter scrupuleusement les droits de la personne, au nombre desquels figurent la liberté d'expression et la liberté de la presse. Cette résolution a fait l'objet d'une recommandation figurant dans l'avis présenté aux chefs d'Etat lors du sommet de Montreux en octobre dernier.

La commission a ensuite adopté le rapport de Martine Bondo, sénatrice (Gabon) sur le financement des partis politiques. Si la plupart des démocraties ont pris des dispositions pour assainir la vie politique en mettant en place, à côté des financements privés, la possibilité de financements publics, la commission a encouragé, dans un projet de résolution, les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adopter des règles précises en la matière en tenant compte des principes d'égalité, d'équité, de liberté d'organisation et de fonctionnement des partis politiques tout en privilégiant le consensus entre les différents acteurs politiques. Il est par ailleurs apparu souhaitable de mettre en place des critères rigoureux d'éligibilité à la dotation publique, tel un seuil minimum de suffrages aux élections législatives, afin d'éviter une prolifération des partis politiques.

M. Pierre De Bané souligne qu'à l'occasion de son traditionnel examen des activités de coopération parlementaire, la commission a rappelé l'importance de ces programmes pour l'APF et annoncé qu'elle ferait preuve d'une grande vigilance afin que les crédits 2010-2013 permettent leur mise en œuvre dans de bonnes conditions.

A la suite de l'évaluation du programme du parlement francophone des jeunes elle a réaffirmé son attachement à la périodicité de deux ans pour la tenue de cette manifestation dans le cadre de la session de l'APF ou éventuellement à l'occasion des jeux de la Francophonie. Elle a, par ailleurs, mandaté le secrétariat général pour mener une réflexion sur le mode de déplacement des jeunes en envisageant notamment une participation des sections.

Elle a ensuite entendu M. Alain Berset, conseiller des Etats (Suisse) sur le suivi de son rapport sur les parlements et les défis et enjeux de la globalisation dans l'espace francophone.

Enfin, Michèle André sénatrice (France) a présenté la synthèse du chapitre 8 du recueil des procédures et des pratiques parlementaires dans l'espace francophone et confirmé son objectif de présenter l'ensemble de l'ouvrage avant la fin de l'année 2011.

M. Pierre De Bané informe le Bureau que la commission a décidé que les prochains rapports auraient pour thèmes : le nomadisme politique ; discrimination et élections libres et transparentes ; Parlement, presse, médias et démocratisation ; droits humains, religion et parité en liaison avec le réseau des femmes ; la coopération interparlementaire et enfin le contrôle parlementaire.

Il indique que la prochaine réunion de la commission se tiendra à Clermont Ferrand du 5 au 7 avril 2011.

M. De Bané ajoute enfin que lors de la réunion de la commission des affaires parlementaires à Dakar, il a fait une présentation, appuyée d'un diaporama, des instances de la Francophonie internationale. Cette démarche est partie du constat que chaque réunion de l'APF voit l'arrivée de nouveaux parlementaires qui ne sont pas nécessairement au fait de l'architecture des différentes institutions de la francophonie, leurs connaissances se limitent, en effet, souvent aux deux rendez-vous phares que sont le sommet des Chefs d'Etat et la rencontre avec le Secrétaire général de la Francophonie lors de la session annuelle.

Aussi ce diaporama rappelle-t-il la genèse du mouvement de la Francophonie internationale - qui n'a pas été promu par des Français - et présente les différentes instances de la Francophonie internationale qui s'est développée graduellement sur une période d'une trentaine d'années, et dont l'APF est l'une des instances les plus importantes, l'instance parlementaire.

Il lui semble essentiel que les parlementaires aient une vue d'ensemble de toutes les instances dont l'APF n'est qu'une composante et connaissent les différentes activités et programmes de l'APF elle-même.

Il propose donc qu'à chacune des réunions du Bureau ou des réunions des commissions, un exposé soit fait sur la genèse de la Francophonie internationale, les institutions de la Francophonie internationale, l'évolution de l'APF, les instances de l'APF, les différentes commissions. Un document attrayant en ce sens pourrait être réalisé par le secrétariat général.

Il termine en proposant au Bureau de visionner le diaporama qu'il a lui-même confectionné.

Le président Vallières propose que cette présentation soit faite à la fin de la réunion de l'après-midi et donne la parole à M. Mahama Sawadogo Président de la commission de la coopération et du développement.

5.4. Commission de la commission de la coopération et du développement

M. Mahama Sawadogo (Burkina Faso), Président de la commission de la coopération et du développement de l'APF fait part des activités de la commission depuis le Bureau qui s'est tenu à Dakar en juillet dernier.

Il indique aux membres du Bureau que lors de la session de Dakar, trois résolutions ont été adoptées à l'initiative de la commission de la Coopération et du Développement.

L'une portait sur l'intelligence Economique, une autre sur le financement du développement et la dernière sur la crise alimentaire au Niger. Il précise que cette dernière répondait au vœu du Secrétaire général de la Francophonie qui avait souhaité, lorsqu'il s'est exprimé devant la séance plénière que la Francophonie puisse accompagner le Niger par un mouvement de solidarité face à la crise alimentaire qui sévissait dans ce pays.

Il ajoute que la commission a également poursuivi ses réflexions en abordant les questions relatives à la sécurisation des titres fonciers dans l'espace francophone, la biodiversité, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ainsi que les Accords de Partenariat Economique (APE), autant de thèmes qui feront l'objet de ses travaux futurs. Il souligne qu'à ce titre elle a notamment entendu une communication de M. Jean-Pierre Dufau, député (France) sur l'intelligence économique.

M. Sawadogo indique que les membres de la commission ont aussi, au cours de cette réunion, réfléchi sur la contribution de la commission à l'Avis de l'APF présenté à l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie. Il précise que ce texte portait sur le financement du développement. Il précise également que la commission a préparé, comme de coutume, les questions posées au Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, à l'occasion de la XXXVI^{ème} session de Dakar.

Il rappelle que la commission a examiné le rapport sur la bonne gouvernance, préparé par Mme Amissétou Affo Djobo, députée du Bénin. Elle a aussi entendu les rapports de suivi sur le Sommet de Ouagadougou présenté par M. Louis Plamondon, député du Canada et celui sur les négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'OMC dont les co-rapporteurs en titre sont le Président de la commission et M. Germain Chevarie, député du Québec.

Au titre des activités postérieures à la session de Dakar, il indique aux membres du Bureau que l'OMC entretient un dialogue régulier avec les parlementaires francophones membres de l'APF et organise des séminaires d'information et de sensibilisation sur le système commercial multilatéral, en partenariat avec l'OIF, ceci afin d'encourager les échanges de vues.

Il précise qu'il a participé au nom de l'APF au Forum public de l'OMC 2010, organisé à Genève du 15 au 17 septembre 2010 et qui avait pour thème «Les forces qui déterminent le commerce mondial». Ces forums sont l'occasion, pour le grand public et pour les parlementaires de faire le point sur les évolutions récentes au niveau mondial qui ont une

incidence sur le système commercial multilatéral et d'identifier les mesures qui permettront de soutenir les flux commerciaux internationaux et de renforcer l'OMC.

Il poursuit son propos en précisant qu'en marge du Forum public, l'UIP et le Parlement européen, ont organisé le 16 septembre à Genève une réunion-débat parlementaire qui s'intitulait « Le système commercial multilatéral en place peut-il faire face aux défis émergents ? »

Il souligne qu'il a, à cette occasion, rappelé l'attachement de la Francophonie et de l'APF aux accords commerciaux multilatéraux et la nécessité pour les parlementaires francophones d'être plus étroitement associés aux travaux de l'OMC.

Concernant toujours l'OMC, il informe les membres du Bureau que l'APF poursuit toujours sa quête pour adhérer au Comité de pilotage de la Conférence sur l'OMC. A l'occasion de son séjour à Genève, il a eu un bref entretien avec M. Vital Moreira, Président de la commission du commerce international du Parlement européen sur ce sujet. Il précise que l'APF reviendra prochainement sur cette requête.

Il informe également le Bureau que l'APF à travers la commission, participera à la prochaine session de la Conférence parlementaire sur l'OMC qui se tiendra les 21 et 22 mars 2011 à Genève. Il signale que bien entendu l'APF profitera de sa présence à Genève pour réitérer sa demande. Il informe le Bureau que le Secrétariat général a déjà pris contact avec le comité de pilotage de l'OMC pour qu'une rencontre de haut niveau soit organisée en marge de cette Conférence.

Il souligne que les activités de la commission se sont poursuivies par l'organisation en coopération avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, de deux séminaires de sensibilisation sur les défis environnementaux des parlements nationaux d'Asie-Pacifique. Il précise que ces séminaires ce sont tenus le 15 et le 17 décembre dernier à Hanoï et à Phnom-Penh. Plus de 120 parlementaires et fonctionnaires y ont pris part. Il fait observer par ailleurs, qu'il s'agit là d'un chiffre très important pour une zone géographique où le Français n'est pas la langue principale et que si cet excellent résultat a pu être atteint c'est grâce à la décision prise par le Bureau d'organiser ces réunions en français et dans la langue nationale du pays concerné.

Il ajoute qu'à la suite de la Conférence des Etats-Parties à la Convention des Nations-unies sur les changements climatiques de Copenhague où l'APF a fait partie de la délégation de la Francophonie, les parlements de la Région Asie-Pacifique ont en effet souhaité bénéficier de séminaires régionaux sur les changements climatiques.

Il indique également que les Séminaires de sensibilisation et d'échanges sur les défis des parlements nationaux francophones dans la gouvernance de l'environnement visent à susciter une forte implication des parlements nationaux dans la gestion des questions portant sur l'environnement et le développement durable.

Il précise de manière spécifique qu'il s'agit de renforcer les capacités des parlementaires pour relever les défis relatifs :

- au développement des législations nationales conformes aux accords multilatéraux ;
- au contrôle de l'action des gouvernements par l'orientation et l'évaluation des politiques, plans et programmes ;
- à la participation effective des populations dans la mise en œuvre des projets en vue d'une appropriation des acquis.

Il rappelle aux membres du Bureau que la Région Afrique avait en décembre 2009 organisé le premier séminaire portant sur ce thème à Lomé. Il espère que les moyens dont disposera l'APF en 2011 permettront à d'autres régions ou sous-régions de l'APF de bénéficier de ces séminaires organisés avec le concours de l'IEPF et de l'OIF.

Il indique au Bureau que dans les mois à venir les membres de la commission vont être invités à participer à plusieurs concertations internationales organisées sous l'égide de la Francophonie et des Nations-Unies, de même qu'ils honoreront avec l'accord du Secrétaire général parlementaire, les rendez-vous instaurés avec la Banque mondiale et le Conseil du notariat francophone.

Il conclut son intervention, en rappelant que la prochaine réunion de la commission se tiendra les 23 et 24 mai prochains à Phnom-Penh.

6. Rapport des chargés de mission régionaux

Le Président Vallières donne la parole à M. Mahama Sawadogo pour la présentation du rapport d'activités de la Région Afrique.

6.1. Région Afrique

M. Mahama Sawadogo, député (Burkina Faso) présente, en lieu et place du Chargé de mission Afrique M. Bongnessan Arsène Yé nommé ministre, le rapport d'activités de la Région Afrique en précisant qu'il couvre la période de juillet 2010 à janvier 2011.

Il indique également que ce rapport concerne principalement les activités de représentation, notamment, les séminaires parlementaires et les missions d'observations des élections auxquelles ont pris part les parlementaires de sa région.

Il mentionne en outre les activités de vigilance de la démocratie, de prévention et de règlement de conflits et dresse enfin le tableau des activités à venir de la Région.

Concernant les séminaires parlementaires, il indique que l'ancien chargé de mission de la Région Afrique a eu, à chaque réunion du Bureau, l'opportunité de se féliciter de l'organisation de ces séminaires qui ont été pour la plupart tenus en terre africaine et ont concerné, en leur majorité, les parlementaires de sa Région.

Il précise que pour la période mentionnée, il n'y a eu qu'un seul séminaire, celui de Cotonou, tenu du 10 au 11 novembre 2010.

Ce séminaire a eu un caractère régional et a connu la participation des parlementaires du Sénégal et du Gabon à la tête desquels le Président d'honneur de l'APF et Président de l'Assemblée nationale, M. Guy Nzouba Ndama.

Le thème principal de ce séminaire était le rôle des parlements en matière de démocratie et de bonne gouvernance économique.

Il indique que la Région Afrique était représentée par deux conférenciers : M. Abdramane Sylla, Député, Vice-président de l'Assemblée nationale (Mali) et M. Jérôme Lavou, Député (République centrafricaine).

Concernant les Missions d'observations des élections, il mentionne :

- **Election présidentielle du 31 octobre 2010 et du 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire**

M. Davy-Victorien Yama, député, vice-président de l'Assemblée nationale de la République centrafricaine a représenté la Région au premier et deuxième tour de l'élection.

- **Référendum constitutionnel du 31 octobre 2010 au Niger**

M. Ignace Sumbu, député (République démocratique du Congo) a représenté la Région.

- **Election présidentielle du 7 novembre 2010 aux Comores**

M. André Pool, député (Seychelles) y a été au compte de la Région Afrique.

- **Election présidentielle du 21 novembre 2010 au Burkina Faso**

M. Guy-Christian Ossangu, député (Gabon) a représenté la Région Afrique.

- **Elections législatives et présidentielle du 23 janvier 2011 en République Centrafricaine**

La Région Afrique y a été représentée par une forte délégation de 4 parlementaires :

- M. Makam Cissoko, député (Mali) ;
- M. Abdoulaye Ndour, député (Sénégal) ;
- M. Guy-Christian Ossangu, député (Gabon) ;
- M. Michel Ouedraogo, député (Burkina Faso).

- **Elections législatives et présidentielle du 31 janvier 2011 au Niger**

M. Ignace Sumbu, député (RDC) qui avait participé à la mission d'observation du Référendum Constitutionnel du 31 octobre 2010 dans ce pays, a été le représentant de la Région à cette mission.

Dans le cadre des activités de « vigilance de la démocratie », de prévention et de règlement des conflits, il indique que la Région continue de suivre avec un intérêt particulier le développement de la situation en Côte d'Ivoire, en Tunisie et à Madagascar et qu'elle fera un point sur ces cas lors de ses prochaines réunions.

Au chapitre des activités à venir, il mentionne :

- La 3^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblée et de section de la Région d'Afrique qui se tiendra, à l'invitation de M. Justin Koumba, Président de l'Assemblée nationale du Congo, Président de la section congolaise de l'APF, à Brazzaville du 10 au 12 février 2011 ;

- La XIX^{ème} Assemblée régionale Afrique qui aura lieu à Rabat, Royaume du Maroc, du 12 au 14 mai 2011. Elle permettra aux parlementaires de notre région d'amorcer notre réflexion sur plusieurs thèmes en préparation de la session de juillet à Kinshasa.

Il indique ensuite qu'outre ces activités, la Région Afrique se propose d'organiser, si elle réunit les crédits, conformément au souhait exprimé par le Secrétaire général de la Francophonie à la demande des parlementaires de la Région Afrique, le deuxième séminaire atelier sous régional sur le *titrement foncier en Afrique de l'Ouest* en avril prochain au Mali.

Il termine sa présentation en indiquant que la Région Afrique entend également participer activement aux prochains nombreux scrutins électoraux prévus en Afrique, notamment, au Tchad, au Bénin, à Madagascar, en Tunisie, au Cap Vert, aux Seychelles, au Sénégal, en République Démocratique du Congo, en Mauritanie, au Gabon et en Guinée.

Le Président Vallières remercie M.Sawadogo et donne la parole à M. Jean-Marc Lalonde chargé de mission Amérique.

6.2. Région Amérique

M. Jean-Marc Lalonde (Ontario) remercie la section québécoise pour son accueil en son enceinte parlementaire.

Il informe le Bureau que la 26^e Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF s'est tenue à Winnipeg, au Manitoba, du 30 août au 3 septembre 2010 et a réuni 11 des 13 sections de la région Amérique. Six sections ont présenté des rapports sur des thématiques d'intérêt commun pour les communautés francophones de la Région.

En outre, la Région Amérique a participé, du 30 septembre au 2 octobre 2010, à Charlottetown, au 63^e congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (l'ACELF). Elle y était représentée par la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool, de la section du Canada, et par le député Dave Turcotte, de la section du Québec.

Les 10 et 11 novembre dernier, le sénateur Pierre De Bané, de la section canadienne, et la députée Johanne Gonthier, de la section du Québec, ont été délégués pour représenter la Région Amérique à un séminaire parlementaire de l'APF sur « la démocratie et la bonne gouvernance économique : le rôle des parlements », qui s'est tenu à Cotonou au Bénin.

Par la suite, du 25 novembre au 1^{er} décembre, le député québécois Benoît Charrette a participé à une mission d'information et de contacts de l'OIF lors du premier tour des élections présidentielles et législatives en Haïti. Enfin, le député québécois M. Vincent Auclair, est actuellement en route pour le Tchad, où il participera à une nouvelle mission d'information et de contacts de l'OIF en vue de la prochaine élection législative prévue le 13 février.

M. Lalonde indique qu'à titre de chargé de mission, il participera, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 4 au 8 juillet prochain, à la réunion d'été du Bureau de l'APF qui précédera la 37^e Session internationale de l'APF. Il précise par ailleurs que c'est à Regina, en Saskatchewan, que se tiendra, du 22 au 26 août 2011, la 27^e Session de l'Assemblée régionale Amérique. En outre, comme à l'habitude, la Région Amérique sera représentée aux congrès annuels de la FCFA et de l'ACELF, aux séminaires

parlementaires de l'APF et aux missions dites d'information et de contacts que tiendront l'APF et l'OIF en 2011.

M. Lalonde se dit ravi d'avoir été informé par M. John Martin, président de la section du Maine de l'APF, de la reconstitution d'une nouvelle section de l'APF au Maine et de sa volonté de participer activement aux activités de la Région Amérique, et ce, suite aux élections législatives tenues aux États-Unis en novembre dernier. Il informe le Bureau que la Région Amérique effectuera des missions d'information au New Hampshire, au Vermont et peut-être au Rhode Island et au Massachusetts et que la Floride, où résident 1,5 million de francophones sur une base permanente, reste toujours dans la mire de la Région. Il souhaite également la formation d'une section par le parlement haïtien, aussitôt les élections tenues.

D'autre part, il déclare que la Région est en pourparler avec le Centre de la Francophonie des Amériques, afin d'établir un partenariat en vue de mettre sur pied un Parlement jeunesse des Amériques. Une rencontre est prévue dans les 24 heures avec les autorités du Centre.

Il relève également que la Région poursuit ses efforts en vue d'organiser le club informel des « Amis de la Région Amérique » qui pourrait regrouper les parlementaires francophones et francophiles de la province canadienne de Terre-Neuve-et-Labrador, des territoires canadiens du Yukon, du Nunavut et des Territoires-du-Nord-Ouest, et de pays tels le Brésil, le Mexique, l'Argentine et le Chili. Souvent trop peu nombreux pour former des sections, ces parlementaires n'en partagent pas moins certains des idéaux de l'APF, dont le souci est de favoriser le rayonnement de la langue française. Le but recherché, en conformité avec les objectifs de la Région, est de «mettre en réseau » le maximum de parlementaires francophones et francophiles dans l'objectif d'accroître l'influence de la langue française. Ces mesures sont nécessaires, affirme le chargé de mission, pour assurer la survie et le développement des petites communautés francophones en Amérique.

M. Jacques Legendre espère vivement que l'idée de créer les « Amis de la Région Amérique » se concrétisera et ajoute qu'il doit conduire une délégation de la Commission de la culture du Sénat français en Argentine, en avril, et qu'il transmettra à M. Lalonde les informations qui pourraient lui être utiles dans son projet.

M. Lalonde conclut en affirmant avoir reçu un coup de fil de représentants francophones de la Floride intéressés à son projet.

6.3. Région Asie Pacifique

Le président Vallières donne la parole à Monsieur Ngo Quang Xuan, vice-président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du Vietnam pour présenter le rapport de la région Asie-Pacifique en remplacement de M. Kukhéo Akhamouny (Laos), chargé de mission Asie-Pacifique.

M. Ngo Quang Xuan (Vietnam) indique que le rapport de la région couvre la période de juillet 2010 à janvier 2011. Il fait état de deux événements d'importance.

Le premier est la V^e réunion annuelle de la région Asie-Pacifique qui s'est tenue du 9 au 11 septembre 2010, en présence des sections du Vietnam et du Laos, du chargé de mission Europe, d'un représentant de la section française, du secrétaire général administratif de l'APF et du directeur du Bureau de la Francophonie en Asie-Pacifique. Deux thèmes ont été

débat, soit l'enseignement supérieur et les politiques de développement socio-économique après la crise ainsi que les perspectives de coopération entre les pays francophones au niveau régional et international.

Le second événement a été la tenue du premier séminaire de sensibilisation des parlementaires de la région Asie-Pacifique sur la gouvernance de l'environnement et le développement durable, en décembre à Hanoï (Vietnam) et à Phnom Penh (Cambodge), auquel ont participé de nombreux parlementaires et de fonctionnaires et qui avait pour objectif de renforcer les capacités des parlementaires à relever les défis relatifs au développement des législations nationales et au contrôle de l'action des gouvernements en matière d'environnement.

Le chargé de mission a pour sa part participé à la XXXVI^e session de l'APF à Dakar et a travaillé avec la section cambodgienne sur l'assemblée régionale.

Du côté des sections membres, la section cambodgienne, en 2010, a participé à plusieurs réunions et activités telle la réunion de la CECAC à Hoi An au Vietnam et à celle de l'APF à Dakar en juillet. Elle a organisé la V^e assemblée régionale et le séminaire parlementaire; pour sa part, la section laotienne a participé à la réunion du Bureau à N'Djamena, aux événements de la session à Dakar, à la réunion de la CECAC à Hoi An, à la V^e réunion régionale et au séminaire ; la section du Vanuatu a repris sa place dans la région Asie-Pacifique de l'APF et a été présente au Séminaire; enfin, la section vietnamienne a organisé la réunion de la CECAC en avril à Hoi An et le séminaire d'échanges et de sensibilisation. Elle a également participé aux réunions du Bureau et à la régionale.

Parmi les activités à venir de la région, M. Ngo Quang Xuan mentionne les élections législatives au Vietnam et au Laos, la tenue des prochaines réunions de la Commission de coopération et du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA à Phnom Penh au Cambodge en mai 2011 et la possibilité de la tenue de la prochaine réunion régionale au Vanuatu.

6.4. Région Europe

Le président Vallières remercie Monsieur NGO Quang Xuan et donne la parole à M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe.

M. Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe (Belgique/Communauté française /Wallonie-Bruxelles) évoque la XXIII^e Assemblée régionale Europe qui s'est réunie en 2010 en Arménie, pays dont les autorités se sont engagées à l'égard de la Francophonie et de ses valeurs.

Il précise que les Présidents de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie et de la section arménienne, MM Abrahamian et Rustamyan accueillirent les 17 sections réunies autour du thème « les enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle ».

Dans son exposé le conseiller du ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie, chargé de la Francophonie s'est réjoui de voir la mise en œuvre du programme Noria 2010-2013 en Arménie, celui-ci contribuant à la traduction du site Internet de l'Assemblée nationale d'Arménie en français et au suivi de cours en français par les parlementaires et fonctionnaires arméniens.

Dans ce cadre d'apprentissage de la langue française et conformément à notre volonté assidue de suivre l'évolution programmatique et financière de TV5, en 2010, a été fait le choix, poursuit-il, de se pencher sur la mission de promotion de la langue française à travers le monde qu'assume TV5 Monde. Grâce au programme « Première classe », TV5 Monde complète son offre d'apprentissage du français en proposant une initiation à la langue française qui s'appuie sur les ressources images et vidéo de son site Internet. En s'adressant aux grands débutants, TV5 Monde touche de nouveaux publics, cela méritait d'être souligné avant d'aborder le thème autour duquel se sont déroulés les travaux. Ceux-ci se subdivisaient en 3 ateliers, chacun étant présidé par un modérateur et introduit par un expert.

Le premier atelier jeta les bases du débat en rappelant les enjeux de l'éducation face à la société avec pour mots clefs : vision de l'éducation, stratégie globale de développement de l'éducation, évolution des systèmes scolaires en tenant compte des objectifs et des valeurs de l'école.

Le deuxième atelier après avoir resitué l'état des différents systèmes éducatifs, s'est centré sur la problématique de l'école face aux inégalités et s'est clôturé en retenant que l'étude des politiques d'éducation prioritaires en Europe permettait d'ouvrir un champ de comparaison complexe quasiment inédit à l'échelle européenne.

Le troisième atelier était consacré, quant à lui, à l'interdépendance réciproque entre la formation et l'emploi, entre l'école et le marché. Il s'est conclu sur les enjeux individuels et collectifs de la sécurisation des parcours professionnels dans un contexte mondialisé et incertain.

Il ajoute que pour clore ces deux jours de débats auxquels son collègue le Chargé de mission de la Région Amérique, M. Lalonde a participé, l'Assemblée régionale Europe a adopté une résolution par laquelle les parlements membres s'engagent notamment à se concerter afin qu'un enseignement de qualité offrant un éventail de possibilité tenant compte des besoins et du potentiel de chacun puisse être dispensé à tous les élèves qui, évalués régulièrement et responsabilisés dans leur parcours scolaire, pourront viser des objectifs ambitieux en relation avec leurs aptitudes. En guise de suivi, cette résolution et un bilan plus complet des travaux de la régionale Europe furent présentés par son collègue M. Christian Dupont, aux membres de la CECAC réunie en juillet dernier à Dakar.

Depuis lors, la Conférence des Présidents de la Région Europe s'est tenue à Poznan au sein d'une université et ce du 25 au 30 octobre 2010 à l'invitation de M. Marek Ziolkowski.

Avant d'aborder son ordre du jour proprement dit, la Conférence des Présidents s'est penchée sur l'enseignement de la langue française en Pologne. Ce débat fut mené avec la participation de nombreux professeurs de français et de jeunes étudiants locuteurs de la langue française.

Il estime qu'ils ont ainsi pu bénéficier d'une vue générale sur la situation de l'enseignement du français en ce grand pays d'Europe de l'Est. Les parlementaires européens ont été informés sur le fonctionnement tant des classes bilingues dans le système de l'école secondaire polonaise que des lycées bénéficiant d'un programme de français renforcé ou encore sur l'enseignement du français à l'université. Mais en Pologne, le français est aussi enseigné dans des institutions non scolaires et non universitaires, c'est pourquoi l'Alliance française ainsi que la Maison de Bretagne prirent la parole pour expliciter leurs actions.

Dans le cadre des discussions relatives à l'organisation des futurs travaux de la région Europe, il lui a semblé opportun de déterminer les lieux des prochaines réunions et les grandes thématiques qu'il conviendrait de développer avec 2 à 3 ans d'avance, les assemblées régionales pouvant ainsi être en mesure d'approfondir l'étude d'un sujet, tout en gardant suffisamment de souplesse pour adapter les décisions aux opportunités du moment.

Partageant ce point de vue, la section lituanienne a posé sa candidature pour recevoir l'assemblée régionale Europe en 2011 sous réserve de l'accord du Seimas ; quant à la section monégasque, elle s'est proposée d'étudier la faisabilité d'accueillir l'assemblée à Monaco en 2012 ; la section belge posant sa candidature pour 2013.

Les trois prochaines assemblées régionales Europe se structureront sur base de deux fils conducteurs d'une part la relance économique et sociale durable et d'autre part la promotion de l'apprentissage de la langue française.

Il précise qu'il s'agira d'approfondir l'étude et la comparaison des politiques et des actions menées en vue de soutenir et d'encourager une croissance économique durable et de réduire la pauvreté, chaque assemblée régionale mettant l'accent sur un volet particulier. Il s'agira en outre de créer le lien entre le sujet spécifique examiné et le rôle assumé par les acteurs mis en exergue par le sujet en matière de promotion de la langue française.

L'assemblée régionale 2011 se penchera à la fois sur la formation en tant que facteur de création d'emplois et de croissance et sur le rôle des enseignants dans la promotion de l'apprentissage du français. Corrélativement, les sections européennes de l'APF où le français n'est pas langue maternelle seront invitées à prendre la parole sur la place du français en tant que langue étrangère. A côté du rôle des enseignants, le rôle des médias et des technologies de l'information en matière d'apprentissage d'une langue y seraient aussi développés.

Il ajoute que l'APF Région Europe qui devrait se réunir à Monaco en 2012 (sous réserve) devrait pouvoir mettre en exergue une dimension plus économique. Elle aurait pour objectif de donner réponses aux questions relatives à la place du français dans les relations économiques et au rôle des entreprises francophones dans la promotion de la langue française. Le thème pourrait être « La gouvernance économique en vue de restaurer la confiance des entreprises dans l'avenir. Le rôle des parlements appartenant à la Francophonie pour créer des conditions favorables à la relance économique ».

Ensuite, l'assemblée régionale de Bruxelles 2013 se pencherait spécifiquement sur la recherche. Le rôle des chercheurs dans la promotion de la langue française et la place du français dans la recherche y seront donc développés.

Les décisions organisationnelles et relatives à l'ordre du jour des travaux étant prises, la Conférence des Présidents de l'APF Région Europe s'est prononcée sur la poursuite de son programme d'actions et de coopération au bénéfice de la section arménienne et de l'université linguistique d'Etat V.Briousov d'Erevan que les participants à la XXIII^e Assemblée régionale réunie à Erevan ont pu visiter.

Il rappelle qu'il s'agit d'un programme de formation via visioconférences en français intitulé « Union européenne, Francophonie. Regards croisés avec les Pays d'Europe centrale et orientale sur les relations internationales et la démocratie », programme de formation dont ont déjà bénéficié l'université d'Etat de Moldavie et l'université d'Arad de Roumanie.

Il conclut son propos en soulignant que depuis octobre 2010, cinq élections présidentielles ont fait l'objet de missions d'observation d'élections de la part de parlementaires émanant de l'APF Région Europe : le Rwanda, la Guinée, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Niger. Ont participé à ces missions les sections française, belge et de Jersey. Une autre mission d'observation est programmée au Tchad pour les élections du 13 février prochain à laquelle participera une députée française.

Concernant les séminaires parlementaires, la section belge a participé au séminaire organisé par le Comité directeur du Réseau des femmes au Togo en octobre 2010 ; quant au séminaire de Cotonou sur la « Démocratie et la bonne gouvernance économique : le rôle des parlements », ce sont les sections française et belge qui ont répondu à l'appel.

Il termine par une dernière remarque concernant l'utilisation du français par certaines sections européennes émanant de l'ancien bloc de l'Est. Celles-ci ont surtout un rapport historique avec la langue française. Il évoque l'expérience intéressante qu'il a pu faire en Arménie, en Pologne et dans d'autres sections encore. Il compte essayer de renouer les liens avec ces sections. Il observe que bon nombre de ces pays ont l'ambition de faire partie d'un cénacle international, même s'ils ne parlent pas beaucoup le français. Il ajoute qu'il faut en tenir compte.

M. Henri-François Gautrin exprime le souhait que les études de la Région Europe circulent dans toutes les sections de l'APF.

M. Jean-Paul Wahl se dit bien entendu d'accord et rappelle qu'il s'est réjoui de la présence du Chargé de mission Amérique à leur réunion. Il considère que c'est d'autant plus une excellente suggestion qu'ils souhaitent travailler sur une période de trois ans, ce qui permettra un enrichissement.

M. Jacques Legendre considère que M. Wahl a mis le doigt sur un vrai problème. Certains pays de l'Europe centrale et orientale ont connu le mouvement francophone et veulent être sur la scène internationale. Il n'empêche qu'il faut la maîtrise de la langue française pour dialoguer. Le même problème se retrouve au sein de l'OIF. Il évoque ensuite l'enseignement du français : il s'est vu obligé d'intervenir en Lettonie. En effet, ce pays, à peine avait-il rejoint l'OIF, pour des raisons d'économies a opté pour l'apprentissage de l'anglais au détriment du français. En conclusion, dit-il, restons ouverts, certes, mais il faut un minimum de place pour le français dans le système éducatif et dans la prise de parole dans les instances internationales. Restons vigilants. Il faut que nos idées soient très claires sur ce point.

M. Jean-Paul Wahl marque son accord sur ces propos. Il précise simplement que par ce biais, la région Europe a l'opportunité de faire pénétrer la langue et la culture française puisque ses travaux ont lieu dans ces pays. Il ajoute, en réponse à la question de M. Gautrin, que les travaux de la Régionale Europe sont consultables sur le site internet de l'APF Europe.

Mme Henriette Martinez (France) cite l'exemple positif de Mme Roza Hoffman, ancienne présidente de la section hongroise devenue ministre de l'Education nationale. Celle-ci lui a confié qu'elle ferait le maximum pour maintenir l'enseignement du français dans son pays.

7. Suivi du réseau des femmes parlementaires

Le président Vallières propose de visionner le film réalisé par le chargé de communication sur le séminaire du réseau des femmes à Lomé.

Diffusion de la vidéo

Mme Rose Marie Losier Cool, Présidente du Réseau (Canada), après avoir remercié la section du Québec et le Président Vallières, présente aux membres du Bureau les travaux du réseau depuis sa dernière réunion à Dakar.

En premier lieu, elle évoque les points saillants de la réunion annuelle du réseau lors de la XXXVI^{ème} Session de l'APF à Dakar le 5 juillet 2010. Les thèmes des quatre rapports étaient *La traite des personnes*, présenté par Mme Stéphanie Vallée, députée du Québec, *la violence faites aux femmes et aux enfants*, par Mme Geneviève Colot, députée française, *la situation des femmes réfugiées dans l'espace francophone*, par Mme Amissetou Affo Djobo Oloude, députée béninoise et *le suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, par Mme Vallée. Le réseau a également pu entendre l'exposé du Professeur Albert Lourde, Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, sur le thème « *Les droits des femmes sont-ils universels ?* ». Enfin, grâce à la représentation du parlement panafricain, les femmes parlementaires ont bénéficié d'une communication de Mme Farida Ilimi, députée algérienne, sur la participation des femmes dans la vie politique en Afrique. Elles ont adopté deux résolutions, l'une sur la traite des personnes, l'autre sur la situation des femmes réfugiées. Elles ont également adopté le texte destiné à être intégré dans l'Avis de l'APF pour le Sommet de la Francophonie à Montreux qui portait sur la CEDEF et sur la protection des enfants dans les conflits armés.

Elle évoque ensuite, la réunion du comité directeur du 8 juillet au cours de laquelle les parlementaires ont choisi deux nouveaux thèmes à étudier : *les violences faites aux femmes et aux enfants dans l'espace public* et *l'autonomisation économique des femmes*.

Elle termine par le compte-rendu de la réunion intersessionnelle du Comité directeur qui s'est tenue ces deux derniers jours : les travaux ont porté sur les quatre thèmes décidés à Dakar : autonomisation économique des femmes, violences faites aux femmes et aux enfants dans l'espace public, situation des femmes réfugiées et suivi de la CEDEF.

La présidente ajoute que le comité directeur a également entendu Mme Christiane Pelchat, présidente du Conseil du statut de la femme du Québec sur le thème « *Le rôle du Conseil du statut de la femme dans la promotion de l'approche sexospécifique auprès du gouvernement du Québec* » et a décidé de proposer d'inviter Mme Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili et nommée en septembre dernier à la tête de « ONU Femme » à faire une intervention devant le réseau lors de sa réunion à Kinshasa.

A propos de la session à Kinshasa, elle relève que le comité directeur ne peut imaginer de s'y réunir sans faire un geste de solidarité à l'égard des femmes congolaises.

Elle indique que le comité directeur a envisagé deux choses :

La première proposée par Mme Geneviève Colot, de la section française, est d'associer le réseau à la campagne du Secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. L'objectif de M. Ban Ki Moon est, dit-elle, de « s'opposer à la violence

sexuelle en temps de conflit pour prévenir le recours au viol comme tactique de guerre et répondre de manière utile aux besoins des victimes ». Son initiative, qui s'appelle « FACHEZ-VOUS », demande de soumettre une photographie adoptant le geste des bras en croix, pour envoyer le message selon lequel la terreur sexuelle ne sera plus tolérée. Les photos seront présentées sur le site de « Non au viol » et dans une immense mosaïque mondiale au Siège de l'ONU. Elle propose donc de faire une photo de l'ensemble du réseau dans cette attitude et ajoute que le comité directeur aimerait que le Bureau partage cette envie de participer à cette campagne de M Ban Ki Moon. Elle termine en précisant que ses collègues seraient très heureuses si le Bureau acceptait l'idée d'associer l'ensemble de l'APF à cette initiative.

La seconde est d'adopter une déclaration dans laquelle le réseau manifesterait sa solidarité envers ces femmes et leur souffrance et exhorterait à ce que les auteurs de ces viols soient poursuivis et punis. Elle précise : « rien de plus, pas de condamnation d'un pays, seulement montrer notre empathie avec ces femmes et ces jeunes filles et formuler une demande ».

Elle en vient ensuite au second volet de l'activité du réseau, celui de son programme de coopération. Elle rappelle que le réseau des femmes parlementaire a décidé à Dakar de centrer ses prochaines activités de coopération sur l'intégration du genre dans l'élaboration des budgets nationaux, sans oublier bien entendu l'étude de la CEDEF qui reste prioritaire.

Deux séminaires, explique-t-elle, ont permis la mise en œuvre de cette décision: le premier a été organisé par le réseau à Lomé avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie et le second s'est déroulé en Ex-République yougoslave de Macédoine, à Bitola, organisé par l'OIF et le Conseil de l'Europe.

Elle donne ensuite le détail de ces deux séminaires tels qu'ils sont exposés dans son rapport d'activité repris dans le rapport d'activité du Secrétaire général.

Concernant le séminaire de Bitola, elle souligne que cette réunion, qui n'a pas été conduite par l'APF a constitué un bel exemple de la collaboration constructive établie avec l'OIF et tout particulièrement avec la Délégation à la paix, à la Démocratie et aux droits de l'Homme (la DDHDP) et avec la cellule chargée de l'intégration de l'égalité hommes-femmes à la Direction de la planification stratégique à l'OIF.

Il témoigne aussi de la volonté de coopérer, sur des sujets précis, avec d'autres espaces que l'espace francophone, en l'occurrence, ici, avec le Conseil de l'Europe.

Enfin, au niveau budgétaire, il permet d'approcher au mieux l'utilisation complète du subside alloué par l'OIF pour les actions de coopération. En effet, le réseau dispose d'un peu plus de 50.000 euros par an. Il est très difficile de prévoir exactement cette dépense pour l'organisation du séminaire sur la CEDEF. Il suffit qu'une personne doive renoncer à venir pour se retrouver avec un « bonus » à « dépenser » avant la fin de l'année. Participer à un séminaire organisé et pris en charge par une autre instance proche de l'APF grâce aux moyens restants permet de faire connaître l'APF et son réseau des femmes et de recevoir une formation non négligeable.

Elle termine son intervention en rappelant qu'il reste, au niveau des agendas, comme l'a fort aimablement évoqué M. Legendre, un problème que le réseau aimerait résoudre. Celui-ci déplore en effet que la seule réunion annuelle du réseau, qui de plus ne peut durer qu'un seul jour, doive se tenir lors de la session et le lendemain du jour de la

réunion du Bureau, ce qui exclut toutes les femmes du Bureau à la journée à thème organisée par la section hôte. Elle ajoute que ce n'est pas la première fois qu'elle en parle et elle demande aux membres du Bureau de réfléchir à une solution qui a l'aval de l'ensemble du comité directeur et qui a le mérite de représenter une dépense minime, contrairement à toutes les autres formules envisagées :

Jour 1 : Journée à thème ; Jour 2 : Bureau ; Jour 3 : Réseau des femmes parlementaires ; Jour 4, 5 et 6 : Plénière/commissions (comme actuellement).

Elle considère que tous sortiraient gagnants d'un tel arrangement. En effet, tous les membres du Bureau, incluant bien sûr les hommes, pourraient ainsi participer aux travaux du réseau ; tous les parlementaires, incluant les femmes, pourraient ainsi participer à la journée culturelle ; tous ceux dont l'agenda est trop chargé pourraient arriver juste à temps pour les travaux du Bureau. Elle ajoute qu'elle croit cependant que tous reconnaissent l'importance de se rencontrer hors du cadre formel d'une session et feraient par conséquent tout leur possible pour être présents à cette importante journée de rencontre.

Elle précise qu'elle ne sera peut-être plus présidente lorsque le réseau aura obtenu gain de cause, mais qu'il est de son devoir de sensibiliser les membres du Bureau à ce qu'elle considère un peu comme une injustice.

M. Henry François Gautrin trouve extrêmement intéressante la suggestion de Mme Losier-Cool de déférer à la demande du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki Moon. Il demande au Président s'il serait possible de demander au Bureau et aux fonctionnaires du Secrétariat général d'organiser ce geste symbolique à Kinshasa, avec les délégations qui voudront bien y participer. Il ajoute qu'il y participerait avec plaisir.

Mme Rose-Marie Losier-Cool mentionne que l'on peut trouver sur Internet le geste qui a été posé et que peut-être, puisque cette proposition vient de la section de la France, il lui serait plus facile d'organiser la logistique sur les lieux, puisqu'il ne s'agira pas seulement de prendre des photos.

M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire, met les participants en garde. Il rappelle que l'APF est invitée par la section de la RDC à tenir son Assemblée générale à Kinshasa. C'est évidemment un moment important et il faut tout faire pour que cette réunion de Kinshasa se fasse sans ambiguïtés et soit un succès. Il ne faut pas oublier que la RDC est un pays stratégique pour la Francophonie et que c'est un des pays dont le développement démographique est le plus important, virtuellement le plus grand pays francophone d'Afrique, précise-t-il. Il faut donc que nous allions là-bas en tenant des propos qui soient compréhensibles par tous. Donc pas d'ambiguïtés. Mme Losier-Cool a abordé le problème du viol. M. Legendre est persuadé que tous les membres de l'APF sont horrifiés par ce comportement et qu'aucun d'entre eux ne peut accepter que l'on transforme le viol en une arme de guerre. Il y a des horreurs qui ont été commises : les enfants soldats, les viols. Tout ceci bien évidemment les parlementaires de l'APF le combattent et le condamnent de la manière la plus ferme, il n'y a là-dessus aucune ambiguïté. Ce qu'il faut éviter simplement, c'est d'en parler spécifiquement dans un État en donnant le sentiment que nous mettons en cause cet État-là, particulièrement et implicitement en sous-entendant qu'il y aurait une certaine complaisance à l'égard de ces phénomènes et de ce comportement. M. Legendre croit donc que l'APF devra, à ce sujet, être extrêmement attentive à la façon dont elle va procéder puisque comme elle se réunira en RDC, elle devra se donner comme règle d'agir avec l'accord et dans la compréhension expresse de la section hôte et en particulier des femmes du pays dans

lequel elle se trouvera, pour ne pas donner le sentiment de stigmatiser la RDC. D'autant que souvent, ce pays a été victime de ces actes barbares et scandaleux et n'est pas responsable, ni en tant qu'auteur ni en tant qu'État, de ces actes. Il relève également qu'il ne faudrait pas donner le sentiment qu'au-delà de ce pays, c'est un continent que l'on stigmatise particulièrement alors que des actes de cette nature se sont produits en Europe il n'y a pas si longtemps, par exemple dans les Balkans. Il ne souhaite pas que l'on élude ce problème car c'est un des soucis permanents de l'APF que de condamner de la manière la plus claire tout ceci –comme l'ONU d'ailleurs l'a fait à plusieurs reprises et l'APF est, évidemment, aux côtés du combat de l'ONU dans cette affaire – mais il souligne que la forme que prendra une éventuelle manifestation de solidarité envers les victimes doit être concertée étroitement avec les parlementaires, et notamment les parlementaires femmes, de la République démocratique du Congo. Il souhaite donc que l'APF s'attache à trouver une manière de faire qui aura l'aval des collègues parlementaires du Congo pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Sur le fond nous devons être très fermes, Mme Losier-Cool a raison, mais quant à la forme soyons attentifs à ce que ressentiront les personnes du pays dans lequel nous nous trouverons.

Mme Michèle André (France) entend bien les propos du Secrétaire général parlementaire, mais s'il parle de la façon dont les collègues là-bas condamnent ces pratiques - elle a eu l'occasion, à titre de chef de Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat, de recevoir des femmes avec des témoignages bouleversants - pas un parlementaire, pas un homme de ce pays ne peut laisser faire, dans l'indifférence, ce qui se passe dans une zone du pays. Cela n'est pas condamner un pays, au contraire, que de dire aux parlementaires que nous savons ce qui passe, que nous voyons des situations insupportables et des femmes qui demandent le droit d'asile à la France. Des femmes congolaises lui ont rapporté que la situation est invivable et ont dénoncé des pratiques qui sont même celles de certains casques bleus dans la zone. Elle pense que c'est un problème qui concerne les collègues parlementaires du Congo, pas seulement les femmes. Elle estime que c'est un combat qui mérite d'être mené et qu'il faut lui trouver une forme qui soit ferme, claire, parce qu'il est impossible de ne rien dire. Et si Ban Ki Moon appelle à quelque chose de symbolique, elle croit que ce n'est pas pour stigmatiser un pays, c'est pour dire que ces pratiques sont inexcusables. Jusque là beaucoup de femmes ont fait comme si c'était la nature d'être violées, mais ce n'est pas supportable. Dans toutes les guerres il y a des atrocités et des problèmes et les femmes payent les factures très chères, ajoute-telle. Elle demande de penser aux enfants nés de ces viols. Elle conclut que l'on doit clairement faire quelque chose, et elle relève que le réseau a utilement attiré l'attention des membres du Bureau sur cette question parce que, ajoute-telle, « c'est notre devoir de parlementaires de dénoncer des choses qu'on ne peut pas laisser faire. C'est un droit à la dignité élémentaire des femmes dont il est question ».

Le président Vallières, après les différentes interventions, conclut qu'il est maintenant possible à Mme Losier-Cool de réfléchir à la manière de procéder avec tout le sens diplomatique qu'on lui connaît. Le message tel qu'il se dégage est de faire une démarche en collaboration étroite avec les parlementaires qui accueilleront la session de l'APF.

Mme Rose-Marie Losier-Cool précise que le comité directeur du Réseau des femmes est conscient des préoccupations du Secrétaire général parlementaire, mais que le message que le réseau des femmes parlementaires souhaite faire passer est un message de compassion, de secours aux victimes. Ce sera l'essentiel : on ne peut pas être là sans en parler, sans le dénoncer.

M. Jacques Legendre voudrait qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il pense que Mme André a bien compris ses propos. Il ne dit pas qu'il ne faut rien faire, il dit qu'il faut trouver une formule qui ait l'aval de la section APF du Congo-Kinshasa et en particulier des femmes parlementaires de la section APF et donc le préparer étroitement avec elles. Et puisque nous sommes dans une zone où, malheureusement pas seulement là, ces pratiques ont existé, à côté de ce problème épouvantable, également cher au cœur de l'APF, celui des enfants soldats. M. Legendre souhaiterait que l'APF fasse, à cette occasion, un rappel de sa condamnation ferme du recours aux enfants soldats et du fait que les hommes politiques ou chefs de guerre qui recourent à des enfants soldats méritent d'être traduits devant la cour pénale internationale. Il croit que ce sont deux messages forts, mais il faut qu'il soit clairement établi qu'ils ne visent pas spécialement un pays qui accueille l'APF quand cette dernière s'exprimera sur ces questions.

M. Michel de Lamotte (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) pense que l'APF ne peut faire moins que ce qui se passe dans les parlements régionaux où, il donne pour exemple la Belgique, il y a des séminaires sur ces thématiques qui ont été abordées et cela en parfaite coordination avec les autorités congolaises. Il souligne les liens qui unissent la Belgique au Congo et que selon lui, l'APF ne peut pas aller en dessous de ce qui est fait dans ses parlements respectifs. Il tenait à le dire aujourd'hui parce qu'effectivement les situations qui sont décrites sont inacceptables et que l'APF ne peut être mièvre, faible par rapport à ces faits qui sont innommables.

M. Didier Berberat partage l'avis de la section belge. Il croit que la RDC est un immense pays difficile à gérer car la gouvernance n'y est pas optimale, mais ce qui se passe actuellement est scandaleux, et inacceptable. Il se sentirait mal à l'aise de ne pas parler de cette question en RDC dans la mesure où il est intervenu au parlement à ce sujet et qu'il en a parlé à la Commission des Affaires étrangères. Certes, on sait que les responsabilités sont partagées, ce sont des éléments rebelles, mais aussi quelques forces gouvernementales qui manifestement sont mal maîtrisées. Mais, sans insulter nos hôtes congolais, il est important d'être ferme et d'expliquer que cela nous préoccupe, que cette situation ne doit pas perdurer car c'est scandaleux et qu'il n'y a pas que les femmes qui sont touchées par ça, les hommes aussi sont interpellés par ce qui se passe. Les enfants soldats c'est aussi une question que l'on doit aborder. Il faut simplement dire qu'on est très vigilants et c'est normal quand on va chez des amis que l'on puisse dire des choses et des vérités sans pour autant être insultants. M. Berberat souligne l'importance de pouvoir le dire, ce n'est pas toujours agréable, mais c'est le rôle des parlementaires que de dire ce genre de choses, avec ménagement, diplomatie, précaution, mais le dire.

Mme Henriette Martinez (France) dit comprendre la préoccupation du Secrétaire général : l'APF en tant qu'invitée doit se comporter convenablement, mais cela ne l'empêche pas de faire passer un certain nombre de messages. Si les choses sont bien préparées par les femmes du Réseau de RDC avec leurs collègues masculins, (elle insiste, ce ne peut être uniquement les femmes, ce doit être une action portée par les femmes mais préparée avec les collègues masculins), elle pense que ces derniers ne devraient pas se sentir concernés. Ce n'est pas parce que la France a voté une loi pour lutter contre la violence faite aux femmes que tous les hommes français se sont sentis concernés et considérés comme des violeurs. Elle croit que la loi protège et que les déclarations visent à protéger, à poser des limites, pas seulement à marquer de la compassion –parce que la compassion vient après– mais aussi à dire les choses clairement sans pour autant que tous les hommes se sentent concernés. Elle ajoute qu'il est bien évident que ça concerne une minorité de gens violents qui sont en marge de ceux que nous allons rencontrer et qu'en aucune façon personne ne peut approuver. Elle conclut qu'elle marque son accord pour

cette action à condition quelle soit bien préparée et qu'elle soit préparée avec l'ensemble des parlementaires congolais et grâce au Réseau des femmes.

M. Mahama Sawadogo mentionne que l'APF va se réunir en juillet 2011 à Kinshasa et que l'OIF fera de même en 2012. Selon lui cela constitue un signal fort de soutien de la Francophonie à la RDC. Il estime cependant que ce soutien ne doit pas aller jusqu'à la complaisance. Aussi pense-t-il qu'il est bon politiquement de mettre à profit le passage de l'APF à Kinshasa pour soutenir les femmes. Il ajoute, et ce n'est un secret pour personne, que du fait de la guerre les femmes ont été l'objet de violences. Ce ne sont pas des accusations, ce sont des témoignages qui ont été faits par des personnes à travers les médias, donc logiquement on ne peut pas nous accuser de faire des procès d'intentions à l'égard des dirigeants de ce pays. Il pense que cela voudrait seulement dire que nous sommes suffisamment responsables et que c'est notre devoir aussi d'appuyer l'appel de Ban Ki Moon dans cette situation là. Il est d'accord avec le Secrétaire général parlementaire qu'il faut trouver la forme adaptée. Il reste quelques mois avant Kinshasa et il est bon d'y réfléchir pour trouver la formule qui convienne, mais dans tous les cas, il faudrait que l'APF puisse réagir.

M. Mamadou Seck (Sénégal) souligne qu'il est sur la même ligne que M. Sawadogo. Sur ces questions, il s'agit peut-être de mettre les formes mais il ne faut pas être ambigu. Nous allons dans un pays, nous avons des principes, explique-t-il, et nous devons soutenir nos collègues congolais. Il conviendrait peut-être, ajoute-t-il en s'adressant à M. Kaboré, d'inscrire cette question à la réunion de la Régionale Afrique afin de dissiper les ambiguïtés lors de la prochaine réunion de préparation de la session de Kinshasa. Il pense donc que cette question pourrait être évoquée dans le cadre de la préparation de la réunion du mois de mai à Rabat où elle ne devrait pas soulever d'opposition de principes. Cela étant, il sera important que la section congolaise puisse être elle-même en mesure de porter la question. Selon lui, il convient d'éviter toute exploitation politique de part et d'autres, y compris à l'intérieur du Congo. Il ne faut pas oublier que l'un des hommes politiques les plus en vue au Congo est justement à la Haye notamment pour une question de ce type. Il ne faudrait pas qu'une partie du personnel politique congolais interprète cette démarche comme une position dans un débat qui est devant la cour internationale. En conclusion il propose que la Régionale Afrique se saisisse de cette question.

M. Christian Dupont (Belgique/Communauté française Wallonie Bruxelles) souligne qu'il est important que cette opération ne soit pas unique. Il est important qu'elle soit préparée, mais aussi suivie pour qu'elle ne soit pas inscrite une fois dans l'histoire, mais que l'on montre bien que la technique guerrière qui consiste à faire des violences aux femmes et à les violer n'est hélas pas limitée à une seule période de l'histoire et à un seul pays. Il croit donc que tant que cela se passe, le Bureau pourrait à chacune de ses réunions, de manière fort opportune, faire cette opération ce qui permettrait de ne pas viser un pays particulier qui n'a hélas pas le monopole de cette action guerrière.

M. Roch Marc Christian Kaboré (Burkina-Faso) considère que la question ne pose pas beaucoup de difficulté puisque qu'il y a eu une conférence des Présidents d'Assemblées de l'Afrique francophone au Congo, lors de laquelle il y a eu des échanges sur l'ensemble de ces questions. Il estime que l'action qui a été proposée ne pose pas de réelles difficultés sur le terrain. S'agissant des violences, cela concerne aussi bien les Congolais, les éléments de l'Onu, les forces régulières et non régulières, donc l'un dans l'autre personne ne va se sentir concerné. Il rappelle que dans le cadre de la Régionale Afrique il y a une conférence des Présidents d'Assemblée qui doit se dérouler la semaine prochaine. C'est donc une nouvelle occasion d'échanger avec le Président de l'Assemblée nationale du Congo démocratique pour lui dire déjà les actions qui seront menées et pour préparer les

choses pour que cela se passe normalement, Car il faut être ferme sur ces questions qui aujourd'hui concernent le Congo et peut-être demain d'autres pays. Il faut qu'il y ait une position de principe qui soit dégagée sur ce point.

M. André Schneider souhaite que l'on élargisse la portée de ce geste, il rappelle que les enfants sont aussi violés : garçons et filles. Il n'y a pas que les enfants de sexe féminin qui font l'objet de ces supplices. Il convient d'être très prudents. Il pense qu'il faut une position claire, au nom de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, et non pas simplement l'expression d'une seule section. Il ajoute qu'il faut maintenir les réseaux diplomatiques au sens noble du terme.

M. Didier Berberat précise que lorsque la question a été évoquée au Parlement suisse, la Présidente de la Confédération, qui préside la Francophonie jusqu'en 2012, et la Ministre des Affaires étrangères ont dit qu'elles allaient saisir le Président Kabila sur cette question car elle est importante pour la Francophonie. Il souligne que ce ne sera ainsi pas une surprise si les parlementaires interviennent puisque les gouvernements vont également le faire.

Le Président Vallières conclut en affirmant que les parlementaires se rejoignent et que l'APF se préparera à cet événement avec clarté, fermeté et beaucoup de doigté comme à l'accoutumée.

8. Rapport du Trésorier sur le projet de budget 2011

M. Michel Wolter, Trésorier (Luxembourg), après avoir remercié la section québécoise pour son excellente hospitalité, présente son rapport.

L'allocution de M. Wolter figure en annexe 2 à ce compte rendu.

M. Jacques Legendre indique qu'il s'agit d'un moment important du Bureau puisque l'on parle ici des finances et donc de la capacité de soutien aux parlements en 2011.

Il souligne que le Trésorier a très bien décrit la situation un peu incertaine face à laquelle il n'y a pas lieu de s'alarmer mais qui réclame une grande vigilance.

Les efforts nécessaires en termes de maîtrise des coûts de fonctionnement ont été accomplis, sujet auquel le Secrétariat général accorde une grande attention, et de recouvrement des cotisations. Les finances sont saines.

Il relève que les crédits que verse l'OIF sont en baisse sur la période 2010-2013. Cette situation n'est pas anormale dans le contexte économique actuel marqué par une grande tension sur les finances publiques de tous les pays. L'APF en a pris acte et fait de son mieux pour faire le maximum avec les sommes mises à disposition.

M. Jacques Legendre indique avoir écrit au Secrétaire général de la Francophonie au sujet des crédits 2011. IL lui a adressé des demandes raisonnables : une dotation globale de 750 000 € pour 2011 qui permettra, après les 850 000 € demandés l'an dernier, de revenir à la dotation annuelle moyenne été accordée soit 800 000 € ainsi que le report des crédits non utilisés en 2010, que l'on peut estimer à 140 000 €. Cette somme sera suffisante pour financer les activités de coopération envisagées cette année. Il souligne avoir bon espoir d'obtenir du Secrétaire général une réponse positive.

Il poursuit en relevant que Monsieur Wolter a également proposé de retenir trois projets supplémentaires à soumettre à Monsieur Clément Duhaime, administrateur de la Francophonie, conformément à la pratique qu'il a institué depuis l'an dernier après sa rencontre avec le Président de l'APF en décembre 2009. Là encore les demandes présentées sont raisonnables et correspondent à des projets précis, utiles pour les parlements et le rayonnement de la Francophonie.

L'APF a rempli la partie de son contrat en restant dans le cadre strict qui lui a été fixé lors de l'adoption de la dernière programmation quadriennale. Les besoins des Parlements restent très importants et étant le seul acteur de la Francophonie à intervenir auprès des assemblées parlementaires l'APF a un rôle déterminant à jouer.

Il affirme sa vigilance et sa détermination à obtenir les crédits demandés

Il termine en indiquant qu'il soutient le projet de rapport qui a été présenté ainsi que les demandes de financement complémentaires dont il a été fait état.

M. Jacques Legendre ajoute qu'au regard des cotisations, la quasi-totalité des sections font parvenir régulièrement leurs paiements. Il souhaite aborder devant le Bureau le cas de trois sections présentant des arriérés de cotisations mais qui ont fait des efforts particuliers pour être en règle.

La situation de la section du **Vanuatu** est en train de se régulariser. Les représentants de cette section viennent de régler une partie des cotisations en souffrance depuis 2003 et il tient à s'en réjouir. Cette section du Pacifique est d'ailleurs présente ici, à Québec. Il convient de souligner que les raisons du non-paiement des cotisations passées ne relèvent absolument pas de la responsabilité des dirigeants actuels de cette section. Face à cette réalité et compte-tenu de la situation économique très dégradée de ce pays, il propose au Bureau d'effacer une grande partie de la dette du Vanuatu et que le solde soit réglé sur plusieurs années par une majoration de la cotisation annuelle.

La section des **Seychelles** a réglé tous ses arriérés de cotisation jusqu'en 2009 inclusivement. Ce pays a fait l'objet d'un plan d'ajustement du FMI qui l'a incité à régler ses cotisations. En raison de difficultés financières, le parlement avait demandé de passer au simple statut d'observateur au sein de l'APF, ce que le Bureau avait trouvé peu opportun. Étant donné la situation financière des Seychelles et la bonne volonté dont la section a fait preuve, il propose de dispenser la section de cotisations pour l'année 2011.

Il indique également avoir reçu en 2010 la cotisation de la section de l'**Albanie**. Conformément au règlement, ce versement a été imputé sur sa dette la plus ancienne. L'Albanie présente encore trois années de retard (restent dus 60% de la cotisation 2007, 2008, 2009 et 2010). Pour simplifier les choses il propose d'effacer sa dette pour les années antérieures à 2010 et de majorer de 10% ses cotisations pour un certain nombre d'années.

Il relève enfin que le Secrétariat général continue de négocier avec la section de Guinée Bissau qui a de nombreuses années de retard de cotisations. Ces négociations n'étant pas achevées, il propose de traiter cette question lors du Bureau de Kinshasa.

Assentiment

Il est décidé de dispenser la section des Seychelles de cotisation pour 2011 et d'effacer en partie les arriérés des sections de l'Albanie et du Vanuatu en contrepartie du paiement d'une sur-cotisation dans des conditions qui seront négociées par le secrétariat général avec les sections concernées.

A l'issue de cette présentation, le Bureau a approuvé les comptes de l'exercice 2010 et le budget pour 2011.

Le président Vallières remercie M. Wolter et le Secrétaire général parlementaire avant de céder la parole à M. Schneider pour la présentation de la situation dans divers pays.

9. Examen de la situation dans plusieurs pays

Le président de la Commission politique, M. André Schneider, souhaite livrer quelques réflexions personnelles en introduction à l'examen des pays en situation de crise.

Le monde bouge. La terre est en ébullition. Des peuples opprimés, affamés par des dictateurs corrompus se révoltent. Et ce n'est qu'un début. La jeunesse sans avenir manifeste. Les terroristes tuent, les intégristes aussi. Ce n'est pas de la science fiction, c'est hélas une triste réalité. L'espace francophone n'est pas épargné. Nous sommes confrontés à de graves problèmes qui évoluent très vite. La révolution tunisienne, par contagion, a engendré celle d'Égypte. En Algérie aussi il y a des remous... Au Moyen-Orient... En Afrique les situations sont nombreuses. Il faudra se battre sur tous ces fronts mais avec nos armes. En effet, nous devons avancer à « pas assurés » c'est-à-dire avec sagesse. C'est cela, la diplomatie parlementaire.

M. Schneider rappelle quelques principes de base qu'il faudra toujours respecter :

Nos valeurs : droits de l'Homme, respect de la démocratie, lutte contre la corruption, contre le trafic de la drogue, soutenir toutes les démarches en faveur de l'éducation et de la santé.

Fermeté sur les principes mais pragmatisme et diplomatie. C'est-à-dire ne pas afficher des promesses et des engagements que nous ne sommes pas en mesure de faire respecter. C'est un travail de pédagogie de longue haleine. Les peuples attendent des choses de nous, du concret, pas d'illusion. Mais nous pouvons compter sur tous nos réseaux. Soutenir les peuples qui aspirent à la démocratie par la culture et l'aide à la scolarisation.

Aider le peuple à se libérer d'un dictateur c'est bien mais éviter de le précipiter dans les bras d'un autre, islamiste intégriste ou autre, c'est mieux. Il ne suffit pas de frapper un coup, il faut en assurer le suivi. Nous devons « raison garder » en toute circonstance. La Commission politique restera vigilante sur la situation de tous les pays de l'espace francophone en crise.

M. Schneider remercie les membres de la Commission qui ont permis, depuis trois ans, d'affirmer l'autorité de la Commission.

M. Schneider évoque les situations des pays et note que les situations évoluent très rapidement.

En Côte d'Ivoire, la médiation africaine n'a pas réussi à convaincre Laurent Gbagbo de céder sa place, tandis qu'Alassane Ouattara est reconnu par la quasi-totalité de la communauté internationale comme le président. L'Union africaine a mis sur pied un panel qui doit présenter d'ici un mois des décisions « contraignantes ».

La CEDEAO fait peser la menace d'une intervention militaire tandis que l'Union européenne a émis des sanctions contre les personnes proches de Gbagbo empêchant l'aboutissement du processus électoral.

M. Schneider rappelle qu'Alassane Ouattara a été déclaré gagnant avec 54,1% des voix à l'issue du second tour de la présidentielle ivoirienne du 28 novembre par la Commission électorale indépendante, dont l'ONU a certifié les résultats.

Dans leur rapport définitif, les observateurs de l'Union européenne à l'élection présidentielle ivoirienne du 28 novembre ont validé la victoire d'Alassane Ouattara et exclu la nécessité d'un nouveau décompte des voix. Ils ont aussi estimé que la décision du Conseil constitutionnel ivoirien d'invalider une partie des résultats et de décréter le président sortant vainqueur, était illégale.

Selon l'ONU, depuis la mi-décembre, des violences ont fait 260 morts. Plus de 30 000 personnes ont été déplacées. L'ONUCI a dépêché 2000 casques bleus supplémentaires en Côte d'Ivoire.

Le *Conseil permanent de la Francophonie*, réuni le 12 janvier en session extraordinaire, a exigé de Laurent Gbagbo qu'il transfère immédiatement et pacifiquement le pouvoir au président Alassane Ouattara, conformément à la volonté exprimée par le peuple ivoirien. Il a également reconnu le Représentant désigné par le président de la République Alassane Ouattara dans les instances de la Francophonie, M. Ali Coulibaly.

Selon M. Schneider, la situation ivoirienne est très préoccupante dans la mesure où plus de 15 élections auront lieu sur le continent dans les prochaines semaines et les prochains mois. L'issue de l'élection présidentielle ivoirienne est susceptible d'avoir un impact sur le déroulement d'autres processus électoraux.

Sur la Guinée, le président mentionne qu'à la suite de l'élection présidentielle, les membres du *Conseil permanent de la Francophonie* ont prononcé la levée de la mesure de suspension de la participation des représentants guinéens aux réunions des instances de la Francophonie d'une part, et de la coopération multilatérale francophone d'autre part, prononcée en janvier 2009.

Suite à un référendum tenu au Niger le 31 octobre 2010, une nouvelle Constitution a été promulguée par la junte dirigée par le général Saou Djibo. Le « oui » a recueilli 90% des voix.

Le nouveau texte fixe la durée du mandat présidentiel à cinq ans, renouvelable une seule fois. Cette disposition ne pourra pas être révisée. L'adoption d'une nouvelle Constitution est censée marquer le coup d'envoi du processus de retour à un régime civil, prévu en avril 2011. Une présidentielle et des législatives sont fixées au 31 janvier 2011.

Dix candidats, dont les principales figures de la politique nigérienne des 20 dernières années, sont en lice pour la présidence. Parmi eux, M. Schneider mentionne l'ex-chef de l'Etat, Mahamane Ousmane (1993-1996), ancien président du Parlement et président honoraire de notre Assemblée. Neuf des dix candidats ont demandé un report de ce

scrutin, demande rejetée par le président de la transition. Celui-ci tient à remettre le pouvoir au nouveau président le 6 avril 2011 au plus tard.

M. Schneider mentionne que des élections municipales et régionales se sont déroulées au Niger le 11 janvier 2011. Elles ont été remportées par le *Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme*, dont le chef Mahamadou Issoufou est l'opposant historique du président déchu Mamadou Tandja.

À *Madagascar*, le président souligne que la situation est toujours bloquée dans la mesure où la feuille de route proposée par le président la Haute autorité de transition (HAT), Andry Rajoelina, est rejetée par les trois mouvances des anciens présidents.

Andry Rajoelina a promulgué le 11 décembre 2010 une nouvelle Constitution adoptée par référendum le 17 novembre, à près de 74 % des voix. Selon la Haute cour constitutionnelle, le taux de participation s'élevait à 52,61 %.

L'adoption de la nouvelle Constitution instaurant la IV^{ème} République fait partie du processus de sortie de crise initié par le régime. Le calendrier, établi par un accord signé en août 2010, prévoit en outre la tenue d'élections législatives en mars et présidentielle en mai 2011.

Faute de consensus, la communauté internationale ne reconnaît pas ce processus. La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) tente de relancer les négociations. Le médiateur a présenté hier une nouvelle feuille de route.

En ce qui concerne la situation en Haïti, le président précise que tribunal électoral haïtien enregistre actuellement les contestations du scrutin du 28 novembre, avant la publication des résultats définitifs du premier tour par le CEP, le 2 février. Le second tour a été annoncé pour le 20 mars 2011. Entre temps, le Canada et les États-Unis ont exhorté le gouvernement haïtien à suivre les recommandations formulées par l'OEA et à organiser le deuxième tour de la présidentielle sans le candidat Jude Célestin.

L'insécurité dans *la zone sahélo-saharienne* s'aggrave. Outre l'enlèvement et la mort de Michel Germaneau, en juillet dernier, et de deux jeunes français en début d'année 2011, cinq Français, un Togolais et un Malgache - des collaborateurs des groupes français Areva et Satom- ont été enlevés le 16 septembre dans le nord du Niger. Ils seraient détenus dans le nord-est du Mali. La mouvance AQMI a revendiqué ces enlèvements.

Suite à ces derniers événements, l'Union européenne a promis son soutien pour aider à éliminer le terrorisme dans le Sahel. De même la France a exprimé sa détermination et son engagement en ce sens.

M. Schneider mentionne que la coopération, que l'APF appelait de ses vœux dans la résolution adoptée en juillet dernier à Dakar, continue à s'organiser pour lutter plus efficacement contre le terrorisme. En septembre 2010, une réunion des chefs d'état-major mauritanien, algérien, malien et nigérien a eu lieu en Algérie. De plus, un centre conjoint de renseignement a été créé à Alger.

Selon lui, la situation demeure inquiétante dans cette zone très vaste et difficile à contrôler. Il convient plus que jamais de soutenir les pays en cause dans leur lutte contre le terrorisme.

Au Liban, un bras de fer a opposé pendant des mois le camp de Saad Hariri à celui du Hezbollah, chef de file de la minorité parlementaire, au sujet du Tribunal spécial pour le Liban (TSL).

M. Schneider rappelle que le tribunal a été créé par l'ONU en 2005 pour faire la lumière sur l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri. Le bras de fer a conduit à la chute du gouvernement d'union de M. Hariri le 12 janvier 2011.

Par décret présidentiel, M. Najib Mikati, un sunnite, a été chargé de former le gouvernement au Liban. La candidature de M. Mikati est appuyée par le Hezbollah. Cette nomination a été dénoncée par son rival Saad Hariri et des milliers de personnes ont manifesté à travers le pays. Des observateurs craignent que M. Mikati, sous la pression du Hezbollah, nuise au travail du TSL.

Le chef de la diplomatie de l'Union européenne a appelé le nouveau premier ministre à former son gouvernement en cherchant le consensus le plus large possible, tandis que Washington a mis en garde contre un possible contrôle du gouvernement libanais par le Hezbollah

En Tunisie, le 17 janvier, un gouvernement de transition a été formé par Mohammed Ghannouchi, le premier ministre désigné aussitôt premier ministre de transition. Parmi les 24 ministres, huit sont des hommes associés à l'ancienne équipe de Ben Ali et ils contrôlent des postes-clés du gouvernement. Dans la foulée, 4 ministres issus de l'opposition ont annoncé leur démission dès le 15 janvier.

Un mouvement de contestation s'est mis en place pour exiger la démission du gouvernement de transition et des ministres issus du régime Ben Ali. Des milliers de manifestants venus de toutes les parties du pays ont afflué vers Tunis le 23 janvier.

En outre, la Tunisie a émis un mandat d'arrêt international contre Ben Ali.

Après la Tunisie, le président souligne que l'Algérie et l'Égypte ont connu des manifestations. Quatre manifestants sont morts en Égypte à la suite de manifestations anti-gouvernementales. Il conclut en disant que l'APF, et en particulier sa Commission politique, suivra attentivement l'évolution de ces diverses situations.

M. Schneider invite les membres du Bureau à intervenir sur la situation de ces différents pays.

M. Gautrin intervient sur la Tunisie et l'Égypte. Nous assistons à des mouvements dans lesquels les réseaux sociaux sont un élément important dans la mobilisation de la population. Le pouvoir établi est contesté non par une opposition, mais par un mouvement populaire. Il convient donc de réfléchir à cette nouvelle réalité d'expression des populations dans le débat politique. M. Gautrin suggère au président d'inscrire cette réflexion à l'ordre du jour de la Commission politique.

M. André Schneider indique que les membres de la Commission politique vont se réunir à Liège en Belgique. Ils resteront vigilants car la situation tunisienne a eu une onde de choc sur les pays voisins. Inversement, ce qui se passe en Égypte est un encouragement à aller jusqu'au bout. On peut trouver quelques éléments de comparaison. Les parlementaires francophones doivent être des messagers de paix, des porte-paroles.

Mme Fatiha Layadi (Maroc) se sent interpellée par la situation au Maghreb et exprime la crainte d'un effet domino en Algérie. Le Yémen, la Jordanie, plusieurs pays de la région sont touchés. Elle lie cela à la lutte contre le terrorisme dans la zone sahélo-saharienne. Cette zone est devenue un no man's land livré à tous les trafics sous la houlette d'AQMI - êtres humains, drogues, armes, etc., Plusieurs ingrédients explosifs sont réunis pour faire de cette région une poudrière et l'Europe ne devrait pas oublier qu'elle se situe à 14 km à peine de ses frontières. Cette situation est préoccupante. Les dictatures en Tunisie et en Egypte ont fait en sorte qu'aucune opposition n'a pu émerger. Mme Layadi exhorte les membres du Bureau à aller plus loin que ce que présentent les médias. Que pèsent aujourd'hui les Frères musulmans en Egypte? 25 à 30% de l'opinion publique. Mais ce sont les seules forces visibles. Il faut arrêter d'agiter le spectre de l'islamisme. Il ne faut pas confondre dictature et islamisme. En Tunisie et en Algérie, ce sont surtout les jeunes, via les réseaux sociaux qui ont été la l'origine de ces révoltes. Les islamistes ont pris le train en marche.

Mme Layadi demande au président Schneider de préciser ce qu'il disait au sujet des peuples au sud du Maroc qui ont besoin de se faire entendre.

M. Schneider répond qu'il a parlé de certains peuples du désert, mais pas du Maroc en particulier. Ces situations doivent être gérées avec les moyens dont on dispose. On ne peut pas aller plus vite que la musique. On ne peut pas ne pas évoquer le terrorisme car c'est ce qui fait peur aux gens. On se doit d'être vigilants. Il y a des intégristes partout. Que peut-on apporter ensemble comme réponse? On en a parlé à Yaoundé au mois d'avril 2010. Il remercie la Région Afrique qui tiendra sa prochaine réunion à Rabat. La participation de la Commission politique à la régionale Afrique sera l'occasion de parler de ces questions.

Mme Layadi affirme qu'il n'y pas d'extrémisme modéré. Les islamistes modérés ne font qu'utiliser la démocratie pour arriver à autre chose. Il ne faut pas focaliser sur eux au risque de priver les peuples de leur aspiration à la liberté. Le président a parlé d'une réunion qui a eu lieu à Alger. On ne peut pas lutter contre le terrorisme si tel pays ou tel pays n'est pas impliqué. Si le Maroc et l'Algérie ne s'entendent pas, les deux pays doivent à tout le moins coopérer dans le domaine de la sécurité. Il y va de la sécurité de tous les pays du Maghreb et de la région.

M. Legendre tient compte de l'analyse de Mme Layadi. Le fait que le Maroc et l'Algérie ne parviennent pas à coopérer sur ce point constitue une faille dans le dispositif de lutte contre le terrorisme. Il est grave que le Maroc soit tenu à l'écart des initiatives visant à lutter contre le terrorisme. La sécurité nécessite que tous les États concernés puissent travailler et coopérer. Le conflit du Sahara et l'affaire du Polisario, c'est autre chose, c'est un conflit du passé. Nous avons devant nous une menace grave.

M. Schneider ajoute que plusieurs instances, comme l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, en plus de nos parlements respectifs travaillent sur les enjeux du bassin méditerranéen.

M. De Lamotte s'inquiète de l'effet domino du mouvement de contestation. On doit imaginer que le futur sera comme les suites de la chute du mur de Berlin. On doit tenir compte de la dimension des mouvements populaires. Il y a une poussée de la jeunesse dans ces pays, qui ne peut laisser indifférent.

M. Sawadogo demande comment il faut concevoir l'implication de la communauté internationale face aux crises. Un droit d'ingérence ou un devoir d'ingérence? Quand on voit les sanctions et les menaces de sanction, comme l'intervention militaire en Côte d'Ivoire, on a une impression de cacophonie. Un vide juridique doit être comblé dès maintenant. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, si on ne trouve pas une solution qui amènera Ouattara au pouvoir, comment faire accepter ailleurs le résultat des élections aux perdants? On est dans une situation où les grands de ce monde doivent prendre leurs responsabilités. Ici, c'est la démocratie du monde qui est en jeu. Il y a des implications au-delà-du continent. On doit réfléchir à la question du droit d'ingérence politique.

M. Legendre rappelle que les élections en Côte d'Ivoire ont été suivies par l'ONU. Par conséquent la validation des résultats du scrutin était placée sous la responsabilité de l'ONU. La réponse internationale a été donnée. Le président sortant ne veut pas s'effacer. Il peut y avoir des sanctions internationales et des recours à des troupes de la CEDEAO, de l'Union africaines ou à des troupes non africaines. La France qui a une force militaire sur place hésite à faire intervenir ses propres troupes en raison du reproche néo-colonialiste qui serait très vite brandi par les parties en cause. Il faut éviter l'intervention d'une ancienne puissance coloniale dans un territoire comme celui-là. Sur le fond, pour l'APF, qui n'accepte en son sein que des parlements élus dans le respect des normes constitutionnelles, il serait dommageable de faiblir. Il y a eu des élections reconnues et constatées. La position ne peut être que celle-là : l'APF reconnaît le président issu des élections. Après, il appartient à l'ONU de voir quelle sera son action pour installer Ouattara.

M. Mamadou Seck veut être plus positif. Ce qui se passe est le reflet de l'appropriation par les populations des valeurs que nous partageons. Les cas de la Tunisie, de l'Égypte, de la Côte d'Ivoire et du Niger démontrent que les populations se sont appropriées les valeurs démocratiques. Dans le cas de dictatures comme en Tunisie et en Égypte, les peuples, après un déclic, n'ont plus accepté cette situation. En Afrique subsaharienne, aujourd'hui la Côte d'Ivoire et hier le Niger, après toutes les avancées démocratiques, la situation a changé. Il y a quelques années, on aurait accepté le coup d'Etat de Tandja. L'armée a dû s'en mêler mais on l'a arrêté. Aujourd'hui, la démocratie est en train de revenir au Niger. En Côte d'Ivoire, un président a mis cinq ans pour tenir des élections - qu'il était sûr de gagner - avec l'implication et l'argent de la communauté internationale d'où le droit d'ingérence. Ces élections étaient les plus chères. Nous pouvons faire confiance de plus en plus aux peuples. Les formes diffèrent d'un pays à l'autre. En Côte d'Ivoire, il faut éviter qu'il y ait des drames humains. Une intervention en Côte d'Ivoire ne touchera pas seulement les Ivoiriens, mais tous les Africains qui y vivent (du Burkina Faso, du Niger, etc.) La déstabilisation de la Côte d'Ivoire signifie la déstabilisation de tout l'espace de la CEDEAO. Il faut continuer à trouver les moyens de soutenir les forces démocratiques et Ouattara. Celui-ci doit disposer de tous les moyens pour pouvoir exercer son mandat de président. Il faut être prudent dans toutes les formes que nous allons utiliser pour que la volonté du peuple soit respectée.

M. Schneider considère qu'il faut être prudent quant à d'éventuelles interventions en faveur d'un camp ou de l'autre. Il faut avant tout éviter une catastrophe pour le peuple ivoirien. Cela ne répond pas à la question posée par le président Sawadogo, à savoir où commence et où s'arrête le droit ou le devoir d'ingérence. Ce serait un vaste programme pour la Commission politique. Quoiqu'il en soit, nous sommes dans notre rôle d'Assemblée parlementaire, de conseil et de consultation. Il y a une aspiration profonde des peuples à conquérir leur liberté. La liberté seule donne lieu à des débordements : la Révolution française de 1789 a été suivie par une période agitée et la libération de la France en 1945 n'a pas été suivie de gestes de paix. Nous pouvons apporter par notre sagesse notre

contribution. On a toujours besoin d'un plus petit que soi, comme disait La Fontaine. Parce que nous sommes des personnes responsables et posées, nous pouvons apporter notre contribution.

Pour **M. Roch Marc Christian Kaboré**, la situation ivoirienne actuelle est un drame pour le peuple ivoirien. Il y a eu 200 morts. On bloque les routes et on tue des gens. Les gens qui ont voté pour Alassane Ouattara ne comprennent pas que la communauté internationale n'intervienne pas. On est mis en face de nos responsabilités. Il y a un risque de guerre civile entre les deux camps et il est urgent de résoudre la situation. Tout le monde a mis les moyens pour sortir d'une crise et on est maintenant dans une crise encore plus dramatique. Nous devons certes utiliser la voie de la discussion, nous devons avoir une opinion tranchée mais il ne faut pas fermer les yeux sur les risques de dérapages.

M. Kaboré aborde le problème délicat du terrorisme dans la zone sahélo-saharienne. Le combat contre le terrorisme de façon générale est difficile : c'est un combat d'information et de moyens. Malgré l'aide de la France et des États-Unis dans la zone, la lutte n'avance pas pour autant rapidement. La zone est vaste; les terroristes se déplacent en petits groupes et ils échappent aux moyens modernes de communication. Manifestement, les armées locales, celles du Mali et du Niger notamment, n'ont pas les moyens d'assurer le combat en permanence sur le terrain dans le désert et de poursuivre les terroristes sur ces longues distances. Il faut réfléchir à un meilleur encadrement et un meilleur appui à ces pays car faute de moyens, on ne pourra faire avancer le combat.

En Tunisie et en Égypte, c'est une volonté populaire qui s'est exprimée pour la liberté mais le président exprime du scepticisme quant au contrôle final du mouvement. Certes, le peuple s'est dressé contre les injustices, mais où va-t-on? Dans ce mouvement, chacun a son idée sur le pays, le développement politique à faire, et ce n'est pas coordonné. Ce sont les groupes les mieux organisés depuis longtemps qui arriveront au pouvoir, même s'ils représentent seulement 25% de l'opinion. Il faut soutenir ce mouvement mais il y a la possibilité de récupération par des partis et organisations bien organisés car c'est eux qui vont canaliser le mouvement au final.

M. Pierre de Bané (Canada) se dit convaincu par les propos de Jacques Legendre à l'effet qu'il serait mal avisé pour les anciennes puissances coloniales de s'ingérer dans les affaires de leurs anciennes colonies. M. de Bané exprime son désaccord avec les propos du président de la Commission politique à l'effet qu'il faut éviter la violence à tout prix car elle amène de la souffrance et des tragédies. M. de Bané fait référence aux livres de philosophie politique qui disent que la violence n'a aucune justification dans les pays où la souveraineté réside dans le peuple mais qu'au contraire, la violence est la seule arme qui reste lorsque le peuple est bafoué par des forces dictatoriales. Nous sommes ici dans un cas où toute la communauté internationale reconnaît la victoire d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire. Les délégations sont allées voir Gbagbo qui s'accroche.

Le pacifisme est une politique de lâcheté. Depuis 30 ans, il y a eu des milliers de soldats de la communauté internationale qui ont fait un travail considérable pour imposer la paix, partout dans le monde. On ne peut se permettre de dire que l'on rejette toute action pour faire partir Gbagbo. Il faut faire respecter la volonté du peuple ivoirien.

M. Schneider précise ses propos. Si on peut éviter d'en arriver à une intervention armée qui entraîne forcément des pertes de vie inutiles, ce serait bien. Ce serait le rôle de notre Assemblée, puisque nous n'avons pas d'armée.

Il précise qu'un projet de Déclaration sur les situations politiques dans l'espace francophone a été distribué et il sollicite les commentaires des membres du Bureau.

Après un débat et plusieurs propositions d'amendement, la Déclaration est adoptée (*le texte de cette déclaration est consultable sur le site Internet de l'APF*).

10. Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEC)

Le président Vallières aborde la CIDEC : il rappelle qu'il avait annoncé l'organisation d'une telle conférence lorsqu'il a pris ses fonctions de président de l'APF. La CIDEC, précise-t-il, est une activité conjointe de l'APF et de l'Assemblée nationale du Québec en partenariat avec l'OIF et l'UNESCO. Elle fait suite à l'implication de la Francophonie dans la rédaction, l'adoption et la ratification de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Il souligne que la CIDEC sera précédée d'une cérémonie d'ouverture à laquelle participera notamment SEM Abdou Diouf.

M. Vallières relate ensuite le programme des travaux. La première journée sera consacrée au rôle de la culture dans le développement durable et à l'établissement des politiques culturelles nationales. Il souligne qu'outre les experts invités, l'Assemblée nationale a demandé à M. Bernard Boucher, professeur associé à l'Université Senghor d'Alexandrie, de tracer un portrait des politiques culturelles dans l'espace francophone et d'élaborer les grandes étapes de l'adoption d'une politique culturelle. Un débat général est prévu en conclusion de cette première journée, de même qu'un dîner au Musée de la Civilisation au cours duquel l'Ordre de la pléiade sera remis à plusieurs récipiendaires.

La seconde journée de la Conférence portera sur les différentes mesures concrètes de soutien au développement culturel. En conclusion des travaux, une synthèse sera présentée et une Déclaration finale adoptée.

M. Vallières donne ensuite la parole à M. Berberat pour qu'il rende compte du processus d'adoption de la Déclaration finale.

M. Didier Berberat rappelle en premier lieu que cette Conférence s'inscrit dans la continuité des efforts consentis par la section québécoise dans le dossier de la diversité culturelle, dossier dont elle assume la responsabilité depuis plus d'une décennie. Il souligne que la CIDEC est l'événement d'envergure qu'avait promis le Président VALLIÈRES avec ses 30 experts et ses 300 participants.

Au sujet de la Déclaration finale, il informe le Bureau qu'une proposition de texte a d'abord été élaborée par les autorités québécoises, puis avalisée par celles de l'APF, que ce texte a été soumis à la CECAC lors de sa réunion du 31 janvier pour amendement, et que cette dernière version du projet de Déclaration finale sera présentée aux participants de la CIDEC qui pourront, à leur tour, amender le texte avant de l'entériner.

Le président Vallières remercie M. Berberat de la contribution de la CECAC à ce projet de Déclaration finale et invite la Commission à assurer un suivi à la CIDEC.

11. Préparation de la 37^e session de Kinshasa

Le président Vallières invite M. Legendre à présenter les éléments d'information sur la préparation de la session de Kinshasa.

M. Jacques Legendre rappelle que le Bureau et l'Assemblée plénière de l'APF tenus à Dakar en juillet 2010 ont accepté l'invitation de la section congolaise (RDC) tendant à accueillir à Kinshasa le prochain Bureau d'été et la 37^e session de l'APF.

Soucieux de la réussite de l'organisation de cette rencontre et compte tenu, notamment, du calendrier politique de la R.D.C. qui prévoit la tenue des élections législatives et présidentielle à la fin de l'année 2011 et de questions posées par certaines sections, il a décidé d'envoyer à Kinshasa en décembre, une première mission préparatoire, composée de deux conseillers du Secrétariat général, Mme Christine Lafrance et M. Matthieu Ndikpo mata-Lamba.

Cette équipe a séjourné du 13 au 16 décembre dernier et a mis à profit ces trois journées pour rencontrer et travailler avec le comité d'organisation de la session dont le principal responsable est le Premier Vice Président de l'Assemblée nationale, M. Boris Mbuku Laka, assisté du Directeur adjoint de Cabinet du Président de l'Assemblée. Les membres du Secrétariat général ont fourni à leurs interlocuteurs tous les renseignements indispensables à la bonne préparation et au bon déroulement de cette réunion, conformément au cahier des charges pour l'organisation d'une session de l'APF.

Le Président de l'Assemblée nationale, Président de la section se trouvant à cette période en mission à l'extérieur du pays, la mission a été reçue en audience par le Président du Sénat, M. Léon Kengo wa Dondo, Président d'honneur de la section en présence des membres du Bureau de la section présents à Kinshasa

M. Jacques Legendre indique que Monsieur Kengo a fait état de la forte implication et de l'engagement personnel des Présidents des deux chambres du Parlement congolais dans l'organisation de cet événement. Il a souhaité que toutes les sections fassent le déplacement et assuré que les délégués apprécieraient leur séjour à Kinshasa comme cela avait été le cas des 400 parlementaires des pays ACP et de l'Union européenne qui s'y étaient réunis du 26 novembre au 5 décembre 2010.

Ce déplacement a également permis de procéder à un premier repérage des lieux dans lesquels seront organisées les réunions et des hôtels où seront logés les participants durant la session.

M. Jacques Legendre indique que les travaux se tiendront au Palais du Peuple, siège du Parlement. Il ajoute que Le Chef de l'Etat congolais pourrait ouvrir les travaux qui se dérouleront du 4 au 8 juillet 2011. Les hôtels retenus pour l'hébergement des délégués sont en majorité les mêmes que ceux qui ont servi lors de la 20^e session de l'Assemblée parlementaire ACP-UE et ont un accès facile vers le Palais du Peuple.

Une seconde mission, à laquelle participeront M. Jean-Luc Lala, le Secrétaire général administratif et le conseiller Matthieu NDIKPO mata-LAMBA, sera organisée en mars 2011 afin de valider définitivement, les modalités d'organisation de la session.

Il précise qu'en raison de l'agenda du secrétaire général de la Francophonie sera appliqué le schéma retenu l'an dernier avec une cérémonie d'ouverture de la session le mercredi 6

juillet matin, les réunions de commissions le 6 après-midi et le 7 matin et la fin de la session le 7 après-midi et le 8 juillet.

Il termine en indiquant que dans le cadre de la réflexion globale sur l'organisation de nos sessions une étude est en cours pour recenser les moyens de rendre nos débats plus vivants et de donner la possibilité de permettre aux femmes parlementaires membres du Bureau de participer à la visite qui se déroule traditionnellement le jour de la réunion du Réseau des femmes parlementaires.

Il relève que cette réflexion est loin d'être aboutie mais propose, dès Kinshasa, de rendre le débat général plus vivant, plus spontané et notamment de mettre en place un mécanisme d'affichage des temps de parole afin d'inciter les orateurs à les respecter davantage.

Le président Vallières invite les membres du Bureau à intervenir sur ce sujet.

Mme Andrée Champagne souhaite aborder la question des résolutions qui en l'absence de clause dans le règlement de l'APF ne font pas l'objet de préavis.

Elle souligne que dans la plupart des pays il existe pour ce type de motion un délai limite de dépôt afin de permettre aux parlementaires d'étudier les questions de fond, de prendre le temps de réfléchir en profondeur sur des questions importantes et de mener des consultations.

Elle relève que cela est d'autant plus surprenant que l'article 18.1 du règlement exige un préavis pour déposer un amendement. De toute évidence, cela lui semble être une anomalie à laquelle il convient de remédier même si certaines exceptions peuvent être envisagées.

Aussi lui paraîtrait-il intéressant d'avoir pour principe que les résolutions soient envoyées à tous les secrétaires administratifs, soit par courriel, soit par télécopie, au moins 72 heures avant le début d'une rencontre du Bureau, d'une commission ou d'un réseau. Elle propose que la Commission politique soit chargée d'étudier la question afin d'en faire rapport à Kinshasa.

M. Jacques Legendre fait valoir que les résolutions résultent du travail des rapporteurs et ne sont disponibles qu'après les réunions des commissions mais que cette question mérite d'être étudiée afin d'apporter des améliorations.

M. Michel De Lamotte demande dans quels délais sera connu le thème de la session de Kinshasa.

M. Jacques Legendre souligne que le choix du thème relève de la région de la section hôte et que celui-ci sera donc connu après la réunion de la Régionale Afrique à Rabat. Le secrétariat général en assurera alors la diffusion.

Le président Vallières remercie les intervenants et donne la parole au secrétaire général parlementaire pour les programmes de coopération.

12. Programmes de coopération parlementaire

12.1. Noria

M. Jacques Legendre, secrétaire général parlementaire rappelle que le programme NORIA créé en 2002 et financé par l'OIF est le principal programme de coopération de l'APF. Il a pour objectif la modernisation des systèmes d'information parlementaire et a appuyé une vingtaine d'assemblées des différentes régions de l'APF dans l'accès aux nouvelles technologies.

Il renvoie à son rapport écrit pour les éléments relatifs à la mise en œuvre de ce programme dans les différents parlements bénéficiaires et se propose d'évoquer un nouveau type d'activités financé par NORIA, à savoir la modernisation des équipements des hémicycles parlementaires.

Au cours des deux années écoulées (2009 et 2010), le programme Noria a en effet développé une nouvelle action significative : la modernisation des systèmes audio et vidéo des hémicycles des parlements bénéficiaires de l'appui généralisé.

Il ne s'agit pas des axes d'intervention habituels du programme Noria qui est plus traditionnellement dédié aux équipements informatiques et aux formations appropriées.

Compte-tenu des besoins constatés il a été estimé qu'il était important que le lieu où s'exprime et s'exerce la réalité d'une assemblée démocratique assure aux parlementaires le plein exercice de leur liberté d'opinion dans un environnement qui n'aurait rien à envier aux assemblées du Nord. Cette nouvelle orientation a pour objectif principal d'offrir à nos parlementaires des conditions de travail modernes et performantes.

A cet effet, ont été modernisés les systèmes de sonorisation, d'enregistrement et de gestion des hémicycles du Sénat de Mauritanie, du Sénat du Burundi et de l'Assemblée nationale du Togo. Ces installations ont représenté une dépense de près de 250.000 euros toutes assemblées confondues ce qui constitue, compte tenu des moyens financiers alloués à ce programme, un effort important.

Il a été ainsi fait appel à la dernière technologie pour installer des systèmes de sonorisation qui permettent aux parlementaires où qu'ils se trouvent d'être audibles par tous grâce à l'installation de postes sonorisés au niveau de chaque intervenant. Un poste dit « Président » permet de donner la parole individuellement et de la reprendre si nécessaire, des écrans de télévision muraux affichent le plan de la salle. Ce système permet également l'enregistrement des débats sur différents supports.

Des systèmes d'affichage électroniques complètent l'équipement sonore par des grands écrans fixés aux murs et reliés au système. Ils permettent d'afficher la cartographie et la disposition des parlementaires dans l'hémicycle.

Il est par ailleurs possible d'afficher les groupes de votants en fonction de leur choix en leur attribuant des couleurs spécifiques mais à ce qu'il paraît, à ce jour, cette option n'aurait pas encore été activée.

Il ajoute que l'APF finance également les formations des techniciens du parlement afin qu'ils soient capables de gérer ces installations.

Le secrétaire général relève que les efforts vont dans le sens du renforcement du rôle et des moyens d'action du parlement. Il revient aux Parlements bénéficiaires, par l'usage et l'entretien qu'ils en feront, de leur assurer une utilité et une pérennité.

Le président Vallières remercie le secrétaire général pour sa présentation et avant de lui donner la parole sur les séminaires propose de visionner un reportage vidéo sur le séminaire que l'APF a organisé en liaison avec l'IEPF au Vietnam et au Cambodge sur les questions environnementales.

Diffusion de la vidéo.

12.2. Les séminaires parlementaires

M. Jacques Legendre renvoie à son rapport écrit pour la description du séminaire d'information et d'échanges organisé à Cotonou en novembre dernier. Ce séminaire a connu un beau succès et il souhaite remercier le président Coffi Nago pour tous les moyens qu'il a mis à disposition et pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux participants.

La diffusion de la vidéo le dispense de s'étendre sur les deux séminaires organisés dans deux pays asiatiques sur les questions d'environnement. Ces séminaires organisés pour la première fois en français et en langue nationale ont parfaitement atteint leurs buts en permettant des échanges de haut niveau entre les parlementaires et les experts de l'IEPF et c'est pourquoi l'APF souhaite poursuivre sa collaboration avec l'IEPF en renouvelant cette expérience dans d'autres régions. En outre, ils ont touché, grâce au système de traduction simultanée offert, un grand nombre de parlementaires non francophones. La Francophonie parlementaire a ainsi démontré aux parlementaires non francophones son intérêt et son dynamisme et il se félicite que la décision prise ait ainsi démontré sa justesse. Il remercie M. Ngo Quang Xuan pour la qualité de l'organisation de cet événement par sa section lui demande de transmettre ses remerciements au Président de la section cambodgienne.

Il poursuit en soumettant au Bureau des propositions pour les séminaires qui seront organisés en 2011.

A la suite du courrier envoyé aux sections les invitant à déposer leur candidature si leur parlement souhaitait bénéficier d'un séminaire d'échanges à l'intention des parlementaires, ont été reçues les candidatures de la Centrafrique et du Burundi. En outre, le Burkina-Faso a annoncé sa candidature pour un séminaire spécialisé à destination de la commission des lois sur les lois d'habilitation : c'est la première fois qu'une section se déclare candidate pour un séminaire spécialisé, format qui a été proposé pour la première fois l'an dernier et dont les coûts d'organisation sont au moins moitié moindres que ceux d'un séminaire classique.

Sachant que le séminaire au Tchad, décidé par le Bureau de N'Djamena, n'a pu avoir lieu en 2010 en raison du report des élections législatives il est prioritaire en 2011 et pourrait intervenir au second semestre en fonction du délai nécessaire à l'installation de la nouvelle Assemblée nationale qui doit être élue le 13 février prochain.

Dès lors, il indique qu'il reste la possibilité d'organiser un second séminaire et le choix pourrait se porter sur la Centrafrique puisque le Burundi a déjà été bénéficiaire de ce programme de coopération en 2009.

Dans ces conditions on pourrait également donner satisfaction à la demande du Burkina-Faso puisque l'organisation d'un séminaire spécialisé est beaucoup moins onéreuse.

Il est décidé d'organiser, outre le séminaire au bénéfice des parlementaires tchadiens dont le principe a été retenu l'an dernier, un séminaire en République centrafricaine et un séminaire spécialisé au Burkina-Faso. Si, pour une raison ou pour une autre, l'organisation d'un séminaire en Centrafrique s'avérait impossible, la candidature des Comores serait prise en considération.

Le Président Vallières remercie le secrétaire général et lui donne la parole sur les stages pour fonctionnaires

12.3. Les stages pour les fonctionnaires

M. Jacques Legendre propose de procéder en trois temps. Il propose de donner des informations sur le jeune volontaire francophone que sera accueilli au secrétariat général grâce à la décision prise par l'administrateur de la Francophonie l'an dernier, puis il donnera des indications sur les candidatures au stage organisé par l'Ecole nationale d'administration française et à celui dont la création a été décidé l'an dernier et consistant à accueillir au secrétariat général un fonctionnaire parlementaire.

En premier lieu il indique que le Jeune volontaire francophone est un jeune homme ou une jeune femme qui s'engage durant 12 mois à mettre ses compétences à disposition de l'organisation ou du projet auquel il va contribuer et vivre une expérience qui s'intégrera à son parcours professionnel.

Le Secrétariat général disposera ainsi d'une compétence ad-hoc qui pourrait contribuer valablement à la réalisation des missions de l'APF (notamment en matière de coopération) tout en offrant à un jeune cadre de très bonnes conditions d'encadrement et de formation.

Il souligne que ce partenariat n'a aucune incidence sur les finances de l'APF puisque le poste et l'identification du jeune volontaire sont entièrement pris en charge par la Francophonie sur la base de critères préalablement définis.

Le comité de pilotage de l'OIF procède en ce moment même à la sélection des candidats qui seront affectés selon leurs profils et leurs souhaits aux postes offerts. La désignation de ce futur collaborateur n'est donc plus qu'une question de jours ou de semaines.

Il souhaite se féliciter de cette décision de l'administrateur Monsieur Clément Duhaime qui a souhaité ainsi marquer son attachement aux actions de l'APF.

S'agissant du stage organisé conjointement par le Parlement français et l'ENA auquel l'APF participe depuis 1997 en finançant le séjour d'un certain nombre de fonctionnaires parlementaires, il indique que, comme pour les séminaires, un courrier a été adressé aux sections pour leur demander de présenter des candidatures. 10 réponses présentant 22 candidats ont été reçues. Les sections ayant répondu sont : Burkina-Faso (2), Burundi (1), Cambodge (2), Haïti (3), Maroc (1), Mauritanie (1), République Centrafricaine (6), Tchad, (1) Togo (2), Tunisie (3).

Il convient de relever le grand nombre de candidatures qui témoigne du fort intérêt suscité par ce programme. Le budget dont on dispose ne permet cependant pas d'envisager de financer plus de six bourses, sept avec la prise en charge d'un stagiaire par le programme Noria.

La demande du Parlement Haïtien paraît devoir être traitée en priorité puisque la formation des fonctionnaires de ce parlement est indispensable pour permettre à la nouvelle législature de démarrer sur de bonnes bases. Mais retenir ces trois candidatures reviendrait à pénaliser fortement les autres parlements en 2011. Aussi pourrait-il être proposé de traiter la demande d'Haïti « hors quotas » dans le cadre du Fonds spécial mis en place par l'APF.

Si cette solution était adoptée il resterait à sélectionner six bénéficiaires parmi les neuf parlements candidats. Les critères retenus pourraient consister à veiller à une équitable répartition géographique à raison d'un candidat par pays et à privilégier les parlements n'ayant pas eu de candidats sélectionnés au cours des trois dernières années.

Selon ces critères il pourrait être décidé de retenir sous réserve de l'acceptation des dossiers par l'administration de l'ENA :

- 1- Burundi
- 2- Cambodge
- 3- Maroc
- 4- Mauritanie
- 5- République centrafricaine
- 6- Tunisie

Un septième candidat, celui du Togo, pourrait être financé par le programme Noria, la formation du fonctionnaire proposé est en effet d'un grand intérêt dans le cadre du programme Noria développé actuellement au Togo.

Dans cette hypothèse seuls le Burkina Faso et le Tchad n'obtiendraient pas satisfaction cette année.

M. Michel De Lamotte relève qu'il est sage d'attendre la mise en place des autorités parlementaires avant de traiter des demandes concernant les fonctionnaires haïtiens.

Il est décidé de retenir les trois candidatures présentées par la section haïtienne « hors quotas » en faisant financer les bourses correspondantes par le Fonds spécial d'aide au Parlement haïtien et d'attendre pour accorder ces bourses que le Parlement haïtien soit installé, reconnu par la communauté internationale et que la demande de stage soit validée par les nouvelles autorités ;

Il est décidé de donner suite, à raison d'une bourse par section, aux candidatures présentées par le Burundi, le Cambodge, le Maroc, la Mauritanie, la République centrafricaine et la Tunisie. Noria prendra en charge la bourse du candidat togolais.

M. Jacques Legendre rappelle que le Bureau a décidé d'organiser sur les fonds propres de l'APF un nouveau type de stage consistant à accueillir au secrétariat général un jeune fonctionnaire parlementaire issu d'une section du Sud ou d'Europe centrale et orientale non représentée dans l'effectif actuel. Ce nouveau programme présente un triple intérêt :

1. Assurer une représentation de toutes les régions et sous-régions au sein du Secrétariat général ;
2. Offrir une formation de qualité à un jeune fonctionnaire parlementaire qui, on peut l'espérer, sera un bon ambassadeur de notre assemblée dans son parlement d'origine ;
3. Renforcer les moyens humains du Secrétariat général.

Pour cette première expérience, il indique avoir reçu douze réponses présentant quatorze candidats (deux sections ayant envoyé deux candidatures). Même si l'on peut regretter de n'avoir aucune candidature d'Europe centrale, tant le nombre des réponses que leur diversité géographique prouve que cette offre a été très appréciée par les sections.

Les sections ayant répondu sont (dans l'ordre chronologique des réponses reçues) : Burkina-Faso, Mali, Seychelles, Centrafrique, Cameroun, Syrie, Tunisie, Haïti, Maroc, Togo, Vietnam et Burundi.

Sur les douze candidatures examinées, trois (Mali, Maroc et Togo) ne respectent pas le critère d'âge décidé par le Bureau (âge maximum de trente cinq ans) et il n'est donc pas possible de les retenir.

Sur les neuf candidatures restantes, deux grandes catégories sont à distinguer :

- Les candidatures correspondant au profil géographique recherché (fonctionnaires parlementaires issues de régions ou de sous-régions non représentées dans l'équipe du secrétariat général). Il s'agit des dossiers présentés par les Seychelles, la Syrie, la Tunisie, Haïti et le Vietnam. Nous n'avons pas reçu le dossier de la candidate haïtienne dont nous n'avons que le nom et cela en raison du contexte local difficile.
- Les candidatures présentées par les sections de la région Afrique (Burkina Faso, Centrafrique, Cameroun, Burundi). Parmi ces candidats il apparaît que le dossier du Burkina-Faso est le meilleur.

Dans les critères qui ont guidé les propositions, la qualité des dossiers présentés a été prise en compte. Certains candidats ne présentent pas un niveau suffisant en langue française pour pouvoir bénéficier utilement de ce stage qui, le Bureau l'avait bien précisé, n'est pas un stage de mise à niveau en français. Par ailleurs, les dossiers complets ont été favorisés et on peut regretter le caractère lacunaire de certaines candidatures.

Au vu de ces éléments, M. Jacques Legendre propose :

- De traiter la demande haïtienne « hors-quota » dans le cadre du Fonds spécial d'aide mis en place par l'APF dès que le Parlement haïtien sera installé et que la demande de stage sera validée par les nouvelles autorités ;
- De retenir la candidature présentée par le Vietnam. Mme Bui Thu Phuong se trouve avoir un très bon dossier, l'Asie n'a jamais eu de représentant au sein du secrétariat général et, de plus, cette candidate connaît déjà bien l'APF puisqu'elle est depuis plusieurs années la secrétaire administrative de la section vietnamienne. Son adaptation à l'équipe et aux dossiers en cours devrait donc être facilitée.

- De retenir une candidature de la région Afrique, en l’occurrence celle de M. Prosper Azouko Bassolet présentée par le Burkina-Faso dont le dossier est excellent.

M. Yvon Vallières souligne l’importance, eu égard aux sommes importantes consacrées à ces nouveaux stages, de s’assurer que les candidats ont bien le profil requis.

M. Jacques Legendre indique que pour Haïti il pourra être fait appel à l’avis des ambassades des pays amis d’Haïti comme la France et le Canada.

Assentiment

12.4. Programmes à destination de la jeunesse

Le président Vallières remercie M. Legendre et lui propose de poursuivre avec les programmes à destination de la jeunesse

M. Jacques Legendre, indique que son intervention se limitera à l’éventuelle organisation de la sixième session du Parlement francophone des jeunes. S’agissant des parlements nationaux des jeunes et la mise en place d’un Parlement virtuel il invite les membres du Bureau à consulter son rapport écrit.

Il rappelle que conformément à la résolution adoptée lors de la session de Dakar, le Secrétariat général de l’APF a étudié toutes les possibilités permettant d’organiser à moindre coût la prochaine session du Parlement Francophone des jeunes.

Il relève que dès le mois de septembre 2010, des contacts ont été pris avec différentes sections membres de l’APF susceptibles d’accueillir les jeunes de la prochaine session du PFJ. Il indique également qu’après plusieurs pistes qui se sont révélées infructueuses, la section tunisienne de l’APF, pays dont le Gouvernement venait de mettre en place un Parlement national des jeunes et ayant abrité en août dernier l’Université d’été des jeunes Francophones organisée par l’OIF, a fait part de son intérêt. Il précise que les contacts ultérieurs avec la section tunisienne visant à étudier les conditions d’organisation d’une telle manifestation ont confirmé la solidité de cette option sur laquelle le Secrétariat général s’est concentré. Il souligne que les événements de ces dernières semaines en Tunisie et la situation politique qui prévaut actuellement dans ce pays important pour le mouvement francophone, rendent impossible d’y organiser la VI^{ème} session du PFJ.

Il poursuit son intervention en notant que face à cette situation le Secrétariat général de l’APF poursuit malgré tout ses consultations afin de proposer et d’offrir cette année aux jeunes de l’espace francophone une tribune où ils pourraient faire valoir leur point de vue mais il appelle cependant l’attention des membres du bureau sur le fait que le temps passant les chances de pouvoir organiser cet événement en 2011 sont désormais très réduites voire nulles.

Il explique que le Secrétariat général a donc du réfléchir à la mise en place de solutions substitutives et s’est pour cela inspiré des discussions tenues lors du Bureau de Dakar et, en particulier, des propositions faites par la section du Québec (développement de parlements régionaux de jeunes, modalités de participation des jeunes aux réunions statutaires de l’APF et en particulier à la session annuelle, mise en place d’un parlement virtuel des jeunes notamment)

Il suggère aux membres du Bureau que la commission des affaires parlementaires désigne l'un de ses membres pour, d'ici la prochaine réunion du Bureau qui se tiendra à Kinshasa, faire des propositions en ce sens. Il rappelle qu'il s'agit, dans le cadre des moyens qui ont été donnés par l'OIF, d'envisager les mesures à mettre en œuvre pour pérenniser ce programme de coopération et de maintenir le lien entre les jeunes qui en bénéficient et les parlementaires de l'APF. Il fait observer que la commission pourrait examiner ce sujet lors de sa prochaine réunion à Clermont Ferrand.

S'agissant de la prochaine session et afin de maintenir un lien entre les membres du PFJ et les parlementaires de l'APF, il propose de faire venir à Kinshasa les deux porte-parole du dernier PFJ et des délégués des pays limitrophes, en clair d'Afrique centrale.

M. Jacques Legendre indique également que le secrétariat général a déjà dégagé trois thèmes qui pourraient alimenter la réflexion des jeunes des PNJ cette année. Un thème sur la participation des jeunes dans les processus électoraux, un autre sur le rôle de la jeunesse comme acteur dans la consolidation et le maintien de la paix, enfin un dernier sur la jeunesse francophone face à la liberté d'expression et les nouveaux réseaux sociaux.

Par ailleurs, il informe les membres du Bureau que la préparation d'un nouveau règlement du Parlement francophone des jeunes pourrait être confiée à la nouvelle association des anciens membres du PFJ, Jeunes Francophones en Action (JFA) avant d'être soumis aux Parlements nationaux de jeunes puis validé par un prochain PFJ.

Pour terminer il rappelle que l'année 2011 est l'année de la jeunesse qui sera célébrée par les Nations Unies. Il informe également le Bureau que le Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à New-York, a porté à l'attention du Secrétariat général de l'APF, l'organisation à New-York, d'ici le mois d'août 2011, d'une conférence des Nations unies sur la jeunesse. Il souligne qu'une manifestation francophone pourrait être organisée en marge de cette conférence et les représentants des programmes jeunesse de l'APF pourraient y être associés.

Il termine son intervention en faisant observer que le Secrétariat général a fait tout ce qu'il pouvait pour mettre en œuvre les décisions prises par l'APF à Dakar. Il constate que le contexte n'a malheureusement pas été favorable mais néanmoins, le Secrétariat général continuera, avec l'accord du Bureau, à travailler pour parvenir, compte-tenu des moyens financiers qui ont été accordés par l'OIF, à assurer la pérennité et la réussite des programmes en direction de la jeunesse auxquels l'APF est très attachés.

Le président Yvon Vallières, remercie M. Jacques Legendre et propose d'ouvrir la discussion.

M. Michel De Lamotte indique qu'il apprécie le fait que la résolution adoptée à Dakar, soit prise en compte. Il fait part en revanche de sa déception du fait que la sixième session du PFJ ne puisse se tenir à Tunis compte tenu des événements qui se sont déroulés récemment dans ce pays. Il se réjouit de la décision de faire venir à Kinshasa les deux porte-parole du dernier PFJ et des délégués des pays limitrophes, plus précisément ceux d'Afrique centrale. Concernant la mise en place d'un parlement virtuel, il fait part de son impatience à voir la réalisation pratique de ce projet. Il pense que cet instrument est nécessaire pour l'évolution du PFJ.

S'agissant de la réalisation concrète du Parlement virtuel, **M. Jacques Legendre**, dit comprendre l'impatience de M. De Lamotte. Il souligne cependant que pour atteindre cet objectif il est nécessaire d'avoir le soutien de l'OIF. Il indique qu'à l'issue de la présente réunion du Bureau, il adressera une lettre au Secrétaire général de la Francophonie, pour réitérer la demande de l'APF. Il précise également, qu'il appartient à l'OIF d'honorer, les engagements pris par les Chefs d'Etats et de Gouvernement. Dans le cas où l'OIF ne répondrait pas à la demande de l'APF, il propose d'interpeller M. Abdou Diouf, lors de la période des questions posées au Secrétaire général qui interviendra dans le cadre de la prochaine session de Kinshasa.

Revenant sur les programmes jeunesse de l'APF, **M. Jean-Marc Lalonde**, informe les membres du Bureau que la Région Amérique envisage dans les prochains mois de mettre en place son Parlement Francophone des jeunes. Il propose que chaque région organise tous les deux ans son Parlement Francophone des jeunes et que tous les quatre ans un PFJ international soit organisé. Il explique que cela permettrait de réduire les frais liés à l'organisation d'une telle manifestation.

Il est décidé de demander à la commission des affaires parlementaires de présenter au prochain Bureau des propositions sur l'avenir du Parlement francophone des jeunes et d'inviter à Kinshasa les porte parole du dernier PFJ ainsi que des jeunes originaires des pays limitrophes.

12. Missions d'observation électorale

M. Jacques Legendre indique que le dernier trimestre 2010 a été particulièrement riche en consultations électorales dans l'espace francophone. C'est ainsi que l'OIF a été amenée, à la demande des autorités politiques nationales, à organiser des missions d'informations et de contacts auxquelles l'APF a participé à l'occasion des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, aux Comores, au Burkina Faso et en Haïti ainsi que pour le referendum constitutionnel au Niger.

Il rappelle que ces missions ont changé de nature depuis la décision des représentants des Etats et gouvernements membres de l'OIF, réunis en Commission politique, le 21 février 2008 de réserver les traditionnelles missions d'observation électorale aux pays en situation de sortie de crise et d'organiser désormais pour les pays en voie de consolidation démocratique des missions d'information et de contact plus légères (10 à 12 participants) dans lesquelles une ou deux places sont réservées à des parlementaires.

Il poursuit en relevant que cette nouvelle donne n'est pas sans répercussions sur le choix des parlementaires. En effet l'OIF est conduite, dès lors que les effectifs sont réduits, à exprimer de plus grandes exigences quant à la motivation et à l'expérience des observateurs ainsi qu'à leur nationalité afin de préserver l'équilibre géographique des missions.

Si certaines demandes peuvent paraître légitimes, certaines pratiques suivies par l'OIF pour parvenir à ses objectifs ont pu générer certaines incompréhensions au sein des régions.

Il signale que l'OIF a pris en effet contact directement avec certains parlementaires de l'APF court-circuitant ainsi le pouvoir de désignation des régions. Il estime cette attitude fort regrettable et le secrétariat s'est fait, à sa demande, l'écho de cette désapprobation auprès des autorités compétentes de l'OIF.

Par ailleurs, l'OIF souhaite que les mêmes parlementaires participent aux missions organisées pour les deux tours d'un même scrutin. Pour la mission en Côte d'Ivoire, l'OIF a ainsi demandé que le parlementaire belge présent au premier tour fasse également partie de la mission organisée pour le second. Or, le chargé de mission Europe avait désigné, par souci d'équilibre politique, deux parlementaires différents pour les deux tours et il a maintenu cette décision au grand regret de l'OIF.

Dans ces conditions, il lui semble opportun de redéfinir les règles. Il ne conteste pas à l'OIF la possibilité d'exprimer des souhaits mais il lui semble nécessaire de réaffirmer que la désignation des parlementaires relève de la compétence exclusive des chargés de mission régionaux de l'APF et il souhaiterait que le Bureau prenne position sur ce sujet.

M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe, souscrit pleinement aux propos du secrétaire général et souligne la tâche difficile des chargés de mission qui doivent désigner dans des délais souvent très brefs des parlementaires aguerris à l'observation électorale en essayant de préserver un équilibre entre les sections.

Mme Andrée Champagne relève la difficulté éprouvée par le parlement canadien à désigner des candidats pour ces missions dès lors que le gouvernement est minoritaire ce qui implique la présence de tous les parlementaires. Elle suggère pour pallier cette difficulté de prévoir la possibilité de faire appel à d'anciens parlementaires.

M. Jacques Legendre relève qu'il a déjà songé à cette possibilité. Il peut arriver, en effet, pour des raisons diverses que l'on ne trouve aucun candidat disponible. Dans ces circonstances il ne faut pas s'interdire de faire appel aux anciens à condition qu'ils soient motivés. Mais il lui semble qu'il convient de privilégier les parlementaires en activité.

M. Jacques Legendre présente ensuite le calendrier des élections pour 2011. Pour certaines d'entre elles l'OIF et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sont susceptibles d'être sollicitées.

Calendrier prévisionnel des élections
dans l'espace francophone 2011
Les dates peuvent être provisoires

Elections dans l'espace francophone APF		
ETATS	NATURE DE L'ELECTION	DATES
Haïti	<i>Election présidentielle</i>	2011 (deuxième tour reporté)
République centrafricaine	<i>Elections législatives et présidentielle</i>	23 janvier 2011
Niger (section suspendue)	<i>Elections législatives et présidentielle</i>	31 janvier 2011
Cap Vert	<i>Elections législatives</i>	6 février 2011
Tchad	<i>Elections législatives</i>	13 février 2011
Bénin	<i>Election présidentielle (premier tour)</i>	27 février 2011
Niger (section suspendue)	<i>Elections législatives et présidentielle (éventuel deuxième tour)</i>	12 mars 2011
Bénin	<i>Election présidentielle (éventuel second tour)</i>	13 mars 2011
Madagascar (section suspendue)	<i>Elections législatives</i>	16 mars 2011
République centrafricaine	<i>Elections législatives et présidentielle (éventuel deuxième tour)</i>	20 mars 2011

Elections dans l'espace francophone APF		
ETATS	NATURE DE L'ELECTION	DATES
Tchad	<i>Election présidentielle</i>	3 avril 2011
Djibouti	<i>Election présidentielle</i>	8 avril 2011
Bénin	<i>Elections législatives</i>	17 avril 2011
Laos	<i>Elections législatives</i>	30 avril 2011
Madagascar (section suspendue)	<i>Election présidentielle</i>	4 mai 2011
Vietnam	<i>Elections législatives</i>	20 mai 2011
Laos	<i>Election présidentielle</i>	juin 2011
Vietnam	<i>Election présidentielle</i>	juillet 2011
Seychelles	<i>Election présidentielle</i>	Août 2011
Cap Vert	<i>Election présidentielle</i>	Août 2011
France	<i>Elections sénatoriales</i>	Septembre 2011
Ile du Prince Edouard	<i>Elections législatives</i>	3 octobre 2011
Ontario	<i>Elections législatives</i>	3 octobre 2011
Egypte	<i>Election présidentielle</i>	octobre 2011

Elections dans l'espace francophone APF		
ETATS	NATURE DE L'ELECTION	DATES
Bulgarie	<i>Election présidentielle</i>	Octobre 2011
Cameroun	<i>Election présidentielle</i>	Octobre 2011
Louisiane	<i>Elections législatives</i>	Octobre 2011
Pologne	<i>Elections législatives</i>	Octobre 2011
Suisse	<i>Elections fédérales</i>	23 octobre 2011
République démocratique du Congo	<i>Elections législatives et présidentielle</i>	27 novembre 2011
Mauritanie	<i>Elections législatives</i>	novembre 2011
Gabon	<i>Elections législatives</i>	décembre 2011
Guinée (section suspendue)	<i>Elections législatives</i>	2011
Tunisie	<i>Elections législatives</i>	2011

13. Calendrier des activités pour 2011

Le président Vallières présente le projet de calendrier des activités pour 2011.

30 janvier 2011	Conférence des présidents de sections de la région Amérique	Québec (Québec)
30 - 31 janvier 2011	Réunion du comité directeur du Réseau des femmes parlementaires	Québec (Québec)
30 - 31 janvier 2011	Réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	Québec (Québec)
31 janvier - 1 ^{er} février 2011	Réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	Québec (Québec)
2 et 3 février 2011	Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles	Québec (Québec)
10 - 12 février 2011	III ^{ème} conférence des présidents d'Assemblées et de sections de la région Afrique	Brazzaville (Congo)
5 au 7 avril 2011	Réunion de la Commission des affaires parlementaires	Clermont-Ferrand (France)
12-14 avril 2011	Séminaire sur la sécurisation des titres fonciers en Afrique	Bamako (Mali)
1 -5 mai 2011	Réunion de la Commission politique	Liège (Belgique)
12 - 14 mai 2011	XIX ^{ème} Assemblée régionale Afrique	Rabat (Maroc)
23 - 24 mai 2011	Réunion de la Commission de la coopération et du développement	Phnom Penh (Cambodge)
26 - 27 mai 2011	Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida	Phnom Penh (Cambodge)
4 - 8 juillet 2011	Réunions du Bureau, XXXVII ^e session	Kinshasa (République démocratique du Congo)
	Mise en place du Parlement national des jeunes	Dakar (Sénégal)
	Mise en place du Parlement national des jeunes	Nouakchott (Mauritanie)

14. Communication

Le résident Vallières donne la parole au Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Jacques Legendre.

M. Legendre souligne que depuis un an beaucoup d'adaptations et de nouveautés ont été apportées aux supports de communication de l'APF. Il fait état d'une première nouveauté : le site Internet de l'APF, en ligne depuis un peu plus de six mois et présenté lors du Bureau de Dakar. Ce site est plus convivial, plus réactif et comporte de nombreuses nouvelles rubriques. Ce dernier remporte depuis lors un réel succès comme en témoignent les statistiques de fréquentation qui affichent chaque mois plus de 10 000 connections. Un

record de 12 600 connections a d'ailleurs été atteint en octobre, probablement en liaison avec le Sommet de Montreux.

Il rappelle que cette amélioration n'aurait servi à rien si, parallèlement, un effort sur les contenus n'avait été fait. La réactivité et le dynamisme du gestionnaire de site de l'APF a fait prendre conscience aux partenaires et membres du Secrétariat général qu'il y avait là un formidable outil de valorisation du travail de chacun. Il ajoute que les membres du Secrétariat général font dorénavant parvenir très rapidement leurs commentaires et documents multimédias, qui permettent de rendre compte en temps réel des activités de l'APF où qu'elles se déroulent dans l'espace francophone.

M. Legendre fait valoir que le site Internet a ainsi rendu compte en direct de l'Assemblée de la région Asie-Pacifique, qui s'est déroulée à Phnom Penh en septembre et, plus récemment, du Sommet de Montreux, de la mission Noria au Burundi ou du séminaire sur les questions environnementales organisé à Phnom Penh et à Hanoï. Il précise que les images et les informations sur le déroulement de ces événements ainsi que de celui de Québec ont été actualisés en permanence et que, suite au succès obtenu par le nouveau site Internet, l'APF prévoit poursuivre dans cette voie.

Il regrette cependant le trop petit nombre de sections qui envoient des informations et déplore que malgré les nombreux appels de l'APF, l'habitude d'informer les responsables du site des événements importants dans la vie des sections n'a pas encore été prise. L'APF continuera donc à inciter ses sections à participer à l'alimentation du site.

Le Secrétaire général parlementaire insiste sur une deuxième nouveauté : la brochure de présentation de l'APF, dont le contenu a été complètement revu et épuré. Il ajoute que ce travail graphique et l'utilisation de plus d'images rend la brochure plus concise et accessible pour le grand public. La brochure met également en avant trois activités concrètes de l'APF : le parlement francophone des jeunes, le programme Noria et le Prix Senghor-Césaire.

Il ajoute que la charte graphique de l'APF est également en cours de rénovation et que cette démarche s'inscrit dans une volonté de moderniser l'image de l'APF et de la rendre plus facilement identifiable (polices et caractères, couleurs, graphismes des supports de communication de l'APF, etc.). Il précise qu'une première application se retrouve sur les documents officiels du présent Bureau et dans le dernier numéro de la revue « Parlements et Francophonie ». Tel que le fait remarquer M. Legendre, cette charte est suffisamment souple afin de pouvoir être adaptée dans les années à venir en fonction notamment des réactions qui seront enregistrées. Il invite donc les membres du Bureau à soumettre leurs remarques, critiques et suggestions. Puis, une fois la période d'expérimentation achevée, la charte sera finalisée et présentée officiellement.

M. Legendre énonce également d'autres actions de communication menées depuis la dernière réunion du bureau: participation au Village de la Francophonie lors du Sommet de Montreux, publication de deux numéros de la revue « Parlements et Francophonie », réalisation de quatre reportages vidéo (la session de Dakar, le Sommet de Montreux, le séminaire du Réseau des femmes à Lomé et celui sur l'environnement organisé dans deux de nos sections asiatiques). Enfin de nouveaux articles promotionnels, moins conventionnels que d'habitude, ont été utilisés à l'occasion du Sommet de Montreux.

En terminant, M. Legendre insiste sur le fait que, comme cela avait été le cas pour la refonte du site internet, toutes les améliorations apportées aux outils de communication (adoption d'une nouvelle charte graphique, réalisation d'une nouvelle brochure) ont été faites en interne par le chargé de communication de l'APF, sans recourir à des prestataires extérieurs (graphistes ou agences de communication), évitant ainsi toute dépense supplémentaire. Il remercie donc M. Diego Saez Meretta, chargé de communication qui a fait bénéficier l'APF de ses réelles compétences en matière de communication et de ses grandes qualités de graphiste.

Le Président Vallières remercie M. Legendre pour son intervention.

15. Ordre de la Pléiade

Le Président présente aux membres du Bureau la liste des propositions de nominations et de promotions dans l'Ordre de la Pléiade et demande de l'approuver.

Le Bureau approuve cette demande et adopte le tableau des propositions de nominations et promotions dans l'Ordre de la Pléiade.

16. Questions diverses

Le Président Vallières donne la parole à **Mme Marie-Joséphine Diallo**, présidente de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF), pour qu'elle informe le Bureau sur les activités de cette association avec laquelle l'APF est liée par un accord cadre.

Mme Diallo rappelle que la réunion du bureau de l'ASGPF s'est tenue à Paris, le 30 septembre 2010, pour préparer l'Assemblée générale, ainsi que pour parler de l'organisation et du financement d'un projet de séminaire sur le statut du personnel parlementaire. Cette réunion a également permis d'évoquer les préparatifs du colloque sur le rôle des commissions parlementaires dans l'espace francophone et d'aborder la situation financière de l'ASGPF.

Mme Diallo remercie ensuite l'Assemblée nationale française qui accueille l'Association et qui met à sa disposition la logistique et, surtout, une secrétaire administrative, Mme Florence Ribard. Elle rappelle que l'ASGPF a tenu récemment la réunion de son Bureau et qu'un compte rendu sera fait le moment venu.

Comme le précise **Mme Diallo**, l'Association a tenu une assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, dans les locaux de l'Assemblée nationale française, qui a enregistré la participation d'une quarantaine de membres de l'ASGPF, provenant de 23 parlements des régions Afrique, Europe, Amériques et Asie-Pacifique. Les discussions ont notamment porté sur l'état des relations de l'Association avec l'APF, à la suite de la signature d'un accord cadre entre les deux organisations, et sur la situation à Haïti, présentée par le secrétaire général de la chambre des députés d'Haïti.

La Présidente note également que l'ASGPF a du redéfinir son partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale au sujet de l'organisation des séminaires de formation pour qu'ils répondent aux besoins et réalités spécifiques de l'ASGPF, ainsi qu'à son objectif de défense du français comme langue de travail. **Mme Diallo** mentionne que l'ASGPF a adopté au cours de cette assemblée générale une résolution pour exprimer sa solidarité et son

soutien envers le peuple haïtien. Les statuts de l'Association ont également été modifiés pour définir les modalités d'attribution du statut d'observateur. De plus, M. Jean-Luc Lala, secrétaire général administratif de l'APF, a fait le point sur le recueil des pratiques parlementaires dans l'espace francophone et a demandé aux secrétaires généraux de mettre en place un système d'alerte pour permettre une mise à jour permanente de ce recueil.

Mme Diallo poursuit en remerciant le secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Jacques Legendre pour tout l'appui apporté, ainsi que le secrétaire général administratif, M. Jean-Luc Lala, pour la bonne collaboration qui existe entre le secrétariat général de l'APF et l'ASGPF.

Elle mentionne que lors de son assemblée générale, l'ASGPF a également procédé au renouvellement du mandat de ses membres, puisque le mandat du bureau était arrivé à expiration, et que la liste des nouveaux membres se retrouve en annexe du rapport d'activités. Elle souligne qu'un vibrant hommage a été rendu au président sortant, M. François Côté qui, au cours de sa présidence de l'ASGPF, a enregistré beaucoup d'acquis que l'Association s'efforcera de consolider et d'améliorer.

Les membres du Bureau de l'APF remercient M. François Côté pour le travail accompli. Finalement, Mme Diallo précise que la prochaine assemblée générale de l'AGPF se tiendra à Libreville au Gabon en août 2011.

Dans son exposé, Mme Diallo rappelle qu'un colloque portant sur les commissions parlementaires dans l'espace francophone-diversité modèle s'est tenu le 1^{er} et 2 octobre 2010, en partenariat avec l'Université de Toulouse, et a attiré 160 personnes. Ce colloque comportait des contributions de très haut niveau de professeurs d'Europe et d'Afrique, mais aussi de secrétaires généraux et de fonctionnaires de différents parlements. Les débats, très riches, ont permis de se questionner sur l'existence d'un modèle type de commission parlementaire puisque les procédures varient d'un parlement à un autre. Les conclusions tirées de ce colloque seront disponibles sous peu.

S'agissant des activités à venir, l'ASGPF compte organiser un séminaire de formation sur le statut du personnel parlementaire pour une administration parlementaire performante en Afrique.

Mme Diallo termine en remerciant l'Assemblée nationale du Québec, son secrétaire général M. Michel Bonsaint et son équipe.

Le président Vallières remercie Mme Diallo pour le travail exceptionnel effectué et donne la parole à Mme Andrée Champagne pour une autre question diverse.

Mme Champagne aborde le sujet des questionnaires. Elle souligne que depuis quelques années, il est devenu pratiquement automatique pour les rapporteurs des différentes commissions d'envoyer des questionnaires à toutes les sections afin d'obtenir des informations portant sur leur sujet de rapport.

Elle ajoute que la grande quantité de questionnaires exige des sections désireuses de participer activement aux travaux de l'APF, de grandes ressources humaines et financières, sans qu'il y ait de bénéfice apparent pour l'APF puisque le taux de réponse à ces questionnaires semble être très bas.

Elle mentionne que la section canadienne a elle-même fait parvenir un questionnaire sur les ressources naturelles en vue d'un rapport prochain à la Commission politique. À la date d'échéance du 14 janvier, la section n'avait reçu qu'un total de cinq réponses, incluant une section mentionnant que ce sujet ne la touchait pas. Toutefois, elle relève que quelques réponses supplémentaires ont été reçues depuis, ainsi que des promesses de réponses d'ici la mi-février.

Il est vrai qu'il reste facultatif de répondre à ces questionnaires, mais Mme Champagne croit que la question suivante doit être posée : à quoi sert d'envoyer tant de questionnaires si le taux de réponse ne dépasse pas les 20-25 %? Selon elle, il serait intéressant que le Bureau demande au Secrétariat de compiler des données concernant les questionnaires et d'en faire rapport à Kinshasa. Une fois armé de données fiables et complètes, le Bureau pourrait alors demander aux commissions de limiter les questionnaires aux sujets sur lesquels il existe peu de données facilement accessibles.

M. Yvon Vallières donne ensuite la parole à **M. Didier Berberat**. Ce dernier mentionne que le problème des questionnaires a été abordée à la CÉCAC et que cela pose effectivement une réelle difficulté, car une partie des pays n'ont pas les infrastructures pour y répondre. De plus, les questionnaires peuvent aussi s'adresser aux États fédérés, ce qui signifie souvent qu'ils doivent être sous traités par l'administration, ce qui demande une grosse coordination pour les sections. Selon M. Berberat, les questionnaires sont souvent très ouverts et d'ordre trop général, ce qui demande un gros travail. Il ajoute qu'il faudrait faire en sorte que les questionnaires transitent par le Secrétariat général de l'APF plutôt que de partir des sections, afin de pouvoir vérifier si le questionnaire et sa forme sont opportuns. Il termine en proposant que les sections posent des questions plus précises (fermées), pour éviter des jours de travail, et qu'elles essaient de trouver les informations sur Internet en premier avant d'adresser des questionnaires aux autres sections.

Mme Champagne remercie M. Berberat pour son intervention.

Le président Vallières donne la parole à **M. Pierre De Bané, Président de la Commission des affaires parlementaires**, qui mentionne qu'un million de personnes ont manifesté au Caire dans la journée. Il rappelle le contenu de la présentation audiovisuelle sur l'APF qu'il a présenté la veille et souligne l'importance que cette présentation soit confiée au Secrétariat général de l'APF et mise à jour régulièrement pour en assurer le dynamisme. Il termine en proposant que cette présentation soit remise à chaque nouvelle personne de l'Assemblée et de ces instances.

Le président Vallières vérifie s'il y a des oppositions et confirme que cette proposition est adoptée et sera appliquée.

Il donne ensuite la parole au Secrétaire général parlementaire de l'APF.

M. Jacques Legendre remercie tout d'abord le Président Vallières car il se réjouit de la présence de Mylène Poulin, stagiaire étudiante de l'Université Laval, que l'Assemblée nationale du Québec met à la disposition du Secrétariat général de l'APF. Mme Poulin poursuit actuellement une maîtrise en relations internationales. Elle détient une certaine expérience de la Francophonie puisqu'elle était agent de liaison auprès d'une délégation lors du Sommet de Québec, en 2008. Mme Poulin a également été chargée de projets pour *l'Association internationale des études québécoises* ainsi qu'assistante à la programmation au *Centre de la Francophonie des Amériques*. Après cette première prise de contact à Québec, elle intègrera l'équipe du secrétariat général à Paris du 21 février au 30 juin pour

prêter main forte aux conseillers. L'équipe se réjouit de l'accueillir à Paris et lui souhaite la bienvenue.

Par la suite, M. Legendre annonce qu'il a décidé de conférer le titre de conseiller à Mme Mireille Eza, directrice du programme Noria et coordinatrice du groupe de travail sur la coopération parlementaire. Mme Eza travaille depuis mai 2004 au secrétariat général avec beaucoup de discrétion, de disponibilité et d'efficacité. Grâce à elle, le programme NORIA a atteint le niveau de développement qui est le sien aujourd'hui. En outre, dans le cadre du groupe de travail qu'elle anime, Mme Eza s'est beaucoup impliquée pour faire aboutir les projets de stage au Secrétariat général et le prochain accueil d'un jeune volontaire international. Par ce titre, il s'agit donc de reconnaître à la fois la qualité de son travail et l'importance de son rôle au sein de l'équipe.

En conclusion de son intervention, M. Legendre annonce que Carole Rey-Kabou, assistante administrative de l'APF, est depuis quelques semaines l'heureuse maman du petit Abanne. De la part de l'APF, il présente de sincères félicitations aux heureux parents.

17. Date et lieu de la prochaine réunion

Le président Vallières indique que le prochain Bureau de l'APF se déroulera le lundi 4 juillet à Kinshasa.

Il souhaite avant de clore la réunion du Bureau remercier ses collègues et leur faire part plaisir qu'il a eu à diriger les travaux.

Relevé de décisions

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec le 31 janvier et le 1er février 2011 a :

ADOPTE l'ordre du jour ;

ADOPTE le compte-rendu de sa réunion du 4 juillet 2010 ;

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion du Parlement grec ;

ADOPTE le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire ;

PRIS ACTE des rapports sur les travaux des commissions faits par leur président ;

PRIS ACTE des rapports des chargés de mission régionaux ;

PRIS ACTE du suivi des travaux du Réseau des femmes parlementaires sur le rapport de la présidente du Réseau ;

ADOPTE le projet de budget pour 2011 et des projets complémentaires à soumettre à l'Organisation internationale de la Francophonie ;

DECIDE de dispenser la section des Seychelles de cotisation pour 2011 et d'effacer en partie les arriérés de cotisations des sections de l'Albanie et du Vanuatu en contrepartie du paiement d'une cotisation majorée dans des conditions qui seront négociées par le secrétariat général avec les sections concernées ;

ADOPTE une déclaration sur les situations de crise dans certains pays de l'espace francophone (Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Haïti, zone sahélo-saharienne, Liban, Tunisie, Egypte) ;

ENTENDU une communication de son Président sur la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles ;

ENTENDU une communication de son Secrétaire général parlementaire sur la préparation de la XXXVII^e session de Kinshasa ;

DECIDE d'organiser, outre le séminaire au bénéfice des parlementaires tchadiens dont le principe avait été retenu en 2010, un séminaire en République centrafricaine et un séminaire spécialisé au Burkina-Faso ;

DECIDE de l'attribution de sept bourses, l'une étant prise en charge par le programme NORIA, finançant la participation de fonctionnaires parlementaires au stage organisé par l'Ecole nationale d'administration française ;

CHOISI les deux fonctionnaires parlementaires qui bénéficieront d'un stage de quatre à six mois au secrétariat général de l'APF ;

ADMIS le principe que les demandes de stage pour les fonctionnaires présentées par la section haïtienne seraient financées à partir du Fonds spécial d'aide au parlement haïtien et **DECIDE** que la mise en œuvre de ces aides n'interviendrait qu'une fois ces demandes de stage validées par les nouvelles autorités parlementaires haïtiennes ;

PRIS ACTE du calendrier prévisionnel des élections dans l'espace francophone en 2011 ;

RAPPELE que la désignation des participants aux missions organisées par l'OIF à l'occasion des élections ressort de la compétence exclusive des chargés de mission régionaux ;

PRIS ACTE du calendrier prévisionnel des activités de l'APF en 2011 ;

ADOPTE le tableau de propositions de nominations et de promotions dans l'ordre de la Pléiade ;

DEMANDE au Secrétariat général de présenter au prochain Bureau des éléments sur :

- l'utilisation des réseaux sociaux dans la politique de communication de l'APF ;
- les conditions d'organisation de la journée à thème organisée lors des sessions pour les membres du Bureau ;
- la situation des sections placées dans l'impossibilité de répondre aux appels à contribution volontaire lancés dans le cadre de l'APF ;
- l'utilisation des questionnaires pour la préparation des rapports des commissions et du Réseau ;
- l'organisation d'un colloque autour du thème de la propriété intellectuelle ;
- la mise en place d'une filière de formation pour les fonctionnaires parlementaires à l'Université Senghor.

DEMANDE à la commission des affaires parlementaires de présenter au prochain Bureau des propositions sur l'avenir du Parlement francophone des jeunes et **DECIDE** d'inviter à Kinshasa des jeunes originaires des pays limitrophes ;

DECIDE que sa prochaine réunion se tiendrait à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 4 juillet 2011.

ANNEXE 1 (POINT 4)

INTERVENTION DE M. JACQUES LEGENDRE
SECRETARE GENERAL PARLEMENTAIRE
Bureau de Québec (31 janvier-1^{er} février 2011)

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve à Québec pour notre traditionnel Bureau d'hiver.

Je voudrais commencer par vous remercier Monsieur le Président, et à travers vous l'ensemble de la section québécoise et ses collaborateurs, pour la qualité et le professionnalisme de l'organisation de cette série de réunions de l'APF.

Hier et ce matin se sont réunis la conférence des Présidents de section de la région Amérique, le comité directeur du réseau des femmes parlementaires, la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles ; cet après-midi et demain vont être consacrés à notre Bureau et nous terminerons mercredi et jeudi par la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, la désormais célèbre CIDEC

Tant par le nombre des réunions et des participants que par l'importance des sujets traités, c'est à une véritable mini-session que vous nous avez conviés, deux ans et demi à peine après avoir accueilli notre session annuelle. Si le temps est un peu plus frais qu'en juillet 2008, l'accueil que vous nous avez réservé est toujours aussi chaleureux et les conditions de travail offertes, remarquables.

Je réalise tout à fait l'effort que représente pour votre section un événement aussi important et je tiens à le souligner. La section québécoise demeure la section motivée, impliquée qu'elle a toujours été et qui apporte un soutien indéfectible à notre Assemblée.

La CIDEC, projet qui est avant tout le vôtre et que vous avez porté, constitue à mes yeux une organisation qui fera date. La qualité des intervenants et l'importance des sujets traités, qui sont au cœur du combat de l'APF pour la diversité culturelle, en font un événement de grande portée dont le moindre des mérites n'est pas de diversifier le type de réunions que nous organisons. Je sais que la mise en œuvre de ce projet a été souvent difficile. Pour le mener à bien, il fallait un capitaine solide, constant dans ses idées et diplomate, et vous l'avez été. Il fallait aussi un équipage valeureux, enthousiaste et connaissant bien les spécificités francophones que vous avez constitué avec les collaborateurs de votre assemblée qui grâce aux conseils avisés de François Côté et sous la direction de Daniel Cloutier assisté de Maxime Carrier Légaré, trois personnes qui ne sont pas vraiment inconnues à l'APF, travaillent depuis des mois au succès de cette manifestation.

Pour tout cela Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à vous exprimer la reconnaissance de tous nos collègues.

J'en viens maintenant à l'objet principal de mon intervention : la présentation des activités de notre assemblée depuis notre dernière session de Dakar.

Mes chers collègues, je serai plus bref qu'à l'ordinaire. Vous avez tous en votre possession mon rapport écrit qui est tout à fait exhaustif et je ne reprendrai pas dans le détail les informations qu'il contient. Par ailleurs, je n'aborderai pas ici les sujets qui seront débattus à d'autres moments de notre réunion qu'il s'agisse des questions budgétaires, de celles liées à nos actions de coopération, à la politique de communication, aux missions électorales ou des travaux de nos assemblées régionales, de nos commissions, et de notre Réseau des femmes. A l'issue de mon intervention, je serai bien entendu à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

Je vais successivement aborder le Sommet de Montreux, la situation politique dans l'espace francophone, les perspectives de coopération avec le Parlement haïtien et quelques éléments relatifs à l'activité du secrétariat général.

Le XIII^e Sommet de la Francophonie s'est déroulé du 19 au 23 octobre à Montreux. Le document vidéo que nous venons de visionner vous a donné une image assez fidèle du déroulement des événements et du rôle qu'a pu y jouer l'APF. De l'avis de tous ce Sommet a été un succès et votre Secrétaire général qui a eu le privilège d'assister à un grand nombre de ces rencontres ne peut que le confirmer.

Comme à chacune de ces rencontres, l'un de nos principaux objectifs a été que soit reconnu le rôle d'organe politique de notre assemblée, clairement distinct de celui des délégations nationales et des opérateurs de la Francophonie. Le Sommet de Montreux l'aura clairement confirmé.

Ce résultat n'aurait pu être obtenu sans l'appui que nous ont apporté deux acteurs majeurs, que je veux ici remercier : M. Abdou Diouf, Secrétaire général la Francophonie et les membres de notre section suisse, présidée par M. Alain Berset et dont notre collègue Didier Berberat a été un membre particulièrement actif à Montreux.

Concernant le Secrétaire général de la Francophonie je voudrais signaler, même si cela me fait sortir un peu de mon sujet, qu'il vient de donner une nouvelle preuve de l'importance qu'il accorde à notre assemblée. Vous le savez, afin de permettre à nos amis canadiens d'assister à leur fête nationale, nous avons décidé de ne pas organiser nos sessions avant le 4 juillet, date à laquelle aura d'ailleurs lieu notre Bureau cet été à Kinshasa. Cet élément, combiné avec l'irrégularité des liaisons aériennes arrivant dans la capitale congolaise et la tenue d'un Conseil permanent de la Francophonie le 8 juillet, rendait quasiment impossible la venue du Secrétaire général. Face à cette situation, ce dernier, qui tenait absolument à assister à nos travaux, n'a pas hésité à reporter le Conseil permanent de la Francophonie qui, je le rappelle, réunit tous les représentants personnels des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie. Cette décision assez exceptionnelle est très significative de l'attention que nous porte M. Abdou Diouf. Je lui ai bien entendu adressé un courrier de remerciement mais je tenais à vous faire part de cet élément important.

Pour en revenir à Montreux, nous avons pu disposer de tous les badges et sur-badges nécessaires pour assister aux séances plénières du Sommet, sachant que nous avons obtenu un nombre de sur-badges équivalent à celui de l'OIF et des opérateurs.

Le principe de l'intervention de l'APF est désormais solidement admis, au point que celle-ci est devenue un sujet traditionnel de l'ordre du jour des Sommets.

Ainsi, M. Yvon Vallières, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, disposait en théorie d'un quart d'heure pour présenter l'Avis de l'APF. Même si son allocution a dû être raccourcie en raison du retard pris dans les débats, il a pu, à la fin de son intervention, permettre aux jeunes représentants du PFJ de remettre les documents adoptés lors de leur réunion de Paris au Secrétaire général de la Francophonie et à la Présidente de la Confédération helvétique, Mme Doris Leuthard, qui présidait à ce moment les débats.

Auparavant, Mme Henriette Martinez, suppléant le premier Vice-président de l'APF, avait disposé d'un temps de parole d'un quart d'heure devant la Conférence ministérielle, lui permettant de présenter les actions récentes de notre assemblée dans les domaines politique et diplomatique et en matière de coopération.

Il faut souligner que la place qui nous a été accordée dans la salle du Sommet a permis de bien distinguer l'APF des opérateurs de la Francophonie, situés au fond de la salle, et d'être à proximité de la table présidentielle, derrière les délégations nationales et juste à côté de l'emplacement réservé aux Représentants permanents de l'OIF dans les instances internationales.

Enfin, il convient d'indiquer que l'Avis que notre assemblée avait adopté à Dakar a fait l'objet d'un excellent accueil à Montreux. La délégation de l'APF a reçu nombre de compliments quant à son contenu. Il est clair que la méthode consistant à demander à nos commissions et à notre réseau des femmes de rédiger des contributions qui sont ensuite assemblées dans un document unique mérite d'être poursuivie. Les efforts de présentation de nos textes, visant notamment à bien mettre en évidence, sujet par sujet, nos recommandations ainsi que l'adoption d'une nouvelle maquette à la fois plus esthétique et plus aérée ont également contribué au succès de cet Avis.

Pour conclure sur ce point, je voudrais regretter que, comme d'habitude, les organisateurs aient eu tendance à ne connaître que deux types de participants : les délégations nationales et les opérateurs. L'APF qui n'appartient à aucune de ces catégories a ainsi eu, comme toujours, un peu de mal à expliquer son statut. Comme je l'ai déjà souligné, grâce à notre section suisse et à la très forte implication de M. Ousmane Paye, conseiller spécial de M. Abdou Diouf, les désagréments qui auraient pu résulter de cette situation ont été limités mais il est nécessaire d'essayer de remédier à cet état de fait pour les prochains Sommets. Il est notamment anormal que l'APF soit la seule délégation à ne pas disposer d'un agent de liaison et doive donc effectuer elle-même toutes les démarches destinées à obtenir des invitations aux différentes cérémonies organisées à l'occasion du Sommet ou des laisser passer lui permettant de circuler dans les zones sécurisées. Cela occasionne d'inutiles pertes de temps et d'énergie tant pour l'APF que pour ses interlocuteurs de la Francophonie.

Il apparaît en fait qu'une des explications de cette situation réside dans une phrase malheureuse figurant dans le dossier remis aux autorités du pays organisateur que nous

avons découvert à Montreux. Cette phrase indique en substance que l'APF ne constitue pas une délégation et que les membres de l'APF présents au Sommet sont accueillis dans le cadre de leurs délégations nationales. A l'évidence cette précision est une scorie et correspond à une période révolue depuis longtemps. Dès mon retour de Montreux, j'ai écrit au Secrétaire général de la Francophonie afin que cette indication soit modifiée et qu'une nouvelle rédaction, prenant en compte notre statut d'assemblée consultative de la Francophonie, soit introduite dans les documents préparatoires remis aux organisateurs des Sommets. Dans sa réponse, M. Abdou Diouf m'a assuré qu'il ferait examiner cette question pour le prochain Sommet. Nous pouvons donc espérer que cette question sera réglée en 2012 à Kinshasa.

S'agissant des conclusions du Sommet je vous renvoie à mon rapport écrit. Je tiens toutefois à signaler qu'à cette occasion cinq nouveaux États observateurs ont été admis à l'Organisation internationale de la Francophonie : la Bosnie Herzégovine, la République Dominicaine, les Émirats Arabes Unis, l'Estonie et le Monténégro. L'OIF compte désormais 75 États et gouvernements dont 56 membres et 19 observateurs. J'invite les chargés de mission régionaux concernés à établir des contacts avec les parlements de ces pays afin de leur faire connaître la possibilité qu'ils ont de rejoindre notre assemblée.

Par ailleurs, en marge du Sommet ont été signés les trois premiers pactes linguistiques avec le Liban, les Seychelles et Sainte-Lucie. Ces accords, dont la mise en place avait été décidée lors du précédent Sommet, sont destinés à renforcer la place de la langue française dans les pays considérés. L'APF est disponible pour examiner avec ses sections concernées les moyens à mettre en œuvre pour leur donner un volet parlementaire. Là encore, je pense que nos chargés de mission régionaux peuvent se charger des premiers contacts.

Enfin, outre la Déclaration de Montreux, neuf résolutions ont été adoptées ; vous trouverez des précisions sur ces textes dans mon rapport écrit.

L'une de ces résolutions concerne la reconstruction d'Haïti et cela me permet d'aborder maintenant l'état de nos relations avec le Parlement haïtien.

Comme vous le savez tous, le processus électoral à Haïti se déroule difficilement et le second tour des élections présidentielles mais aussi des élections législatives et sénatoriales a été reporté à une date indéterminée. Nous reviendrons sur la situation en Haïti à l'occasion du point 9 de notre ordre du jour et je me bornerai ici à constater que le nouveau Parlement haïtien n'est pas encore élu et que cet état de fait a forcément des répercussions sur l'utilisation des crédits du Fonds spécial d'aide à Haïti que nous avons mis en place l'an dernier à N'Djamena.

Je rappelle que ce fonds a été alimenté par les contributions volontaires de plusieurs de nos sections (Communauté française de Belgique (10 000 €), Québec (10 000 €), Jura (2 000 €), Andorre (2 500 €), France (10 000 €), Bénin (7 600 €) et Laos (3 900 €). Conformément aux décisions prises lors du Bureau de Dakar l'APF a abondé ce fonds à hauteur de 25 000 €. Au total 71 000 € sont donc disponibles pour venir en aide au Parlement haïtien. Cette somme est placée sur un compte spécial qui a d'ailleurs produit quelques intérêts.

L'absence de Parlement élu nous empêche de mettre cette aide en œuvre puisque nous avons estimé que les actions financées devaient être décidées en accord avec les autorités parlementaires haïtiennes.

Le Secrétariat général n'est toutefois pas resté inactif puisqu'il a reçu longuement, à l'occasion de son passage à Paris, le secrétaire général de la chambre des députés, M. Lucien Francoeur, avec qui il a été procédé à un inventaire des besoins du Parlement haïtien et avec qui nous restons en contact.

Par ailleurs, nous avons reçu quelques propositions de nos sections.

A la suite de l'ensemble de ces réflexions, de ces consultations, une première décision a été prise par le Président Vallières et votre secrétaire général : il s'agit de financer l'impression du livret du député qui sera remis aux nouveaux membres de la chambre des députés à l'occasion de leur prise de fonctions. La rédaction de ce document a été assurée par les services de la chambre des députés haïtienne avec le soutien technique de fonctionnaires parlementaires français. Notre chargé de communication a réalisé la maquette de ce document dont un exemplaire vous a été (*ou va vous être*) distribué. Bien que nous soyons toujours en attente des devis, vous pourrez constater que ce document, qui sera très utile aux nouveaux parlementaires haïtiens notamment au début de leur mandat et dont l'impression à Haïti sera peu onéreuse, permet une très bonne visibilité pour l'APF.

Pour décider des autres utilisations de ce Fonds nous attendrons que les nouvelles autorités parlementaires haïtiennes soient installées et aient validé les demandes qui nous ont été adressées. Parmi les projets que nous avons reçus et dont nous attendons la validation, figurent :

- Une formation des nouveaux Présidents de commission qui serait réalisée en coopération avec certains de nos parlements membres ;
- L'accueil au secrétariat général d'un fonctionnaire parlementaire haïtien dans le cadre du stage dont la création a été décidée l'an dernier ;
- Le financement de trois bourses pour permettre à des fonctionnaires parlementaires haïtiens de participer au stage organisé tous les ans à l'École nationale d'administration française.

Concernant ces deux derniers points nous avons reçu des dossiers de candidature envoyés par le secrétaire général de la chambre des députés et je reviendrai sur cette question au point 12 de notre ordre du jour.

En conclusion, je souhaite faire deux remarques et une proposition:

- Les contributions volontaires à ce fonds sont toujours ouvertes. Plusieurs de nos sections ont manifesté l'intention de participer à cet effort de solidarité et leur aide éventuelle est bien entendu bienvenue.
- Le secrétariat général reste à l'écoute des sections pour les propositions d'actions qui pourraient être mises en œuvre pour soutenir nos collègues haïtiens et notamment des sections relevant d'un Parlement dont les services en charge de la coopération parlementaire entretiennent des relations avec le Parlement haïtien.
- Enfin, ma proposition consiste à vous demander de confier au secrétariat général, qui vous en fera rapport à Kinshasa, le soin d'évaluer avec les nouvelles autorités parlementaires, en liaison avec ceux de nos parlements qui ont engagé des actions de coopération bilatérales, les besoins du parlement haïtien. Notre idée est de

privilégier des actions sur place en direction des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires.

La crise politique en Haïti n'est donc malheureusement pas terminée mais ce n'est pas le seul pays francophone à connaître une situation politique troublée et j'en viens maintenant à la partie de mon intervention relative aux situations de crise dans l'espace francophone. Je tiens à préciser qu'il s'agit pour moi simplement ici de vous faire part de quelques réflexions générales. L'examen détaillé des situations de crise et la discussion sur ce sujet auront lieu à l'occasion de l'examen du point 9 de notre ordre du jour, après la présentation de mon collègue et ami André Schneider, Président de la commission politique.

La fin de l'année 2010 a été riche au plan électoral : plusieurs pays dont nous suivons l'évolution ont connu des élections devant mettre fin à des crises politiques. Le monde entier a notamment suivi avec une grande attention les élections tenues en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Haïti. Si l'aboutissement du scrutin en Guinée s'est avéré positif, la situation en Côte d'Ivoire et en Haïti demeure très inquiétante. Elle rappelle, d'une part, combien l'organisation d'élections dans un pays en crise est une chose complexe et, d'autre part, que si la tenue d'élections libres et transparentes est une condition au retour vers la démocratie, cela n'est malheureusement pas suffisant pour dénouer une crise et amorcer une transition pacifique.

La Côte d'Ivoire et la Guinée constituent à l'évidence les faces opposées de scénarios improbables : les élections tant attendues par la communauté internationale et par les Ivoiriens depuis cinq ans ont poursuivi - sinon aggravé - une crise suite au refus du président sortant Laurent Gbagbo d'accepter le verdict des urnes. Je suis certain que vous avez tous suivi avec une grande attention l'évolution des événements en Côte d'Ivoire. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où le président reconnu par la communauté internationale, Alassane Ouattara, retransché à l'Hôtel Golf d'Abidjan, est en attente d'une intervention pour pouvoir assumer ses fonctions. Pendant ce temps, plusieurs médiateurs africains se sont succédés, sans succès, au Palais présidentiel occupé par Laurent Gbagbo, qui est sous la menace d'une intervention militaire de la CEDEAO.

Chers collègues, la situation est vivement inquiétante car, vous le savez, Laurent Gbagbo a l'habitude de la stratégie de l'usure. De plus, la crise ivoirienne et son issue sont susceptibles d'avoir une influence déterminante. En effet, plus d'une quinzaine d'élections doivent se tenir dans l'espace francophone en 2011. L'issue de la crise ivoirienne, quelle qu'elle soit, lancera un message aux classes politiques et aux populations des pays, quant à la crédibilité des processus électoraux et à la légitimité des gouvernements.

En Guinée, la communauté internationale a salué et montré en exemple l'élection de l'opposant historique Alpha Condé à la présidence, après 52 ans de régimes dictatoriaux. La victoire d'Alpha Condé a été acceptée par son adversaire, l'ancien premier ministre Cellou Dalein Diallo, au grand soulagement des Guinéens et de la communauté internationale.

Comme vous le savez, Alpha Condé, 72 ans, s'est opposé à tous les pouvoirs en place depuis l'indépendance de la Guinée en 1958. L'APF l'avait d'ailleurs soutenu lorsqu'il avait été emprisonné. Il devient le premier président démocratiquement élu de ce pays, étape cruciale de la délicate transition en cours en Guinée.

J'ai écrit au nouveau chef de l'État pour le féliciter et lui adresser tous nos vœux de succès dans la lourde tâche qui l'attend. Dès que la Guinée aura procédé au renouvellement de ses parlementaires, cette section aujourd'hui suspendue, aura bien entendu vocation à nous rejoindre.

Chers collègues, vous savez que notre Assemblée suit avec une attention particulière la situation en Haïti que j'ai évoquée tout à l'heure, pays qui a connu son lot de difficultés et de drames. Là encore, c'est toute la crédibilité du processus électoral et l'espoir d'une population éprouvée qui est en jeu.

Les résultats de l'élection présidentielle, tenue le 28 novembre 2010 dans des conditions précaires en raison du séisme de janvier 2010 et de l'épidémie de choléra, sont contestés. La contestation porte sur les résultats du chanteur Michael Martelly et ceux du candidat du pouvoir, Jude Célestin, qui se disputent la deuxième place, derrière l'ex-première dame Mirlande Manigat.

Une mission d'experts de l'Organisation des États américains (OEA) a conclu que des fraudes avaient faussé les résultats. Elle a recommandé de rétrograder en 3^e position le candidat Jude Célestin (22%), et de qualifier Michael Martelly (21%) en le portant à la deuxième place.

Le second tour de l'élection a été fixé au 20 mars prochain. En outre, le chef de l'Etat haïtien, René Préal, a laissé entendre qu'il pourrait rester au pouvoir jusqu'au 14 mai 2011, en se basant sur une loi votée par le Parlement, si le processus électoral n'aboutit pas à l'élection d'un président et d'un parlement avant le 7 février 2011. De plus, la communauté internationale s'inquiète de l'impact imprévisible du retour de l'ancien dictateur Jean-Claude Duvalier (1971-1986) en Haïti.

Devant cette situation incertaine, qui risque de compromettre un processus de reconstruction déjà mis à mal, les autorités haïtiennes doivent rapidement mettre en place un gouvernement démocratique, reflétant la volonté des Haïtiens. Notre Assemblée continuera de suivre attentivement la situation de cette section de la Région Amérique.

Parmi les élections sous haute surveillance, je mentionnerai la tenue des élections présidentielle et législatives en **République centrafricaine**, le 23 janvier dernier. Le scrutin était initialement prévu en avril 2010. Le président François Bozizé, arrivé au pouvoir par un coup d'État en 2003, puis élu en 2005, est identifié comme étant le favori pour l'élection présidentielle.

Selon les nombreux observateurs sur place, la forte mobilisation des Centrafricains et la tenue des élections dans l'ensemble du pays, sont déjà un motif de satisfaction. Des dysfonctionnements ont toutefois été signalés, notamment par une mission d'observation de la Francophonie, en ce qui concerne la confection et l'affichage des listes électorales. Les résultats provisoires sont attendus incessamment ; ils devront ensuite être validés par la Cour constitutionnelle dans un délai de cinq jours. Il va sans dire que notre Assemblée suivra avec une grande attention les étapes du processus électoral en République centrafricaine.

Comme vous le savez, la démocratie exige la tenue, à intervalles réguliers, d'élections libres, fiables et transparentes, fondées sur le respect et l'exercice du droit à la liberté et à l'intégrité physique de tout électeur et tout candidat.

La **Tunisie** nous a démontré, avec la Révolution du Jasmin, que l'aspiration à la démocratie peut parfois prendre des formes aussi inattendues que radicales. Les Tunisiens, par leur mouvement de contestation, ont fait table rase d'une situation politique qu'ils percevaient illégitime et injuste. Tous les espoirs sont permis. Il est de notre devoir de les engager à poursuivre maintenant une transition pacifique. L'**Egypte** est maintenant touchée à son tour par un mouvement de contestation sur lequel je laisserai le Président Schneider nous donner les dernières informations.

Notre raison d'être est la promotion et le renforcement de l'État de droit et des libertés. Si la démocratie connaît des tâtonnements dans notre espace francophone, elle est aussi menacée par un grave fléau, celui du **terrorisme**.

J'ai assisté aux funérailles des jeunes Vincent Delory et Antoine De Léocour, tués en début d'année au Mali lors d'une opération pour les libérer, au lendemain de leur rapt par *Al-Qaeda au Maghreb islamique* à Niamey. Je pense que nous devons rappeler avec force les résolutions que nous avons adoptées en juillet dernier sur le terrorisme et sur **l'insécurité dans la zone sahélo-saharienne**. Le terrorisme nie les droits fondamentaux et tous les principes démocratiques. L'insécurité qui se développe dans la zone sahélo-saharienne nuit à la stabilité et au développement des pays francophones. Je pense que l'APF doit inlassablement le dénoncer et encourager toute initiative de nature à le combattre.

Mes chers collègues à travers tous ces exemples, et comme je l'ai souligné au début de ces développements consacrés aux crises dans l'espace francophone, il apparaît clairement que des élections sont une condition nécessaire mais pas suffisante pour établir une démocratie. Si des élections sont indispensables, encore faut-il que leurs résultats soient ressentis comme légitimes par les populations concernées. Etablir un système électoral juste et équitable est une œuvre de longue haleine : entre ses premières expériences électives et la mise en place d'un suffrage vraiment universel tel qu'il existe aujourd'hui, il a fallu un siècle et demi à la France. Il n'est donc pas anormal que dans des démocraties nouvelles, dans des pays en crise, la mise en œuvre d'un système électoral démocratique ne se fasse pas en un jour, que tout ne soit pas parfait tout de suite. Ce constat ne doit pas nous amener à diminuer notre degré d'exigence mais bien au contraire nous encourager à aider les pays à améliorer leur système électoral.

Avant d'en terminer avec cette intervention, je voudrais vous donner quelques indications sur le fonctionnement du Secrétariat général et sur deux projets significatifs auxquels nous réfléchissons.

Vous le savez, je vous l'ai souvent dit, avec ses effectifs actuels, le secrétariat général est arrivé au maximum de ce qu'il pouvait faire. Comme nous n'avons pas les moyens d'embaucher du personnel supplémentaire et qu'il n'est pas d'actualité de demander à nos parlements le détachement de fonctionnaires, nous avons cherché d'autres pistes, notamment l'utilisation de stagiaires qui viendraient nous aider et qui trouveraient dans leur stage une formation utile pour leur avenir professionnel. C'est pourquoi je me réjouis que l'Assemblée nationale de Québec poursuive la bonne habitude prise depuis quelques années de nous confier un étudiant de l'Université Laval, en l'occurrence cette année Mademoiselle Mylène Poulin que je vous ai présentée tout à l'heure. C'est pourquoi aussi je me félicite de l'heureux aboutissement de deux projets sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs mois :

- l'accès au programme de l'OIF « Jeunes volontaires francophones » qui va nous permettre de bénéficier durant douze mois d'une personne de haut niveau, actuellement en cours de sélection,

- la prochaine arrivée parmi nous d'une ou d'un fonctionnaire parlementaire pour une durée de quatre à six mois conformément aux décisions que nous prendrons lorsque nous aborderons le volet coopération de notre Bureau.

Ces différents renforts nous permettront de faire face à notre charge de travail mais aussi de développer de nouvelles activités comme le développement de nos actions en coopération avec d'autres organismes ou l'important travail qui reste à faire pour finaliser nos projets en matière de programmes jeunesse. Il nous sera aussi possible de donner plus de moyens à nos commissions et à notre réseau des femmes pour des appuis techniques à des rapports ou à des études.

Enfin, ces stagiaires seront associés à deux projets importants sur lesquels nous sommes en cours de réflexion et dont je souhaiterais vous informer.

Tout d'abord nous sommes en train de travailler avec l'un des opérateurs de la Francophonie avec lequel nous avons peu ou pas de rapports, l'Université Senghor d'Alexandrie, à la mise en place d'un cycle spécialisé de formation aux emplois offerts par la fonction publique parlementaire. Le recteur de l'Université Senghor, M. Lourde, nous a donné un accord de principe et nous allons travailler avec lui à la finalisation de ce projet que j'espère pouvoir vous présenter dès notre prochain Bureau.

Par ailleurs, dans la lignée de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, nous réfléchissons à l'organisation d'un séminaire ou d'un colloque autour du thème « Propriété intellectuelle, diversité culturelle et développement économique ». Nous n'avons pas les moyens d'organiser seuls une telle réunion c'est pourquoi d'une part nous chercherons l'appui d'autres partenaires comme, par exemple, l'OIF, l'UNESCO ou encore l'OMC et d'autre part, nous solliciterons le concours d'une équipe d'étudiants de Sciences Po Paris, spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle, du développement ou de la communication. Cette dernière possibilité nous est offerte du fait de l'existence dans ce prestigieux établissement d'enseignement supérieur d'un dispositif appelé « Projets collectifs », faisant partie intégrante de la scolarité des étudiants et leur permettant de contribuer à des projets de ce type.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments dont je voulais faire état devant vous.

J'espère que vous êtes convaincu que le Secrétariat général travaille avec intensité et passion pour faire aboutir nos projets. Mon engagement dans notre aventure commune reste total. Je continuerai, fort de votre soutien, à travailler pour améliorer encore et toujours l'efficacité de notre travail, et pour développer autant que faire se peut le soutien que nous devons apporter à ceux de nos membres qui en ont besoin. Vous pouvez compter sur la mobilisation totale de l'équipe du Secrétariat général et sur la mienne.

Comme je vous l'avais annoncé, mon intervention a été plus brève qu'à l'ordinaire mais je suis à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous voudriez me poser.

ANNEXE 2 (POINT 8)

INTERVENTION DE M. MICHEL WOLTER
TRESORIER

Bureau de Québec (31 janvier-1^{er} février 2011)

Monsieur le Secrétaire général parlementaire,

Mes chers collègues,

Si je devais qualifier d'un mot le projet de budget que je vais vous présenter, je choisirais le mot : incertitude.

En effet, sa préparation a été, comme l'an passé, marquée par les conséquences de la nouvelle programmation quadriennale de l'OIF et notamment par les incertitudes qui pèsent sur le montant effectif des crédits qui nous seront affectés l'an prochain.

Comme je l'ai expliqué l'an dernier, nous disposons, pour l'ensemble de nos activités de coopération, d'une dotation globale de 3 200 000 € pour la période 2010-2013, soit en moyenne 800 000 € par an. Les crédits qui n'auraient pas été utilisés l'année N peuvent être reportés sur le reste de l'exercice quadriennal.

Or cette année, certains crédits demandés l'an dernier n'ont pas pu être utilisés en totalité et il nous est donc théoriquement possible de les prévoir en recettes pour 2011. Mais, à la fois pour des raisons pratiques et pour des raisons de principe, il est difficile de procéder à cette inscription dès maintenant.

Tout d'abord, pour connaître le montant exact des crédits « reportables » nous devons attendre la validation de nos comptes par notre expert-comptable, validation qui ne pourra être faite qu'après la réunion de notre bureau.

Ensuite, par correction vis-à-vis du Secrétaire général de la Francophonie, nous devons demander son accord pour procéder au report de ces crédits. Un courrier lui a été envoyé par le Secrétaire général parlementaire courant décembre mais sa réponse ne nous est pas encore parvenue.

Enfin, l'Administrateur de l'OIF nous avait l'an dernier indiqué que certaines de nos demandes de financement complémentaire seraient réexaminées en 2011 et, si l'on se réfère à l'expérience de l'an dernier, sa réponse nous parviendra à la fin du printemps prochain.

Face à cette situation et par souci de prudence, je vous propose donc, pour notre budget 2011, de procéder en deux temps :

Adopter lors de ce bureau d'hiver un budget construit à partir de nos recettes « certaines » et qui permettra de faire fonctionner notre Assemblée durant les premiers mois de l'année ;

Examiner, au cours de notre bureau d'été, un budget rectifié qui tiendra compte des reports de crédits non utilisés cette année et des éventuels financements complémentaires que nous obtiendrions de l'OIF.

Cette procédure, que nous avons déjà suivie en 2010, sera d'ailleurs amenée à se reproduire ces prochaines années.

Bien entendu, ce projet reprend les principes adoptés depuis plusieurs années : présentation d'un budget en équilibre, vérité des comptes et maîtrise budgétaire. En 2011, notre budget s'établira à 1 969 016 € soit une légère augmentation, 1,1%, par rapport à notre budget initial pour 2010.

Comme d'habitude nous nous sommes appuyés sur l'hypothèse d'inflation retenue par le projet de budget 2011 de la France, soit +1,5%, pour actualiser le montant de divers éléments budgétaires (cotisations, droits de chancellerie, salaires).

Je vais maintenant résumer devant vous les principales évolutions programmées.

S'agissant de **nos recettes**, et d'abord de **nos recettes propres**, ces dernières se montent à 622 416 € en augmentation de 3,5% par rapport au budget initial pour 2010. Cette variation s'explique par le report des 21 000 € de crédits prévus pour l'accueil au secrétariat général de l'APF d'un fonctionnaire parlementaire issu d'une section du Sud ou d'Europe centrale et orientale. La mise en place de ce stage dès 2010 n'a pas été possible et il convient de reporter cette somme, qui apparaît sur la ligne 1.4.3 « Report des exercices antérieurs » en plus des 50 000 € correspondant à la subvention de l'OIF que nous n'inscrivons pas pour ne pas préjuger des décisions du Secrétaire général de la Francophonie, dans notre budget 2011. Cet élément exceptionnel mis à part, nos recettes propres sont parfaitement stables par rapport à l'an dernier.

Concernant nos cotisations qui, je tiens à le souligner ont continué à très bien rentrer en 2010, le montant global attendu s'établit à 390 416 € en très légère baisse par rapport à 2010 (- 593 €). Cette diminution, qui intervient alors que les cotisations ont été réévaluées de 1,5%, s'explique par le nombre de sections suspendues ou ne disposant pas d'un Parlement internationalement reconnu (Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar et Niger) mais aussi par la décision du Bureau d'exempter la section haïtienne de cotisations.

Concernant les subventions qui nous sont versées, vous constaterez que nous avons inscrit, pour un montant équivalent à l'an dernier (130 000 €), la subvention que nous accorde le ministère français des affaires étrangères ce qui indique bien que nous avons bon espoir d'en bénéficier encore cette année.

Il faut encore souligner que le gouvernement français est le seul à participer à notre fonctionnement. Il doit en être remercié mais cette situation constitue une anomalie.

J'insiste une nouvelle fois sur le fait que toute contribution supplémentaire faciliterait notre gestion, serait une garantie pour la pérennité de notre action et contribuerait à un rééquilibrage souhaitable des contributions apportées par nos pays respectifs.

Nous devons être conscients de la fragilité de nos recettes, et en particulier du caractère très aléatoire de cette subvention, dont nous ne pouvons être certains de la pérennité.

J'espère que nos sections sauront sensibiliser leurs gouvernements respectifs à l'importance qu'il y aurait à ce que d'autres exécutifs imitent le gouvernement français.

D'autre part, nous bénéficions depuis 2003 d'une subvention de 50 000 € de l'OIF qui vient aider à notre fonctionnement. Depuis la nouvelle programmation quadriennale cette aide est désormais accordée dans le cadre du protocole « Séminaires et stages » au titre des dépenses de communication liées à la coopération parlementaire et apparaît donc dans nos recettes spécifiques. Toutefois, pour ne pas préjuger de la décision du Secrétaire général de la Francophonie, il nous est à ce jour impossible de l'inscrire en tant que telle dans notre budget. Comme les années passées, je vous propose donc d'inscrire un montant équivalent à cette contribution au titre des prélèvements sur nos réserves.

Nos autres recettes propres, droits de chancellerie, produits financiers et prévisions pour remboursement de TVA, font l'objet d'une quasi reconduction à leur niveau de 2010 et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les **recettes pour ordre**, proviennent pour l'essentiel des crédits mis à la disposition de notre Assemblée par les Sommets de la Francophonie au bénéfice de nos programmes de coopération interparlementaire et par les subventions versées par le Parlement français. Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, compte tenu de l'existence de crédits non utilisés en 2010 qui seront reportés en 2011, nous ne connaissons pas encore le montant exact des crédits qui nous seront versés par la Francophonie. Pour votre information nous estimons que nous devrions bénéficier d'un report de crédits d'environ 140 000 € à répartir entre nos différents programmes de coopération.

Dans le courrier qu'il a adressé au Secrétaire général de la Francophonie, le Secrétaire général parlementaire lui a demandé pour l'année 2011, outre le report des crédits non utilisés en 2010, de bien vouloir donner les instructions nécessaires afin que l'APF dispose, pour l'ensemble de ses protocoles, de 750 000 €. Ce montant nous permettra, sur les deux premières années de la programmation, de retrouver la dotation annuelle moyenne de l'APF, soit 800 000 €. Compte-tenu des reports attendus, elle sera suffisante pour faire face aux actions de soutien aux Parlements que nous estimons nécessaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, et dans l'attente de notre Bureau d'été qui examinera un projet de budget rectifié, je vous propose à ce stade de reconduire pour chaque programme les dotations votées dans le cadre de notre budget initial pour 2010. Le montant de toutes les autres recettes pour ordre est identique à celui de l'an dernier.

Vous trouverez dans mon rapport écrit tous les détails sur ce chapitre et les dotations affectées à chaque programme que je ne détaillerai donc pas ici.

J'en viens maintenant à **nos dépenses**.

Nos dépenses propres affichent cette année une progression de 3,5% et s'élèvent à 622 416 €. Cette hausse est due en quasi-totalité à l'évolution d'une ligne, « Réunions et missions », dont le montant dépend entièrement des lieux de réunion des instances de notre assemblée. Or, cette année, la tenue de notre bureau d'hiver et de notre session dans deux villes « onéreuses », Québec et Kinshasa, pèse lourdement sur ces frais.

Il faut toutefois souligner que les évolutions de l'ensemble des lignes budgétaires concernées démontrent un souci de rigueur dans la gestion et de maîtrise des dépenses.

Les dépenses de personnel restent maîtrisées. Leur progression modérée de 3,8% découle d'une part de la réévaluation des salaires du taux d'inflation prévu pour 2011 (1,5%) et , d'autre part, de la prise en compte normale, pour certains salariés, du facteur ancienneté. Elle est aussi due à l'inscription, sur une ligne spécifique, d'un crédit de 5 000 € au titre de la formation. Les salariés de l'APF ont, comme tous les salariés français, un droit individuel à la formation. Jusqu'à présent les dépenses effectuées à ce titre étaient limitées car l'organisme auprès duquel nous cotisons les prenait très largement en charge. Depuis cette année, les conditions de cette prise en charge se sont dégradées et environ 60% des dépenses considérées restent à la charge de l'APF. Il convenait donc de clarifier les choses en inscrivant clairement dans notre budget une dotation nous permettant de nous acquitter de ce qui est une obligation légale. Grace à l'économie réalisée du fait de la prise en charge par l'Assemblée nationale française du nettoyage de nos locaux, qui nous permet de ne plus employer une personne à temps partiel pour cette tâche, cette inscription reste neutre pour les finances de notre Assemblée.

Les crédits affectés aux dépenses de fonctionnement sont proposés en baisse de 10,7% à 62 500 €. En effet, la dotation de cette ligne s'est avérée en 2010 un peu supérieure aux besoins.

S'agissant de l'ordre de La Pléiade, il est proposé de reconduire les crédits de l'an dernier. Il s'agit ici simplement de tenir compte du nécessaire renouvellement de notre stock de médailles, étant entendu que les médailles achetées sont revendues, pratiquement au prix d'achat, aux sections qui souhaitent procéder à des remises de décorations. Ces opérations sont donc, au final, neutres pour le budget de notre Assemblée.

La baisse notable des crédits affectés à la communication (-46,4%) est normale puisqu'il n'y aura pas de Sommet de la Francophonie en 2011, ce qui nous permet, comme toutes les années impaires, de limiter nos besoins dans ce domaine.

Enfin, pour en terminer avec nos dépenses propres, je voudrais attirer votre attention sur deux lignes qui connaissent une évolution significative :

- Les crédits affectés aux réunions et missions augmentent de 12,1%. Cette augmentation, comme je l'ai déjà indiqué, résulte de l'organisation dans deux villes onéreuses de notre Bureau d'hiver et de notre session annuelle. Le Secrétariat général continue à déployer tous les efforts visant à nous faire bénéficier des meilleures conditions tarifaires possibles notamment par le biais d'accords avec les principales compagnies aériennes.
- Le poste « Publication, information et diffusion » s'établit pour 2011 à 30 500 €, en baisse de 7,6%. Il convient de souligner que les économies réalisées sur nos publications s'élèvent, depuis 2003, à plus de 23 500 € soit une baisse de plus de 43%.

Les **dépenses pour ordre** étant par construction égales aux recettes pour ordre, j'ai déjà expliqué leur progression en vous exposant nos recettes. Je me bornerai ici à décrire brièvement, car nous y reviendrons lors du point de notre ordre du jour consacré à la coopération parlementaire, les actions de coopération que nous pourrons mener cette année compte tenu des crédits alloués par l'OIF :

➤ **Séminaires parlementaires et stages pour fonctionnaires :**

La dotation de 137 944 € devrait permettre de financer en 2011 deux séminaires. A cela s'ajoute le financement de stages au bénéfice de fonctionnaires parlementaires. C'est sur cette ligne que l'on attend les reports les plus importants de l'année 2010, ce qui devrait permettre de renforcer les actions de coopération qu'elle finance.

➤ **Projet Noria :**

Les crédits s'élèvent à 524 471 € hors crédits pouvant être obtenus au titre du budget complémentaire.

Ils permettront de poursuivre les dépenses lourdes auprès des bénéficiaires de l'appui général et de l'appui spécial qui ont été décidées par le Bureau, de poursuivre certaines actions (en particulier dans le domaine de la formation) entreprises auprès des sections déjà bénéficiaires du projet Noria et d'organiser un séminaire dans le cadre de l'appui réseau des documentalistes et bibliothécaires des parlements francophones du Sud. On rappelle par ailleurs qu'à côté des crédits délégués par l'OIF s'ajoute la subvention de 80 000 € versée par le Sénat français et relative à la rémunération et aux missions d'un informaticien contractuel.

➤ **Parlement francophone des jeunes :**

Les 153 249 € inscrits dans notre budget de base doivent nous permettre de financer des aides au démarrage de deux ou trois Parlements nationaux de jeunes à raison de 25 000 € par opération, étant entendu que ces financements sont versés au fur et à mesure de l'avancement des projets et peuvent donc être répartis sur plusieurs exercices budgétaires.

➤ **Actions du réseau des femmes parlementaires :**

Les 51 593 € inscrits à ce titre permettent l'organisation d'un séminaire même si, comme pour les séminaires d'information et d'échanges, le format de ces événements pourrait, en fonction notamment des destinations retenues et en l'absence de financements complémentaires, être revus légèrement à la baisse.

➤ **Actions pouvant être financées dans le cadre du budget supplémentaire :**

Comme je l'ai déjà indiqué, nous soumettrons à l'Administrateur de l'OIF, si le Bureau en est d'accord, des actions de coopération pour un montant de 115 000 €.

Les actions que nous envisageons de financer sont les suivantes :

- Poursuite des actions de formation à la langue française engagées dans les deux chambres du Parlement cambodgien ;
- Organisation d'un séminaire régional dans l'Océan indien en liaison avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) ;

- Organisation d'un séminaire atelier sur les enjeux de la communication institutionnelle dans la région Asie Pacifique. Ce dernier projet avait été présenté l'an dernier et l'Administrateur de la Francophonie nous avait indiqué qu'il ne pouvait satisfaire notre demande en 2010 mais la réexaminerait en 2011.

Sur ces trois projets, je sollicite l'accord du Bureau. Si cet accord est donné, le Secrétariat général entreprendra les démarches administratives nécessaires auprès de l'OIF.

Voilà, mes chers collègues, les éléments budgétaires dont je voulais vous faire part.